

**ECOLE SUPERIEURE DE GESTION ET D'ECONOMIE  
NUMERIQUE**

**ESGEN**

**Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention du diplôme de  
Master**

**Spécialité : Audit et contrôle de gestion**

**THEME :**

**LA GESTION DU RISQUE DE CREDIT  
BANCAIRE**

**CAS : CREDIT POPULAIRE D'ALGERIE**

**Présenté par :**

Mme. BOUCHERGUINE Lima

Mme. SBAIHIA Khadidja

**Encadré par :**

Mr. DERAHMOUNE Hilal

Professeur

**Promotion**

**Juin 2023**



**ECOLE SUPERIEURE DE GESTION ET D'ECONOMIE  
NUMERIQUE**

**ESGEN**

**Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention du diplôme de  
Master**

**Spécialité : Audit et contrôle de gestion**

**THEME :**

**LA GESTION DU RISQUE DE CREDIT  
BANCAIRE**

**CAS : CREDIT POPULAIRE  
D'ALGERIE**

**Présenté par :**

Mme. BOUCHERGUINE Lima

Mme.SBAIHIA Khadidja

**Encadré par :**

Mr. DERAHMOUNE Hilal

Professeur

**Promotion**

**Juin 2023**

## Dédicace

Je dédie ce modeste travail

À mes chers parents « Que dieu me les protège ». Pour leur amour, leur éducation, leur sacrifices, leur soutien moral, leur patience, leur encouragement, leur compréhension,

A mon cher père, à mon confident, qui a payé de vingt-trois ans d'amour et de sacrifices le prix de ma façon de penser. Père, je te remercie d'avoir fait de moi une femme, merci pour tout ce que tu m'as appris, merci d'être mon protecteur,

Je t'aime mon papa

A la plus belle maman au monde, mon support dans ma vie, tu es exceptionnelle, merci de m'avoir donné la vie, merci d'avoir eu la patience de m'apprendre à marcher, à parler, je t'aime maman

A Mes chers frères (Adel ; Faouzi ; Djaafer) merci pour votre soutien et votre présence, je vous aime.

À ma belle-sœur OURIDA,

À toute la famille Boucherguine

A Tout mes proches, à ma tante EL KHAMSSA et sa petite famille

A ma binôme KHADIDJA et ça famille

A toute mes copines, Leticia, Chaima, Ikram, Amira, Manel, Fatima, Sofia, Romaissa.

Lima

## Dédicaces

Du profond de mon cœur, je dédie ce travail à tous ceux qui me sont chers,  
A ma merveilleuse mère, Je vous remercie pour tout le soutien et l'amour que vous me portez depuis mon enfance, au fil des années, tu m'as inspiré par ta force, ta sagesse, tu as toujours cru en moi lorsque je doutais de mes capacités, tu es la lumière qui a guidé chaque étape de mon parcours, et aujourd'hui, je te dédie mon mémoire de fin d'études avec une profonde gratitude et un amour infini, je t'aime ma reine.

A l'homme de ma vie, mon exemple éternel, ma source inépuisable de soutien, je tiens à exprimer ma gratitude et ma reconnaissance infinies pour tout ce que vous avez fait pour moi tout au long de mon parcours d'études, votre amour inconditionnel, vos encouragements, m'ont permis de franchir cette étape importante de ma vie. Père, je te remercie d'avoir fait de moi une femme.

A mes chers sœurs, AMINA, SELMA, RAZIKA : qui étaient toujours à mes côtés durant toute ma vie, merci pour l'encouragement permanent et le soutiens moral, je vous souhaite une vie pleine de succès et de bonheur, que dieu vous protège.

A mon cher frère, MOHAMED, qui été toujours ma source inépuisable de motivation et de confiance, et à ma belle-sœur NAWEL

A mes chers petits neveux, GHAZEL, ASIL, vous êtes ma source de joie et les étoiles qui illuminent ma vie, merci d'être mes merveilleux neveux, je vous aime mes amours.

A mes beaux-frères, KHALED (que dieu l'accueil dans son vaste paradis), MOHAMED

ILYES

A ma tante SOMHANE, tenton FAICEL

A mes cousines : WISSAME, NOURA, et mon petit cousin : RIAD

A ma binôme LIMA et sa famille

A tous mes amis, Lima, Fatima, Leticia, Ikram, Chaima, Sofia, Fatiha, Amira, Manel, Romaissa, je vous remercie pour la profonde amitié et les beaux moments que nous avons passés ensemble.

Khadidja

## **Remerciements**

Tout d'abord nous tenons à remercier le bon dieu qui nous a donné la force et le courage pour réaliser ce travail.

Nous tenons ensuite à exprimer toute nos reconnaissances à notre encadreur Mr Derahmoune Hilal, pour la confiance et le soutien qu'il nous témoigne depuis le début de ce mémoire, on le remercie également pour ces conseils et pour ces remarques constructives.

Nous tenons à remercier aussi tout le personnel de la banque CPA Groupe d'exploitation Bejaia et l'agence Annaba n°215, en particulier Mr Atmaniou Boubaker, et Mr Bouchema wassim pour leur suivi durant notre période de stage pratique,

Nos remerciements s'adressent également à tous nos professeurs, pour leur générosité, et leur disponibilité toute au long des années d'étude.

Enfin je remercie toute personne ayant contribué de près ou de loin à la concrétisation de ce travail

## Résumé

La banque, en tant qu'intermédiaire financier, assume des risques significatifs en proposant de divers crédits qui correspondent aux différents besoins de financement des entreprises, des particuliers et des pouvoirs publics. Cette situation se traduit par une prise du risque importante pour la banque.

Les banquiers font face à de nombreux risques dans l'exercice de leur profession, les risques de crédit et de contrepartie, ainsi que les risques opérationnels. C'est pour cette raison qu'elles doivent être très conscientes de l'importance de ce risque, en renforçant ainsi la récessivité de le quantifier afin de le gérer de la manière la plus efficace.

Dans le but d'assurer la continuité de leurs activités, les banques procèdent à la gestion des risques à travers les différentes méthodes de prévention.

Notre étude s'est portée sur une banque publique algérienne (CPA) où nous avons appliqué une étude de cas d'un crédit d'investissement basée sur l'analyse financière, cette approche nous a permis d'identifier les déterminants primordiaux dans le processus de décision d'octroi de crédit.

Les données ont été analysées à l'aide du logiciel EXCEL et les résultats obtenus nous ont conduits de conclure que la santé de l'entreprise, l'analyse des états financier , l'appréciation des documents comptables présentés par le demandeur de crédit et l'évaluation du projet d'investissement sont des outils qui permettent de gérer et minimiser le risque de crédit en prenant en compte plusieurs déterminants, à savoir la qualité des garanties fournies par le demandeur, sa réputation , son ancienneté, le niveau de son activité, ainsi que l'absence d'engagements( encours ou impayés chez auprès) d'autres institutions financières .

Mots clés ( la banque, le crédit , le risque, crédit d'investissement, les garanties, la gestion des risques)

## Liste des schémas

<b>N°</b>	<b>Titre</b>	<b>Page</b>
<b>1</b>	Processus de l'analyse financière	<b>34</b>
<b>2</b>	Processus général schématique de cheminement d'un dossier de crédit	<b>97</b>



## Liste des figures

<b>N°</b>	<b>Titre</b>	<b>Page</b>
<b>1</b>	Formes de crédits de trésorerie	<b>15</b>
<b>2</b>	Formes de crédits d'investissement	<b>20</b>
<b>3</b>	L'importance de chaque risque bancaire	<b>28</b>
<b>4</b>	Organigramme du groupe d'exploitation Bejaia	<b>70</b>
<b>5</b>	organigramme de CPA agence-Annaba-215	<b>71</b>
<b>6</b>	La proportion restante des impayés principaux non recouvrés	<b>98</b>
<b>7</b>	La proportion restante des intérêts non recouvrés	<b>99</b>

## Liste des tableaux

<b>N°</b>	<b>Titre</b>	<b>Page</b>
<b>1</b>	Exemple du tableau de flux de trésorerie	<b>38</b>
<b>2</b>	Calcule de CAF par les deux méthodes	<b>42</b>
<b>3</b>	Ratios de liquidité	<b>43</b>
<b>4</b>	Ratios de structure	<b>44</b>
<b>5</b>	Ratios de rentabilité	<b>46</b>
<b>6</b>	Situation fiscale et parafiscale	<b>75</b>
<b>7</b>	Engagement autres banques	<b>75</b>
<b>8</b>	structure du capital social	<b>76</b>
<b>9</b>	Structure de financement	<b>78</b>
<b>10</b>	les services offerts par l'hôtel H	<b>80</b>
<b>11</b>	l'actif du bilan prévisionnel	<b>81</b>
<b>12</b>	le passif du bilan prévisionnel	<b>82</b>
<b>13</b>	le TCR prévisionnel	<b>83</b>
<b>14</b>	Tableau de flux de trésorerie directe	<b>84</b>
<b>15</b>	Tableau de flux de trésorerie indirecte	<b>85</b>
<b>16</b>	Calcule du FR	<b>86</b>
<b>17</b>	Calcule du BFR	<b>86</b>
<b>18</b>	Etude de la structure financière	<b>87</b>

<b>19</b>	tableau des ratios de trésorerie	<b>88</b>
<b>20</b>	tableau des ratios de liquidité	<b>89</b>
<b>21</b>	tableau des ratios de rentabilité	<b>90</b>
<b>22</b>	tableau des ratios de structure financière	<b>91</b>
<b>23</b>	récapitulation des créances non recouvrés de l'année 2022 par trimestre de l'agence el-kseur 370	<b>98</b>
<b>24</b>	récapitulation des intérêts non recouvrés de l'année 2022 par trimestre de l'agence el-kseur 370	<b>99</b>

## **Liste des abréviations**

**ABC**: Arab **B**anking **C**orporation

**AGB**: Gulf **B**ank **A**lgeria

**ANDI** : Aide **N**ational du **D**éveloppement de l'**I**nvestissement

**ANGEM** : Agence **N**ationale de **G**estion **du** **M**icro-crédit

**ATD** : l'**A**vis à **T**iers **D**étenteur

**BA** : **B**anque d'**A**lgérie

**BADR** : **B**anque de l'**A**griculture et du **D**éveloppement **R**ural

**BCA** : **B**anque **C**entrale d'**A**lgérie

**BCIA** : **B**anque du **C**ommerce et de l'**I**ndustrie d'**A**lgérie

**BDL** : **B**anque de **D**éveloppement **L**ocal

**BEA** : **B**anque **E**xtrier d'**A**lgérie

**BFR** : **B**esoin de **F**ond de **R**oulement  
**BNA** : **B**anque **N**ationale d'Algérie  
**BNP** : **B**anque **N**ationale de **P**aris  
**BTPH** : du **B**âtiment, des **T**ravaux **P**ublics et de l'**H**ydraulique  
**CA** : **C**hiffre d'**A**ffaire  
**CAD** : **C**aisse **A**lgérienne de **D**éveloppement  
**CAF** : **C**apacité d'**A**uto**f**inancement  
**CCT** : **C**rédit à **C**ourt **T**erme  
**CLT** : **C**rédit à **L**ong **T**erme  
**CMC** : **C**ommission de la **M**onnaie et du **C**rédit  
**CMT** : **C**rédit à **M**oyen **T**erme  
**CNAC** : **C**aisse **N**ationale d'**A**ssurance **C**hôme  
**CNEP** : **C**aisse **N**ationale d'**E**pargne et de **P**révoyance  
**CNMA** : **C**aisse **N**ationale de **M**utualité **A**gricole  
**CPA** : **C**rédit **P**opulaire d'Algérie  
**CTC** : organisme **N**ational de **C**ontrôle **T**echnique de la **C**onstruction  
**DA** : **D**inar **A**lgérien  
**EBE** : **L'**Excédent **B**rut d'**E**xploitation  
**EJ** : **E**mplis de **J**eune  
**EPE** : **E**ntreprises **P**ubliques **E**conomique  
**FR** : **L**e **F**ond de **R**oulement  
**GE** : **G**roupe d'**E**xploitation  
**HT** : **H**ors **T**axes  
**IBS** : l'**I**mpôt sur le **B**énéfice des **S**ociétés  
**LOA** : **L**ocation avec **O**ption d'**A**chat  
**MDA** : **M**illion **D**inars **A**lgérien  
**MLA** : **M**aghreb **L**easing **A**lgérie  
**MRP** : **A**ssurance **M**ultirisque **P**rofessionnelle  
**NIF** : **N**uméro d'**I**dentification **F**iscale  
**NIS** : **N**uméro d'**I**dentification **S**tatistiques  
**RE** : **L**e **R**ésultat d'**E**xploitation  
**SARL** : **S**ociété à **R**esponsabilité **L**imitée  
**SNC** : **S**ociété aux **N**oms **C**ollectifs  
**SPA** : **S**ociété **N**ationale de **L**easing

**SPA : Société Par Actions**

**SPA : Société Par Actions**

**SRH : Société de Refinancement Hypothécaire**

**TBA : Trust Bank Algeria**

**TCR : Tableau de Compte de Résultat**

**TFT : Le Tableau de Flux de Trésorerie**

**TN : La Trésorerie Nette**

**TVA : Taxes sur Valeur Ajouté**

**VA : La Valeur Ajoutée**

**VMP : Valeur Mobilière de Placement**

## Sommaire

Introduction générale .....	P I
Chapitre I : Notion de base sur les banques et les crédits bancaires.....	P 01
Section 1 : Le fonctionnement bancaire .....	P 02
Section 2 : Généralité sur les crédits bancaires.....	P 10
Section 3 : Les types des crédits octroyés.....	P 14
Chapitre II : Les risques bancaires et les mesures de leurs gestion .....	P 26
Section 1 : Notions de base sur les risques de crédit.....	P 27
Section 2 : L'évaluation du risque de crédit.....	P 31
Section 3 : Moyens de prévention et de limitation du risque crédit.....	P 53
Chapitre III : La gestion des risques des crédits accordés aux entreprises au sein du crédit populaire d'Algérie .....	P 65
Section 1 : Présentation de l'organisme d'accueil .....	P 66
Section 2 : montage d'un crédit d'investissement.....	P 73
Section 3 : Evaluation des outils de gestion des risques utilisés au sein du CPA.....	P 97
Conclusion générale.....	P 104
Bibliographie.....	P 107
Annexes.....	P 111



**INTRODUCTION GENERALE**

# Introduction générale

---

## Introduction générale

De nos jours, les institutions bancaires occupent une position centrale au sein du système économique mondial. Elles remplissent le rôle d'intermédiaires entre les détenteurs de capitaux et les demandeurs de crédit.

Historiquement, le secteur bancaire a souvent été perçu comme un domaine fermé, inaccessible et complexe. Pourtant, il joue un rôle fondamental dans le financement de l'économie en gérant les dépôts et l'épargne, en distribuant le crédit, en animant les marchés financiers, en facilitant les transactions et les échanges monétaires.

Dans les métiers de la banque, le risque est un élément que l'on vit au quotidien.

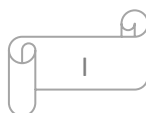
En effet, la banque à travers sa fonction principale qui se caractérise par l'octroi du crédit, s'expose à une incertitude de non remboursement. Et pour cela, lorsqu'un crédit est octroyé, l'organisme prêteur n'est pas toujours sûr de récupérer ses fonds. Ainsi, il se trouve fréquemment exposé au risque de crédit.

Il y a différents types de risques liés aux crédits dont on peut citer les risques (de liquidités, opérationnels, de marché, d'investissements...) que la banque essaye de gérer.

Le risque de crédit est considéré comme le plus important parmi les risques auxquels les banques sont confrontées, et il représente une préoccupation majeure qui ne cesse de croître. Il fait référence au risque de perte résultant du défaut d'un emprunteur à respecter les obligations de remboursement des dettes contractées.

La maîtrise et la gestion du risque de crédit sont devenues un enjeu important pour les banques, elles consistent à une évaluation correcte, un bon repérage de pertes, et une prise des mesures appropriées. Les banques doivent renforcer leurs procédures de gestion et de contrôle, du fait que la non maîtrise ou la négligence de ce risque peut les mettre en péril.

Les banques algériennes, suite à la libéralisation du secteur bancaire, doivent aussi prendre conscience de l'importance de l'analyse et de la gestion du risque de crédit, car la défaillance d'un établissement de crédit aurait des conséquences préjudiciables non seulement pour ses créanciers mais aussi pour l'ensemble de l'économie.





# Introduction générale

---

Dans cette étude, notre attention se porte sur l'importance accordée par les banques aux crédits accordés aux entreprises, ainsi que sur la façon dont elles gèrent les risques associés à ces prêts.

Notre objectif est de mieux comprendre la gestion des risques liés aux crédits octroyés par les banques. Pour cela, nous avons choisi l'intitulé ci-après pour notre thème : **La gestion de risque des crédits bancaire**

L'importance du sujet réside dans le fait que la bonne gestion des risques de crédit favorise la stabilité financière, la résilience des banques et contribue à prévenir les crises financières, elle assure également un cadre convenable à l'octroi de crédit, elle revêt une importance majeure pour réduire les pertes, protéger les parties prenantes, se conformer aux réglementations et faciliter la prise de décision éclairée, Ces mesures aident les banques à maintenir leur solvabilité, leur réputation et leur rentabilité à long terme.

La bonne gestion des risques de crédit contribue également à réduire l'incertitude et les perturbations en favorisant ainsi un environnement économique sain et durable.

Avant d'entrer dans le vif de notre sujet il est important de clarifier les raisons du choix de sujet : Ce thème s'avère étroitement lié à notre spécialité « audit et contrôle de gestion » et se veut un aboutissement d'un cursus universitaire très riche.

Dans un cadre plus personnel, nous avons choisi ce thème dans le but d'approfondir nos connaissances sur le sujet en nous impliquant activement dans le domaine bancaire grâce à notre stage pratique.

Ce sujet explorera en profondeur les mécanismes opérationnels du secteur bancaire ainsi que la dynamique des relations entre les banques et les entreprises, offrant ainsi l'opportunité d'acquérir une compréhension approfondie de ce domaine.

Notre étude vise principalement à déterminer les méthodes et les moyens par lesquels un banquier peut évaluer et analyser les risques associés à un prêt d'investissement tout en fournissant des commentaires et des recommandations pour prendre une décision appropriée.

Dans le cadre de notre étude, nous nous posons une question essentielle concernant l'organisation des banques afin d'assurer une gestion efficace du risque de contrepartie.



# Introduction générale

---

Dans cette optique, notre étude se concentre sur la question centrale suivante à laquelle nous chercherons à répondre : **Comment la banque fait face aux risques liés à ces opérations d'octroi de crédit ?**

De cette problématique découle un certain nombre d'interrogations à savoir :

**Q1** : Quels sont les risques qu'une banque peut encourir lors de l'octroi d'un crédit ?

**Q2** : Quel est la méthode d'appréciation du risque de crédit au niveau d'une banque ?

**Q3** : Ces outils de gestion des risques sont-ils efficaces pour se prémunir contre le non remboursement ?

Pour tenter de répondre à ces questions nous proposons les hypothèses citées dans l'élément suivant :

**H1** : lors de l'octroi d'un crédit, une banque peut être exposée à divers risques tel que le risque de non recouvrement des prêts par les emprunteurs ou des risques opérationnels.

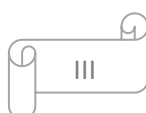
**H2** : L'analyse financière est une méthode essentielle permettant d'anticiper et de se prémunir contre les risques liés au crédit.

**H3** : les outils de gestion des risques mis en place par les banques sont conçus pour atténuer les risques de non remboursement, mais ils ne peuvent pas éliminer complètement le risque.

Dans le cadre de notre étude, nous avons employé divers outils pour la collecte et l'analyse des données. Nous avons examiné la documentation pertinente liée à notre domaine de recherche qui aborde les risques bancaires, afin d'obtenir une vision globale à partir de références académiques telles que des mémoires ou des thèses, des ouvrages, des lois et des règlements, des supports de cours, ainsi que des sites internet.

Pour résoudre la problématique et confirmer la validité de notre hypothèse, nous avons entrepris une étude à la fois théorique et pratique en réalisant une étude de cas portant sur un crédit d'investissement.

L'étude de gestion des risques de crédit par l'examen des dossiers et l'analyse financière incorpore des éléments des deux méthodes, à la fois descriptive concernant la théorie et analytique pour le cas pratique. Elle implique l'analyse détaillée des informations financières et



# Introduction générale

---

des éléments du dossier du demandeur de crédit, tels que les états financiers, les antécédents de crédit et les garanties,

Nous avons opté pour une approche qualitative dans notre étude, visant à résoudre notre problématique en utilisant une méthode d'étude de cas. L'objectif principal était de comprendre et de décrire le processus de gestion du risque de crédit bancaire. Pour analyser nos données, nous avons utilisé le logiciel EXCEL.

Afin de fournir des réponses adéquates à notre problématique nous avons structuré notre travail de recherche en trois chapitres :

Le premier chapitre portera un aperçu général sur les banques et l'environnement bancaire en Algérie, des généralités sur les crédits, ainsi nous présenterons les différents types de crédits octroyés.

Le deuxième chapitre traitera les différents risques liés à l'activité bancaires, ensuite on exposera quelques méthodes d'appréciation et d'évaluation du risque de crédit, ainsi les moyens que dispose le banquier pour se couvrir et se prémunir du risque de crédit.

Le troisième chapitre sera consacré à l'examen d'un cas pratique au sein de CPA illustrant les différentes étapes à suivre par le banquier afin d'octroyer un crédit d'investissement, on mettra en évidence les différentes étapes de constitution, d'étude, de traitement et la gestion d'un dossier de crédit d'investissement.



**CHAPITRE I : NOTIONS DE BASE SUR  
LES BANQUES ET LES CREDITS  
BANCAIRES**

# Chapitre I : Notions de base sur les banques et les crédits bancaires

---

## Chapitre I : Notions de base sur les banques et les crédits bancaires

### Introduction

La banque est un établissement financier qui fournit des services bancaires, notamment le dépôt, le crédit, et le paiement. Elle est un intermédiaire financier entre les agents à capacité de financement et les agents en besoin de financement.

Dans notre contexte où les clients (entreprises et particuliers) manquent souvent de liquidités, le crédit est une pratique courante et régulière. Cela est dû au fait que ces clients ont des besoins constants à satisfaire, tel que le financement de leurs activités, les achats de consommations, ainsi que le paiement de leurs salaires et impôts.

Par conséquent la relation banque-client s'exprime mieux dans les facilités. C'est pourquoi la banque doit Établir des limites pour prévenir tout excès ou défauts qui pourraient survenir durant la relation. En général, le principal défaut supporté par la banque est le risque de crédit qu'elle doit circonscrire par une bonne définition et une bonne analyse.

Dans ce premier chapitre nous verrons un bref aperçu sur le fonctionnement bancaire ainsi que les crédits accordés par la banque, donc ce chapitre sera reparté en trois sections :

- Section 1 : Le fonctionnement de la banque.
- Section 2 : Notion sur les crédits bancaires.
- Section 3 : Types de crédits octroyés.

# Chapitre I : Notions de base sur les banques et les crédits bancaires

---

## Section 1 : Fonctionnement de la banque

La banque occupe une place de choix dans toute économie en raison de son rôle majeur dans le financement des activités économiques. Elle est souvent sollicitée dans la création d'entreprises.

### 1 Définition de la banque et son rôle

Les institutions financières fournissent une gamme de services liés à la gestion de l'argent, aux prêts, aux investissements et aux transactions financières. Elles jouent un rôle fondamental dans l'économie en facilitant la circulation des fonds entre les individus, les entreprises et les gouvernements.

#### 1.1 Définition :

Selon VEYRENC « La banque apparaît comme le trait d'union entre le travail en quête de capitaux pour produire, et le capital en quête de travail pour fructifier ». <sup>1</sup>

##### 1.1.1 Au sens juridique :

En terme juridique, une banque est une institution financière soumise aux dispositions du code monétaire et financier.

Selon l'article 1 de la loi française n°41-2532 du 13 juin 1941, relative à la réglementation et à l'organisation de la profession bancaire : « Sont considérées comme banques , les entreprises ou établissements qui font profession habituelle de recevoir du public, sous forme de dépôts ou autrement, des fonds qu'ils emploient pour leur propre compte, en opérations d'escomptes, en opérations de crédit ou en opérations financières. ». <sup>2</sup>

Selon l'article 1 de la loi bancaire française n° 84-46 du 24 janvier 1984 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit (abroge l'article 1 de la loi n° 41-2532), les établissements de crédit sont définis comme étant :

« Des personnes morales qui effectuent à titre de profession habituelle des opérations de banque. Les opérations de banque comprennent la réception de fonds du public, les opérations de crédit, ainsi que la mise à la disposition de la clientèle ou la gestion de moyens de paiement». <sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> VEYRENC(Albert), Banques-bourses assurance, DURASSIE. G & commerce, Paris, 1998, P.80.

<sup>2</sup> SMAILI(Siham), le mode de fonctionnement des banques publiques algériennes dans le contexte de crise , revue d'économie et de statistique appliquée, juin et décembre , 2003, P.2.

<sup>3</sup> VEYRENC (Albert), Op.Cit, P.3.

# Chapitre I : Notions de base sur les banques et les crédits bancaires

---

## 1.1.2 Au sens économique : <sup>1</sup>

La banque est une entreprise qui s'occupe des dépôts d'argent et des moyens de paiement. Autrement dit, elle est un établissement privé ou public qui facilite les paiements des particuliers et des entreprises, avance et reçoit des fonds, et gère les moyens de paiement.

La banque est l'intermédiaire entre offreurs et demandeurs de capitaux et ceci à partir de deux processus distincts :

- En intercalant son bilan entre offreurs et demandeurs de capitaux, c'est l'intermédiation bancaire.
- En mettant en relation directe offreurs et demandeurs de capitaux sur un marché de capitaux (marché financier, monétaire,...).

## 1.2 Le rôle économique de la banque :

Le système bancaire, tel que nous le connaissons, s'est développé en plusieurs phases au cours desquelles les banques ont joué un rôle de plus en plus crucial dans l'économie. Leur fonction principale consiste à allouer au mieux l'épargne disponible dans le pays aux agents économiques ayant besoin de financement. Elles ont rempli cette fonction de manière si efficace qu'aujourd'hui. <sup>2</sup>

La banque joue un rôle intermédiaire entre les individus qui ont des ressources financières à leur disposition et ceux qui ont besoin de financement. Les premiers confient leur fond à la banque, qui l'utilise à son tour pour financer la seconde catégorie, on peut citer :

### 1.2.1 La finance indirecte : (Intermédiaire financier)<sup>3</sup>

Dite également économie d'endettement : un intermédiaire financier vient s'intercaler entre les agents à capacité et à besoin de financement. Cet intermédiaire financier emprunte aux agents à capacité de financement leur épargne en leur proposant des contrats de type contrats de dépôts,

---

<sup>1</sup> GARSUAULT (Philippe) et PRIAMI. (Stéphane), la banque fonctionnement et stratégie, 2<sup>ème</sup> édition ECONOMICA, Paris, 1997, P.8.

<sup>2</sup> LAMARQUE(Eric) et MAYMO(Vincent), économie et gestion de la banque, DUNOD, Paris, 2005, P.10.

<sup>3</sup> COUSSERGUES(Sylvie), gestion de la banque du diagnostic à la stratégie ,5<sup>ème</sup> édition, Belgique, 2007, P.3.

# Chapitre I : Notions de base sur les banques et les crédits bancaires

---

ce faisant l'intermédiaire collecte des capitaux. Puis, il va prêter les capitaux ainsi collectés aux agents à besoin de financement en leur proposant des contrats de crédit.

## 1.2.2 Marchés directs (désintermédiation) :

La finance directe, également appelée économie de marchés de capitaux, implique une relation directe entre les agents ayant besoin de financement et ceux ayant la capacité de fournir des fonds. Cette relation se crée sur des marchés appelés marchés de capitaux, où les agents ayant besoin de financement émettent des titres qui sont ensuite souscrits par

Les investisseurs. Cette interaction entre prêteurs et emprunteurs sur les marchés de capitaux permet une allocation efficace des ressources financières pour le financement de projets, ce qui explique le terme "économie de marchés".<sup>1</sup>

- Les offreurs de capitaux investissent directement sur les marchés.
- Les demandeurs de capitaux se financent auprès des marchés.<sup>2</sup>

## 2 Evolution du système bancaire en Algérie

Après l'obtention de l'indépendance, l'Algérie s'est retrouvée confrontée à la persistance des institutions héritées du colonialisme dans le système français. Ces institutions étaient fondées sur un système capitaliste qui était en contradiction totale avec les choix sociopolitiques de l'Algérie nouvellement indépendante. Par conséquent, il était impératif de nationaliser les secteurs productifs et bancaires afin de remédier à cette situation.

L'objectif de tous ces changements était de mettre en place un système de financement pour les différents secteurs de l'économie, favorisant ainsi leur développement dans des conditions optimales.<sup>3</sup>

### 2.1 L'étape de souveraineté (1962-1966) :

Cette période a vu la naissance de quatre principales institutions :

---

<sup>1</sup> Idem, P.3.

<sup>2</sup> GARSUAULT (Philippe) et PRIAMI. (Stéphane), Op.Cit, P.6.

<sup>3</sup> ABOURA (A), CHAHIDI(M), Le système bancaire algérien : Evolution historique, libéralisation du secteur et défis de modernisation, N°2, mars, 2017, PP.2-3.



# Chapitre I : Notions de base sur les banques et les crédits bancaires

---

## 2.1.1 La Banque Centrale d'Algérie<sup>1</sup> :

La Banque Centrale d'Algérie (BCA) a été créée le 13 Décembre 1962 fut dotée de tous les statuts d'un institut d'émission, afin de créer les conditions favorables à un développement ordonné de l'économie nationale.

## 2.1.2 La Caisse Algérienne de Développement (CAD)<sup>2</sup> :

La création de la Caisse Algérienne de Développement (CAD), qui apparaît comme une direction du plan, par son rôle dans l'établissement des programmes d'investissements publics ou d'importation.

## 2.1.3 La Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance (CNEP) :<sup>3</sup>

La création de La Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance (CNEP), avait pour rôle dans la collecte de l'épargne dégagée par les revenus moyens, afin de distribuer à la constitution des logements et les crédits immobiliers aux particuliers destinés aux Algériens résidant en Algérie et à l'étranger.

## 2.2 L'étape de la nationalisation (étatisation du système bancaire algérien (1966-1967) :

Cette étape vise à réaliser la nationalisation des banques, également connue sous le nom d'algérianisation, et a été caractérisée par l'établissement de nouvelles banques commerciales nationales par le biais de l'acquisition des actifs des banques étrangères. C'est pendant cette période que de nouvelles banques ont été créées.

### 2.2.1 La banque nationale d'Algérie « BNA » :<sup>4</sup>

La BNA a été créée en 1966, afin de répondre aux besoins financiers portant les secteurs «publics et socialistes. Son rôle consiste à :

- Assurer le financement des entreprises dans le secteur public et contrôler leur gestion
- Accorder des crédits à court terme publics et privés.
- Accorder des crédits à moyen terme pour des investissements déjà planifiés.

---

<sup>1</sup> Loi n°62-144 du 13 Décembre 1962 relatif à la création et fixation les statuts de la banque centrale.

<sup>2</sup> Loi n°63-165 du 7 mai 1963 relatif à la création et fixation des statuts de la caisse algérienne de développement.

<sup>3</sup> Loi n°64-227 du 10 aout 1964 relatif à la création de la Caisse Nationale d'épargne et de Prévoyance.

<sup>4</sup> Ordonnance N° 66-178 du 13 juin 1966 du journal officiel N°51, date 14 juin 1966, p.01. Portant création de la banque nationale d'Algérie.

# Chapitre I : Notions de base sur les banques et les crédits bancaires

---

## 2.2.2 Le crédit populaire d'Algérie « CPA » :<sup>1</sup>

Quelque mois après la BNA, le système bancaire national bénéficie d'un autre intermédiaire financier bancaire : le CPA, créé en 1966, Il avait pour vocation principale le financement des petites et moyennes entreprises publiques et privées ainsi que le secteur du tourisme, de l'hôtellerie, de la pêche et de l'artisanat.

## 2.2.3 La banque extérieur d'Algérie « BEA » :<sup>2</sup>

Dans le but de développer et de faciliter les rapports économiques avec les autres pays, la BEA fut créée en 1967, sous sa forme d'une société nationale avec un capital de 24 millions de Dinar, constituée par une dotation entièrement souscrite par l'état en reprise des activités de crédits lyonnais.

## 2.3 Réorganisation des structures financières (1970-1986) :

Face à l'augmentation des besoins de l'activité économique, la spécialisation s'avérait être la meilleure solution pour répondre à cette augmentation de la demande. C'est dans cet objectif que la BNA et le CPA ont été restructurés, donnant ainsi naissance à deux nouveaux organismes bancaires qui reprenaient une partie de leurs activités

### 2.3.1 Banque de l'Agriculture et du Développement Rural(BADR) :

Créée le 13 Mars 1982 par la restructuration de la BNA, elle avait pour missions la mise en place de nouveaux mécanismes pour le financement des activités agricoles et agro-industrielles.

### 2.3.2 La Banque de Développement Local (BDL) :

Créée le 30 Avril 1982 par la restructuration du CPA, la BDL avait pour mission le financement des investissements locaux et d'une partie des entreprises et établissements à caractère économique sous tutelle des wilayas et communes.

## 2.4 L'économie de marché (1990 à nos jours) :<sup>3</sup>

Jusqu'en 1990, le secteur bancaire algérien était entièrement public et se composait de sept établissements bancaires centrés sur la banque centrale.

---

<sup>1</sup> Ordonnance N° 66-366 du 19 décembre 1966 du journal officiel n°75, relatif à la création du crédit populaire d'Algérie.

<sup>2</sup> Ordonnance n°67-204 du 01 octobre 1967.

<sup>3</sup> BOUCHELGHOU M (F), BOUSSAFI (K), L'évolution du système bancaire algérien durant la période 2009/2017, Revue des Sciences administratives et financières, N° 02, décembre, 2019, P.121.

# Chapitre I : Notions de base sur les banques et les crédits bancaires

---

La dernière période a été caractérisée par la promulgation de plusieurs lois relatives aux réformes économiques.

➤ Avec la promulgation de **la loi 90/10 du 14 avril 1990**, le secteur bancaire algérien a connu de très profonds changements, dont le but est la libéralisation de la banque centrale du joug de la gestion administrative de l'Etat .D'autres lois de réforme ont été promulguées telles que la loi des finances 1994 et sa loi complémentaire comportant l'ouverture des EPE aux capitaux privés nationaux ou étrangers visant le retrait de l'état de la sphère économique.

C'est dans ce changement fondamental que la Banque Algérienne du Commerce et de l'Industrie (BCIA) et la Banque EL Khalifa ont reçu l'agrément de la Commission de la Monnaie et du Crédit (CMC) respectivement le 28 juin 1997 et le 27 juillet 1998 sous la forme d'un placement privé. Capital La société par actions (SPA) a été peu exercée et a été rapidement liquidée par les autorités monétaires.

Les modifications apportées à la loi en 2001, leurs but est de renforcer l'influence de la prise de décision administrative sur la politique monétaire nationale. Pour atteindre cet objectif, la Banque d'Algérie a établi le règlement n° 01-01, modifiant et Supplément 14/04/1990 à la loi sur la monnaie et le crédit.

Adoption du règlement n°03-11 du 26 août 2003 relatif à la monnaie et au crédit suite à la faillite de deux banques privées (El Khalifa et (BCIA)), il a été constaté en 2003 que les pouvoirs publics ont été poussés à refondre les lois sur la monnaie et le crédit. Pour que cette réforme réussisse, les conditions exigées par les acteurs du système bancaire mis en œuvre.

En 2006, le lancement effectif du système de paiement en gros montants gérés en temps réel par la Banque d'Algérie (BA) en février et mai, des systèmes de paiement électronique pour les paiements groupés (chèques, avis de virement prélèvements automatiques, mandats, chèques à ordre et opérations de paiement électronique).

### **3 Les banques et les établissements financiers en Algérie aujourd'hui**

En Algérie, les banques et les établissements financiers jouent un rôle essentiel dans l'économie du pays en fournissant des services financiers à la population, aux entreprises et aux institutions.

# Chapitre I : Notions de base sur les banques et les crédits bancaires

---

## 3.1 La Banque Centrale : <sup>1</sup>

Une banque centrale est une institution d'émission monétaire propre à un pays ou à une zone monétaire. La banque centrale est la banque des banques commerciales et elle est en charge de la politique monétaire d'un Etat ou d'une zone. L'impact de la politique monétaire d'une banque centrale est majeur sur l'économie réelle, les marchés financiers et donc le marché des changes.

## 3.2 Les grandes banques publiques :<sup>2</sup>

Une banque publique est une institution bancaire dont la propriété appartient à l'État ou à des entités publiques. Sa différence avec une banque commerciale réside non seulement dans sa structure actionnariale, mais également dans les missions qui lui sont généralement confiées par les autorités publiques.

Banque Extérieure d'Algérie « BEA » ;

•Banque Nationale d'Algérie « BNA » ;

•Banque De L'agriculture Et du Développement Rural « BADR » ;

•Banque De Développement Local « BDL » ;

•Crédit Populaire d'Algérie « CPA » ;

•Caisse D'épargne Et De Prévoyance « CNEP Banque».

## 3.3 Les banques à capitaux essentiellement privé d'origine internationale :

Elles sont des institutions financières dont la majorité de la propriété appartient à des investisseurs privés et qui opèrent à l'échelle mondiale. Ces banques sont souvent des entités internationales, ayant des filiales et des activités dans plusieurs pays.

En Algérie, on peut citer :

•Banque Al Baraka Algérie (banque mixte) ;

•Arab Banking Corporation Algeria "ABC";

---

<sup>1</sup> <https://www.Tradingsat.com/lexique-boursier> (01.04.2023 à 17 :02)

<sup>2</sup> <https://banque.ooreka.fr/comprendre/banque-publique> (02.04.2023 à 20 :15)

# Chapitre I : Notions de base sur les banques et les crédits bancaires

---

- Natixis Banque ;
- Société Générale Algérie Citibank ;
- Arab Bank Plc Algeria;
- B.N.P. / Paribas El Djazair;
- Trust Bank Algeria;
- Gulf Bank Algeria;
- Housing Bank for Trade and Finance;
- Fransabank El-Djazair;
- Al Salam Bank - Algeria – Spa.

## 3.4 Les établissements financiers et institutions financières spécialisé :<sup>1</sup>

En Algérie, il existe plusieurs établissements financiers et institutions spécialisés qui offrent une gamme de services financiers.

- Société de Refinancement Hypothécaire « SRH »
- Arab Leasing Corporation (Société de Crédit-Bail)
- Maghreb Leasing Algérie (MLA)
- la Caisse Nationale de Mutualité Agricole (CNMA)
- la Société Nationale de Leasing-SPA
- Ijar Leasing Algérie-SPA et El Djazair Ijar-SPA.

Le fonctionnement de la banque repose sur la confiance des clients et sur sa capacité à gérer les fonds de manière prudente et efficace, tout en fournissant des services adaptés aux besoins financiers de la société.

---

<sup>1</sup> <https://www.algerie-eco.com/2022/02/02/finances-19-banques-et-8-etablissements-financiers-en-activite-en-algerie> (10/04/2023 à 18 :11)

# Chapitre I : Notions de base sur les banques et les crédits bancaires

---

## Section 2 : Notions sur les crédits bancaires

### 1 Notion du crédit

Les crédits bancaires peuvent être définis de différentes manières selon leur contexte étymologique, juridique ou économique.

#### 1.1 Définition étymologique : 1

Le mot crédit vient du verbe latin « crédere », qui signifie « croire, faire confiance ». Et effectivement, celui qui consent un crédit « croit » en celui qui le reçoit. En d'autres termes, le créancier fait confiance à son débiteur.

#### 1.2 Définition juridique :<sup>2</sup>

Au titre de l'ordonnance N° 03-11 du 26 Août 2003 portant sur la monnaie et le crédit dans son article N°68, le concept de crédit est défini comme suit :

« Constitue une opération de crédit, au sens de la présente ordonnance, tout acte à titre onéreux par lequel une personne met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne, ou prend dans l'intérêt de celle-ci, un engagement par signature tel qu'un aval, cautionnement ou garantie.

Sont assimilées aux opérations de crédit, les opérations de location assortie d'options d'achat, notamment le crédit-bail»

#### 1.3 Définition économique :<sup>3</sup>

En économie, le crédit est « une opération par laquelle un prêteur-une banque met à la disposition d'un emprunteur-demandeur une somme d'argent ou des moyens de paiement garantis moyennant une promesse de remboursement dans un délai , cette opération montre que le crédit est du temps et/ou de l'argent que la banque donne et/ou prêter à une personne physique ou morale, en vue de réaliser un profit satisfaisant.

- La banque donne du temps dans le cas de crédit par signature.

---

<sup>1</sup> MICHEL(Mathieu), L'exploitant bancaire et le risque crédit, Edition LA REVUE BANQUE, Paris, 1999, P21-22.

<sup>2</sup> Article N°68, Ordonnance N°03-11 du 26 Aout 2003 modifiée, relative à la monnaie et au crédit en Algérie

<sup>3</sup> BALLAN, Dix éco de l'économie, 5ème Edition DUNOD, Paris, 1991, p34.

# Chapitre I : Notions de base sur les banques et les crédits bancaires

---

- La banque donne de l'argent en attendant un temps pour être remboursé dans le cas d'un crédit par caisse ;

C'est une « confiance » qui s'acquière par une « promesse »,<sup>1</sup>

Ainsi on peut affirmer et mettre en équation la combinaison des trois facteurs :

CONFIANCE+TEMPS+PROMESSE=CREDIT
---------------------------------

## 2 Définition des crédits bancaires et leur rôle

Les crédits bancaires sont utilisés par les banques et autres institutions financières pour fournir des fonds aux emprunteurs. Ces crédits permettent aux emprunteurs d'obtenir les liquidités nécessaires pour répondre à leurs besoins de financement.

### 2.1 Définition :<sup>2</sup>

Le crédit est une opération qui permet au débiteur de différer son paiement ou qui permet à un agent économique de disposer pendant un certain temps de fonds qui sont mis à sa disposition par un autre agent. Le plus souvent, le créancier obtient une rémunération (intérêt) versée par le débiteur.

### 2.2 Le rôle de crédit :

Le crédit bancaire joue un rôle important dans l'économie mondiale en permettant aux particuliers, aux entreprises d'avoir accès à des fonds pour investir et financer des projets. Il permet de :

#### 2.2.1 Le crédit relance la production : 3

Chaque jour, l'activité de production évolue grâce aux innovations et au renouvellement des équipements. Les entreprises peuvent recourir au crédit pour acquérir des outils de production améliorés qui leur permettent d'augmenter la qualité et la quantité de leur production. Les ménages peuvent alors consommer cette production grâce aux crédits à la consommation octroyés par les banques.

---

<sup>1</sup> HADJ SADOUK(Tahar), les risques de l'entreprise et de la banque, édition DAHLAB, M'sila, 2007, P.11.

<sup>2</sup> BEITONE(Alaine) et autres, Dictionnaire des sciences économiques, édition ARMAND COLIN, Paris, 2007, P.113.

<sup>3</sup> PRUCHAUD(Jean), Evolution des techniques bancaires, Edition SCIENTIFIQUE RIBER, paris, 1960, P.50.

# Chapitre I : Notions de base sur les banques et les crédits bancaires

---

## 2.2.2 Le crédit permet les échanges :<sup>1</sup>

Les banques ont historiquement assuré la fonction de garantir aux entreprises une continuité dans leur processus de production et de commercialisation en leur fournissant du crédit, ce qui permet des échanges économiques. Les entreprises peuvent anticiper leurs recettes en faisant appel à la banque, ce qui leur confère un pouvoir d'achat ou d'échange.

## 2.2.3 Le crédit amplifie le développement :<sup>2</sup>

La théorie bancaire a exposé l'idée du multiplicateur du crédit, qui découle des impacts d'un prêt accordé pour l'achat d'un bien de production ou de consommation. Ces impacts ne se limitent pas seulement à l'emprunteur, mais se répercutent également sur d'autres agents économiques, ce qui est appelé l'effet multiplicateur du crédit.

## 2.2.4 Le crédit, instrument de création de monnaie :<sup>3</sup>

Les banques commerciales peuvent créer de la monnaie en créditant le compte courant de leur client du montant du prêt accordé, ce qui est connu sous le nom de création monétaire.

## 3 Les caractéristiques du crédit bancaire

Les crédits bancaires présentent plusieurs caractéristiques importantes, qui peuvent varier en fonction du type de crédit et des politiques spécifiques de chaque institution financière. Voici quelques-unes des caractéristiques courantes des crédits bancaires :

### 3.1 La confiance :<sup>4</sup>

« Faire crédit signifie faire confiance et la pratiquer sur une longue période de la relation de crédit crée un climat de confiance entre les protagonistes ».

Cette confiance est basée non seulement sur la solvabilité de l'emprunteur mais aussi sur son honnêteté et sa compétence dans son activité professionnelle.

D'un autre côté, le client doit avoir confiance que la banque ne lui retirera pas son soutien en cas de besoin et qu'elle traitera de manière confidentielle les informations financières de son entreprise.

---

<sup>1</sup> <https://www.memoireonline.com> (29/03/2023 à 23 :50)

<sup>2</sup> PRUCHAUD(Jean), Op.Cit, P.50.

<sup>3</sup> [www.lafinancepourtous.com/decryptages/politiques-economiques/theories-economiques/creation-monetaire/la-creation-monetaire-comment-ca-marche](http://www.lafinancepourtous.com/decryptages/politiques-economiques/theories-economiques/creation-monetaire/la-creation-monetaire-comment-ca-marche) (30/03/2023 à 23 :40)

<sup>4</sup> COUSSERGUES(Sylvie), la banque : structure, marché et gestion, 2 ème édition Dalloz, Paris, 1996, P.52.



# Chapitre I : Notions de base sur les banques et les crédits bancaires

---

## 3.2 Le temps :<sup>1</sup>

Appelé aussi la durée, il va dépendre du type d'opération pour laquelle le crédit est utilisé. On relève :

- le crédit à **très court terme** (au jour le jour) qui est utilisé par les banques pour ajuster quotidiennement leur trésorerie.
- le crédit à **court terme**, de 3 mois à deux ans, utilisés par les ménages et les entreprises.
- le crédit à **moyen terme**, entre deux et sept ans
- le crédit à **long terme**, plus de sept ans, concernant les ménages, les entreprises et les collectivités locales (communes, département...).

## 3.3 La rémunération : <sup>2</sup>

La convention de crédit inclut l'indication des rémunérations réservées à la banque. Il s'agit essentiellement du taux d'intérêt et des diverses commissions qui peuvent être prévues en fonction des services rendus.

Les crédits qui comportent des décaissements sont rémunérés par des intérêts proportionnels au montant des capitaux avancés, par contre les crédits qui ne comportent pas des décaissements (crédit par signature), sont rémunérés par une commission.

## 3.4 Le risque :

Le risque de crédit est le risque particulier naissant d'une opération de prêt. Il correspond à la probabilité qu'un événement négatif affecte le service de la dette sur lequel le débiteur s'est engagé.<sup>3</sup>

Il s'agit d'un risque inhérent à l'activité d'intermédiation traditionnelle et qui correspond à la défaillance de la contrepartie sur laquelle une créance ou un engagement est détenu. De ce fait la banque subit une perte capitale (créance non remboursée) et en revenu (intérêts non perçus), perte qui est considérablement plus importante que le profit réalisé sur cette même contrepartie non défaillante.<sup>4</sup>

En conclusion, comprendre les notions de base sur les crédits bancaires est essentiel pour utiliser cet outil financier de manière responsable et pour bénéficier des opportunités qu'il offre en matière de financement.

---

<sup>1</sup> [www.lefrancaisdesaffaires.fr/wp-content/uploads/2016/05/](http://www.lefrancaisdesaffaires.fr/wp-content/uploads/2016/05/) (31/03/2023 à 22 :04)

<sup>2</sup> GAUDIN(Michel), le crédit aux particuliers, édition SEFI, Québec, 1996, P.9.

<sup>3</sup> KHAROUBI(Cécile) et THOMAS(Philippe), analyse du risque de crédit, 2ème édition, France, 2016, P.15.

<sup>4</sup> COUSSERGUE(Sylvie), Op.Cit, P.108.

# Chapitre I : Notions de base sur les banques et les crédits bancaires

---

## Section 3 : Les types des crédits octroyés

Les crédits bancaires sont conçus pour répondre aux besoins spécifiques des emprunteurs, qu'ils soient des entreprises ou des ménages. Les institutions financières offrent une variété de solutions de crédit adaptées aux différentes situations et objectifs financiers des emprunteurs.

### 1 Les types des crédits octroyés aux entreprises

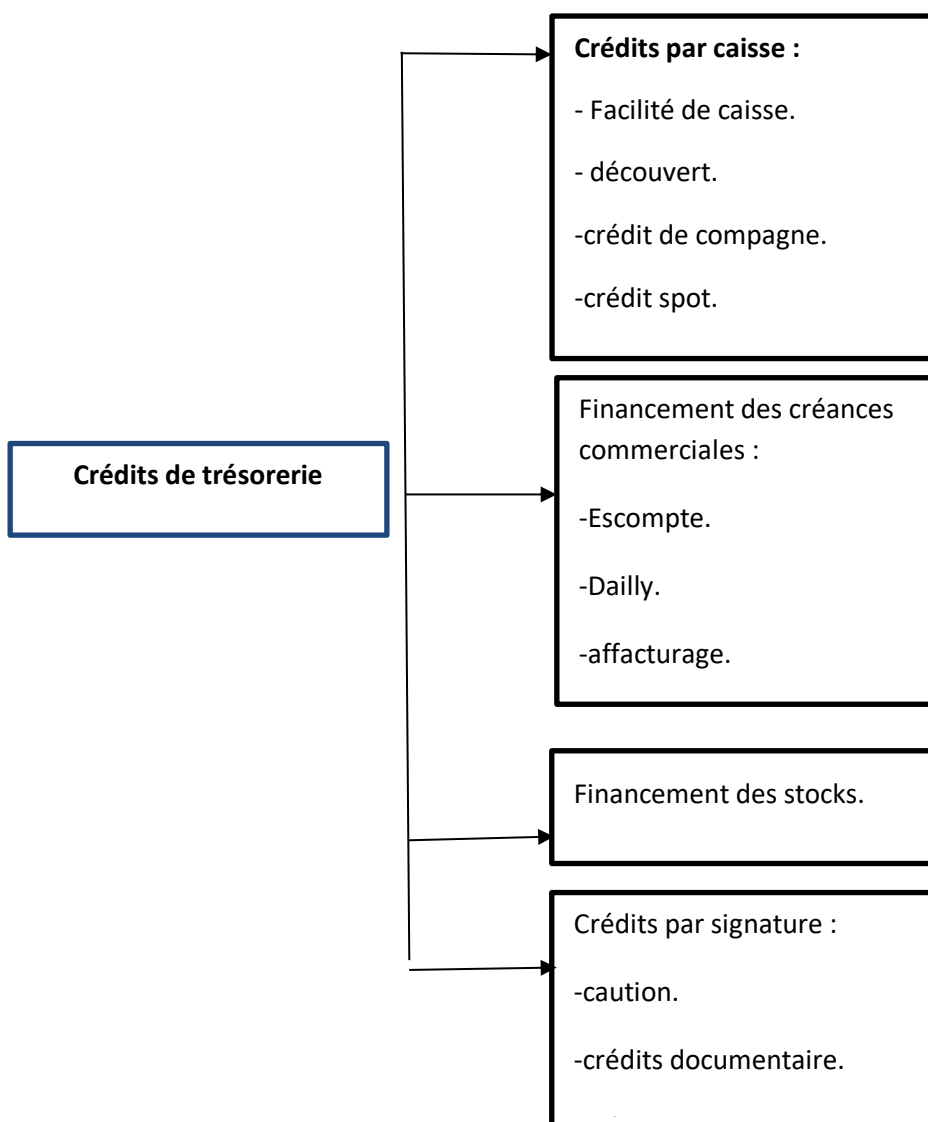
Les crédits bancaires répondent aux besoins spécifiques des entreprises en leur offrant des solutions de financement adaptées. Pour les investissements à long terme, les crédits permettent d'acquérir des actifs tels que des équipements, des machines ou des véhicules, favorisant ainsi la croissance et le développement de l'entreprise. Les crédits de fonds de roulement sont destinés à couvrir les besoins de trésorerie à court terme, comme les paiements de fournisseurs et les salaires. De plus, les crédits commerciaux facilitent les transactions commerciales en offrant des options de paiement et de financement spécifiques.

#### 1.1 Les crédits d'exploitation :

L'entreprise, dans le cadre de son activité, est confrontée fréquemment, à des problèmes de trésorerie. Pour faire face à ces difficultés temporaires et pallier ces insuffisances des capitaux, le recours à un crédit bancaire s'avère donc indispensable pour éponger ces besoins, en effet, la banque propose aux entreprises des crédits d'exploitation en adéquation avec les besoins exprimés.

# Chapitre I : Notions de base sur les banques et les crédits bancaires

Figure n°1 : Formes de crédits de trésorerie



Source : KARYOTIS (Catherine), l'essentiel de la banque 2015-2016, édition GUALINO, 2015, P.28.

## 1.1.1 Les crédits par caisse :

Ce sont des crédits accordés par une banque autorisant un client à rendre son compte débiteur, et sont destinés à financer globalement les actifs cycliques du bilan.

# Chapitre I : Notions de base sur les banques et les crédits bancaires

---

## 1.1.1.1 La facilité de caisse<sup>1</sup> :

« La facilité de caisse est accordée à l'entreprise lorsqu'elle a besoin de faire face à un gêne momentanée de trésorerie .Cette autorisation est accordée pour une période très limitée (échéance de fin de mois, par exemple) elle répond au besoin de financement du au décalage des entrées et sorties de fonds »

Malgré une fréquente utilisation au sein des banques, la facilité de caisse est une forme de crédit risquée et nécessite une surveillance permanente et rigoureuse, afin d'éviter à tout moment, particulièrement en fin de mois une dérive.

## 1.1.1.2 Le découvert<sup>2</sup> :

« Accordé pour une période plus longue (de quelques semaines à Quelques mois), le découvert peut être autorisé dans le cas où l'entreprise est en attente d'une rentrée de fonds et qu'elle souhaite disposer à l'avance des fonds attendus. Toutefois dans la pratique le découvert est souvent accordé pour assurer à l'entreprise un fonds de trésorerie lorsque les associés ne veulent pas ou ne peuvent apporter des fonds supplémentaires à l'entreprise. Dans ce dernier cas la banque n'apportera la plupart du temps son concours que si elle bénéficie de bonnes garanties et est assurée notamment de la caution des associés, ces derniers pouvant être appelés à rembourser la banque en cas de défaillance de l'entreprise.».

Il existe deux types de découvert.

- a) **Découvert simple** : comme son nom l'indique, ce découvert est simple ; il n'est pas matérialisé par un effet de commerce.
- b) **Découvert mobilisable** : ce découvert est réescomptable ; il est matérialisé par un billet souscrit à l'ordre de la banque par le bénéficiaire.

## 1.1.1.3 Le crédit de campagne :<sup>3</sup>

L'objet du crédit de campagne est de faciliter la trésorerie des entreprises ayant une activité saisonnière (tourisme, agriculture...) ainsi que la gestion des stocks qu'elle peut provoquer.

Ses montants sont généralement significatifs et sa durée de vie est longue. Elle peut aller jusqu'à douze mois contrairement à un découvert classique.

---

<sup>1</sup> BERNET-ROLLANDE (Luc), principes de technique bancaire, 25<sup>ème</sup> édition DUNOD, Paris, 2008, P.287.

<sup>2</sup> Idem

<sup>3</sup> <https://banque.ooreka.fr/astuce/voir/531135/credit-de-campagne> (06/04/2023 à 06:55)

# Chapitre I : Notions de base sur les banques et les crédits bancaires

---

Les entreprises dont l'activité est saisonnière peuvent supporter des décaissements à l'entrée du cycle et progressivement au fur et à mesure de ses besoins.

## 1.1.1.4 Le crédit spot :<sup>1</sup>

« Si le crédit est accordé pour quelque heures seulement on parle de crédit spot »

C'est une appellation donnée à un découvert sous forme d'avance d'une durée de quelques heures à quelques jours, son avantage principal est la suppression des commissions applicables au découvert.

## 1.1.2 Les crédits de financement des créances commerciales

Ce type de crédit permet aux entreprises d'obtenir du financement en utilisant leurs créances comme garantie. Cela leur permet d'obtenir des liquidités immédiates et de réduire le risque associé aux retards de paiement des clients. Cependant, il est important d'évaluer attentivement les avantages et les coûts avant de recourir à ce type de crédit.

Voici quelques exemples de ce type :

### 1.1.2.1 Escompte :<sup>2</sup>

L'escompte est un crédit à court terme par lequel une banque met à la disposition d'une entreprise porteuse d'un effet de commerce non échu le montant dudit effet, diminué des commissions et intérêts. Dans le cas d'un impayé à l'échéance, la banque est en mesure de se retourner contre l'entreprise clientèle qui conserve le risque de défaillance de l'acheteur.

### 1.1.2.2 Dailly :

C'est une convention selon laquelle un créancier (cédant) transmet sa créance sur l'un de ses débiteurs (cédés) à une banque (cessionnaire).

### 1.1.2.3 Affacturage

« La technique de l'affacturage ou de factoring consiste en un transfert de créances commerciales de leur titulaire à une société d'affacturage (le factor) qui se charge d'en opérer le recouvrement et qui en garantit la bonne fin, même en cas de défaillance du débiteur»<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> KARYOTIS(Catherine), l'essentiel de la banque 2015-2016, édition GUALINO, 2015, P.26.

<sup>2</sup> Ibid., P.27.

<sup>3</sup> BEGUIN(Jean-Marc) et ARNAUD(Bernard), l'essentiel des techniques bancaires, Edition EYROLLES, Paris 2008, P.260.

# Chapitre I : Notions de base sur les banques et les crédits bancaires

---

L'affacturage est un procédé de recouvrement et au même temps une technique de garantie des risques et éventuellement un moyen de financement des créances.

## 1.1.3 Financement des stocks :

Sont des solutions de financement spécifiques destinées aux entreprises qui ont besoin de fonds pour acheter, gérer et maintenir leurs stocks de marchandises ou de matières premières.

### 1.1.3.1 Avance sur marchandises :

L'entreprise qui détient des marchandises en stock peut demander à sa banque une avance sur ces marchandises. Cette avance sera dans la plupart du temps garantie par les marchandises qui seront donc affectées en gage et déposées en magasins généraux.<sup>1</sup>

**Remarque :** Ce mode de financement est une technique anglo-saxonne qui n'existe pas encore en Algérie, en raison de l'absence de société de factoring.

### 1.1.3.2 Escompte de warrants :

« Est un billet à ordre par lequel le souscripteur s'engage à payer une certaine somme à une certaine échéance. Il se distingue du billet à ordre ordinaire par le fait qu'il constitue un nantissement au profit du créancier sur des marchandises déposées dans un magasin général ou dans un entrepôt ».

Le banquier délivre au déposant (le propriétaire de la marchandise) un « récépissé- warrant » qui est composé de deux titres :

- Le récépissé : qui constitue le titre de propriété des marchandises.
- Le warrant : qui est un titre de gage que le client peut endosser à l'ordre de son banquier pour obtenir une avance sur marchandises entreposées.

## 1.1.4 Crédits par signature :

« L'engagement d'un banquier qui par sa signature, permet à son client d'obtenir un crédit auprès d'un tiers. Le banquier peut ainsi se porter caution (crédit par cautionnement), avaliste (crédit par aval), ou tiré accepteur (crédit par acceptation). Seule la défaillance de son client l'obligerait à un versement effectif des fonds ».

---

<sup>1</sup> BERNET-ROLLANDE, (Luc), Op.cit.P307.

# Chapitre I : Notions de base sur les banques et les crédits bancaires

---

## 1.1.4.1 Caution :<sup>1</sup>

Le cautionnement est un contrat par lequel une personne garantit l'exécution d'une obligation, en s'engageant envers le créancier à satisfaire à cette obligation si le débiteur n'y satisfait pas lui-même ».

Le cautionnement étant un contrat unilatéral, la banque appelée «caution» ne l'accorde à son client que s'il le justifie par l'existence d'une obligation principale (celle qu'il a envers son créancier).

Il existe plusieurs types de cautions bancaires qu'on peut classer selon deux critères :

### a) Selon leur destination (créancier) - Cautions administratives.

- Cautions fiscales.
- Cautions de douanes.

### b) Selon leur objet : (classement le plus signifiant) - Cautions différant les paiements.

- Cautions évitant certains décaissements.
- Cautions accélérant les rentrées de fonds.

## 1.1.4.2 Crédit documentaire :<sup>2</sup>

Le Crédit Documentaire est l'opération par laquelle une banque (banque émettrice) s'engage, à la demande et pour le compte de son client importateur (donneur d'ordre), à régler à un tiers exportateur (bénéficiaire), dans un délai déterminé, un certain montant contre remise des documents strictement conformes et cohérents entre eux, justifiant de la valeur et de L'expédition des marchandises ou des prestations de services.

## 1.1.4.3 Crédit par acceptation :

L'acceptation de la banque est l'engagement qui se traduit par l'apposition de la mention «bon pour acceptation » au recto de l'effet de commerce suivie de la signature du banquier garantissant.<sup>3</sup>

Ainsi son paiement à l'échéance, elle est différente de l'aval du fait que le banquier accepteur devient le principal obligé vis-à-vis du créancier.

Cette forme de crédit par signature est généralement consentie dans le cadre du commerce extérieur notamment le crédit documentaire et la remise documentaire contre acceptation.

---

<sup>1</sup> Benkhedda I. cours de techniques bancaires, 2 ème année master, 2015, ESC Koléa.

<sup>2</sup> ELANDALOUSI Z, « Cours Financement de commerce international », Master 3ème année, Ecole Des Hautes Etudes Commerciales, 2019.

<sup>3</sup> MANCHON(Eric), analyse bancaire de l'entreprise, édition ECONOMICA, 1999, P.35.

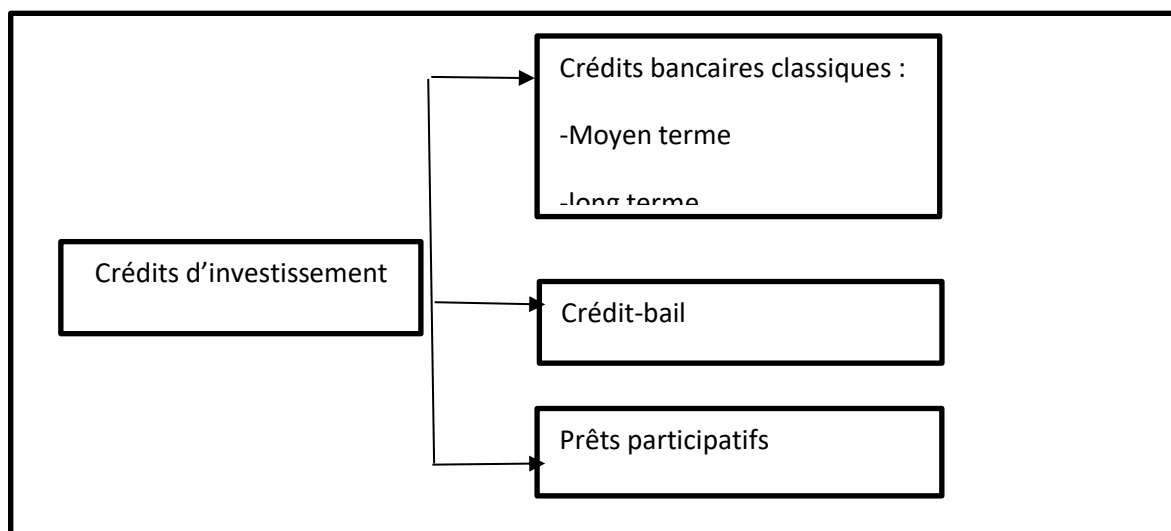
# Chapitre I : Notions de base sur les banques et les crédits bancaires

## 1.2 Les crédits d'investissement :

En plus des crédits d'exploitation, les entreprises ont besoin d'autres types de crédits pour financer leur outil de production. En effet, il s'agit des crédits d'investissement.

Le financement de l'investissement sont des crédits pour objet de financer l'actif immobilisé de l'entreprise emprunteuses (l'acquisition des investissements corporels et les incorporels). Parmi les différents crédits d'investissement, nous abordons respectivement.

**Figure n°2 : Formes de crédits d'investissement**



**Source :** KARYOTIS(Catherine), l'essentiel de la banque 2015-2016, édition GUALINO, 2015, P.29.

### 1.2.1 Crédits bancaires classiques :<sup>1</sup>

Ce crédit peut être accordé à moyen terme ou à long terme.

#### 1.2.1.1 Moyen terme :

D'une durée de 2 à 7 ans, ces crédits sont destinés à financer le haut du bilan à savoir les immobilisations tels des équipements ou des constructions légères dont la durée d'amortissement fiscal est compatible avec celle de l'amortissement du crédit qui ne saurait dépasser donc les sept (07) ans.

#### 1.2.1.2 Long terme :

<sup>1</sup> Document interne du CPA



# Chapitre I : Notions de base sur les banques et les crédits bancaires

---

D'une durée de 7 à 20ans, avec un différé de remboursement allant de deux (02) à quatre (04) ans, Ils financent généralement des immobilisations lourdes tels les bâtiments, usines ou encore le gros matériel d'utilité directe ou indirecte dans la production.

## 1.2.2 Crédit-bail (leasing) :<sup>1</sup>

Le crédit-bail est le contrat par lequel une personne, le crédit bailleur, met un meuble à la disposition d'une autre personne, le crédit-preneur, pendant une période de temps déterminée et moyennant une contrepartie.

C'est à dire la location des biens d'investissement et de biens de consommation durables, repose sur l'idée que l'utilisation du bien est plus importante que la propriété de ce dernier ,la société de leasing va acheter le bien ensuite le louer sur une période déterminé à un prix fixe.

## 1.2.3 Prêts participatifs :<sup>2</sup>

« Les prêts participatifs est un prêt sans garantie, ils sont donc considérés comme une créance de dernier rang, ils sont rémunérés par un intérêt fixe complété ; le cas échéant par un intérêt variable selon les performances économiques de l'entreprise ».

Ces prêts ont été créés pour améliorer la structure financière des sociétés commerciales ou industrielles.

## 2 Types des crédits octroyés aux particuliers :<sup>3</sup>

Les crédits aux particuliers sont des crédits affectés essentiellement à l'acquisition et la consommation de biens et services, octroyés à des personnes physiques considérées en dehors de leurs activités professionnelles.

Les concours bancaires les plus courants des crédits aux particuliers, notamment les crédits à la consommation, et le crédit immobilier, en nous concentrant beaucoup plus sur ce dernier, qui est plus significatif dans les concours bancaires destinés à financer les particuliers.

### 2.1 Le crédit à la consommation :

Le crédit à la consommation est une forme de prêt octroyé par une banque ou une société de crédit, qui permet aux particuliers d'acquérir un bien de consommation ou de disposer d'une somme d'argent.

---

<sup>1</sup> L'article 1842 du Code civil du Québec.

<sup>2</sup> BERNET-ROLLANDE, (Luc), Op.Cit, P.346.

<sup>3</sup> Documents interne de CPA

# Chapitre I : Notions de base sur les banques et les crédits bancaires

---

L'emprunteur fait appel à ce type de crédit notamment lorsqu'il souhaite acheter un bien qu'il ne peut pas payer comptant. Cela lui permet d'échelonner le paiement et donc d'utiliser une somme d'argent sans avoir à épargner d'avance.

Le crédit à la consommation peut être utilisé pour financer l'achat de tout type de bien à l'exception de l'immobilier.

Le crédit à la consommation prend plusieurs formes :

**2.1.1 Le crédit personnel**<sup>1</sup>: prêt non affecté. Les sommes peuvent être utilisées librement par l'emprunteur, il n'est pas lié à un bien en particulier. Il se caractérise par :

Durée : 3 mois à 60 mois.

Montant : pas de plafond, remboursement par mensualité constante.

**2.1.2 Le crédit affecté**<sup>2</sup>: servent à financer les achats des biens et services clairement déterminés et sont payés directement à la valeur après service fait. Il a pour objectif d'offrir un délai de rétraction réduit aux parties prenantes.

<sup>3</sup>Il a les mêmes caractéristiques que le prêt personnel, la différence tient dans le fait que le contrat de prêt est lié à l'achat d'un bien. Le contrat de prêt est annulé et inversement si le contrat d'achat du bien est remis en cause.

**2.1.3 Le crédit revolving**<sup>4</sup>: appelé également le crédit permanent qui consiste pour le banquier en l'ouverture d'un crédit d'un montant déterminé sur la base de la solvabilité de son client . Ce crédit permet l'achat des biens et services dans plusieurs magasins différents et peut être utilisé à l'aide des cartes de crédit.

**2.1.4 Location avec option (LOA)**<sup>5</sup>: le client loue un véhicule ou autre bien auprès de la société de crédit qui en est propriétaire.

Les obligations du locateur :

- ✓ Garantir la protection du bien.
- ✓ Assumer les frais de mise en circulation.

---

<sup>1</sup> MONNIER (Philippe) et mahier (Sandrine– Lefrancois), techniques bancaires, 5<sup>ème</sup> Édition DUNOD, France, 2014, P.218.

<sup>2</sup> AHMED (Belhadj), le crédit dans les banques algériennes, éditions universitaires européennes, Berlin, P.34.

<sup>3</sup> MONNIER (Philippe) et mahier (Sandrine– Lefrancois), Op.Cit, P.219.

<sup>4</sup> AHMED (Belhadj), Op.Cit, P.34.

<sup>5</sup>MONNIER (Philippe) et mahier (Sandrine– Lefrancois, Op.Cit, P.219.

# Chapitre I : Notions de base sur les banques et les crédits bancaires

---

✓ L'entretenir.

## 2.2 Le crédit immobilier : <sup>1</sup>

Le crédit immobilier est une forme de prêt à long terme octroyé aux particuliers pour financer l'achat, la construction ou l'aménagement d'un bien immobilier.

Il se caractérise par :

- Il est garanti par une hypothèque sur le bien immobilier financé ou sur tout autre bien appartenant à l'emprunteur ou à un tiers.
- Assorti d'une assurance contre les risques liés à l'emprunteur (tels que le décès ou la faillite) ainsi qu'à la propriété (comme les risques d'incendie ou de destruction).

Il existe différents types de crédit immobilier : <sup>2</sup>

**2.2.1 Prêt taux zéro** : c'est un prêt sans intérêt accordé sous condition de ressources.

**2.2.2 Prêt conventionné** : Il s'agit d'un prêt qui donne droit à l'APL (allocation personnalisée au logement) et qui n'est pas soumis à des conditions de ressources.

**2.2.3 Prêt accession sociale** : Ce prêt est exclusivement destiné aux personnes en activité, sous condition de ressources. Ces prêts sont compatibles avec la perception de l'allocation personnalisée au logement.

**2.2.4 Prêt épargne logement** : Ce type de prêt est octroyé avec un taux d'intérêt fixé déterminé dès le début du contrat, à l'issue d'une période d'épargne. Le montant et la durée de remboursement dépendent de droits acquis pendant la phase d'épargne

**2.2.5 Prêt relais** : Ce prêt est conçu pour faciliter l'achat d'un bien immobilier en attendant que les fonds de la vente d'un autre bien immobilier soient disponibles

**2.2.6 Prêt classique** : C'est un prêt amortissable caractérisé par :

- ✓ Une durée de remboursement.
- ✓ Le taux effectif global de ce prêt inclut le taux nominal, les frais de dossier, le coût des garanties, le coût des assurances.

**2.2.7 Prêt in fine** : Prêt dont le remboursement est constitué par les intérêts et l'assurance – décès invalidité. Le capital sera remboursé en 1 fois au terme du contrat. Ce type de prêt permet en particulier de financer certains investissements dans l'immobilier locatif.

---

<sup>1</sup> Mme mahiou, cours « crédit aux particuliers », école supérieur de banque.

<sup>2</sup> MONNIER (Philippe) et mahier (Sandrine– Lefrancois), Op.Cit, P.230.

# Chapitre I : Notions de base sur les banques et les crédits bancaires

---

Les types de crédits bancaires octroyés sont diversifiés et adaptés aux besoins spécifiques des emprunteurs, couvrant des domaines tels que la consommation, l'immobilier et les entreprises, offrant ainsi des solutions de financement pour différentes situations et projets.

# Chapitre I : Notions de base sur les banques et les crédits bancaires

---

## Conclusion

La banque a un rôle très important dans la croissance économique et cela vu son rôle qui consiste en l'octroi des crédits pour les agents économiques afin de réaliser leurs projets.

Dans ce chapitre, nous avons présenté le cadre théorique des banques et des crédits accordés par ces dernières aux agents économiques afin de satisfaire au maximum le besoin exprimé par ces derniers. Nous avons essayé aussi de mettre le point sur l'intérêt qu'accorde la banque à sa clientèle (entreprises ou ménages) en lui offrant une gamme de crédits diversifiés.

Ainsi le rôle de banquier ne consiste pas seulement à proposer des crédits mais aussi à adapter le financement convenu (le type de crédit qui répond à leurs besoins), tout en maîtrisant les risques auxquels elle est exposée.

A decorative border resembling a scroll, with a vertical strip on the left and rounded ends on the top and right, framing the chapter title.

**CHAPITRE II : LES RISQUES  
BANCAIRES ET LES MESURES DE  
LEUR GESTION**

## Chapitre II : Les risques bancaires et les mesures de leur gestion

---

### Chapitre II : Les risques bancaires et les mesures de leur gestion

#### Introduction

L'activité bancaire est une activité très sensible en raison des risques qu'elle encourt et qui peuvent affecter négativement sa pérennité.

L'octroi de crédit représente l'une des activités principales d'une banque, cette pratique peut générer des profits satisfaisants pour la banque, mais aussi d'éventuels risques peuvent en découler ; mettant l'entreprise bancaire dans une situation plus au moins critique.

Donc, il est indispensable pour un banquier de disposer d'une politique de gestion et de couverture des risques pour une meilleure appréciation de la solvabilité de son client afin d'assurer un minimum de risque de défaillance.

Dans ce chapitre, nous allons dans un premier lieu définir le risque du crédit et énumérer ses types, ensuite nous allons présenter quelques méthodes de gestion du risque de crédit, et à la fin de ce chapitre on abordera les moyens de couverture de ces risques.

### SECTION 1 : Les notions de base sur les risques de crédit

Le risque de crédit représente le risque primaire associé à toute activité bancaire, étant le premier risque auquel les banques peuvent être confrontées.

#### 1 Définition du risque de crédit :

Le risque de crédit peut être défini comme étant : le risque en matière bancaire est défini, selon NALLEAUG et ROUACH.M comme « Un engagement portant une incertitude dotée d'une probabilité de gain et de préjudice, que celui-ci soit une dégradation ou une perte ». <sup>1</sup>

Selon JOEL Bessis : « Le risque de crédit est celui d'encourir des pertes en cas de défaut des contreparties. Il est le premier des risques auquel est confronté un établissement financier. Le risque de contrepartie désigne le risque de défaut des clients, c'est-à-dire le risque de pertes consécutives au défaut d'un emprunteur face à ses obligations. Dans cette éventualité, il y a perte de tout ou partie des montants engagés par un établissement ». <sup>2</sup>

On appelle le risque de contrepartie lorsqu'il survient dans le cadre d'une opération de crédit. C'est le risque auquel s'expose un créancier dans le cas où un débiteur (sa contrepartie) se révèle incapable de respecter ses engagements, c'est-à-dire de rembourser sa dette ou de payer les intérêts de cette dette. Plus le risque de contrepartie est élevé, plus le créancier exigera un taux d'intérêt élevé. <sup>3</sup>

#### 2 Typologie des risques :

L'octroi de crédit engendre une prise de risque, qui à son tour conditionne la rentabilité de l'activité de la firme bancaire <sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> NAULLEAU(Gérard) et ROUACH(Michel), Le contrôle de gestion bancaire et financier, Edition REVUE BANCAIRE, Paris, 1998, P.30.

<sup>2</sup> BESSIS(Joël), Gestion des risques et gestion actif-passif des banques, Edition Dalloz, Paris 1995, P.15.

<sup>3</sup> BEITONE(Alain) et autres, « Dictionnaire de science économique »,6 édition DUNOD, France, 2019, P.553.

<sup>4</sup> MADOUCHE (Yacine), la problématique d'évaluation du risque de crédit des PME par la banque en Algérie, mémoire en vue de l'obtention du diplôme de magister en sciences économiques, Tizi Ouzou, 2008.



Parmi les risques mentionnés ci-dessus, le risque de crédit, le risque opérationnel et le risque de marché sont tous importants pour les banquiers. Cependant, le risque de crédit est considéré comme le plus crucial, car l'octroi de crédit est une activité fondamentale et historique des banques. Le graphique ci-dessous présente un résumé de la situation de chaque risque dans l'environnement bancaire :

**Figure n°3** : l'importance de chaque risque bancaire



**Source** : Thierry RONCALLI, Introduction à la Gestion des Risques, Octobre 2001.

### 2.1 Le Risque de crédit :

Ce risque peut être appelé aussi risque de non remboursement, le risque de crédit est défini comme « la perte potentielle consécutive à l'incapacité par un débiteur d'honorer ses engagements ».<sup>1</sup>

C'est le risque majeur et dangereux qu'encourt un banquier dans une opération de crédit car il signifie la perte de capitaux prêtés.

C'est donc le risque de subir une perte lorsque la contrepartie est incapable d'honorer ses engagements.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> JACOB(Hanri) et SARDI(Antoine), Management des risques bancaires, édition AFGES, 2001, P.19.

<sup>2</sup> COUSSERGUES(Sylvie), Op.Cit, P.108.

## Chapitre II : Les risques bancaires et les mesures de leur gestion

---

### 2.2 Le Risque de marché :

La notion de risque de marché regroupe différents types de risques, identifiés par le règlement de la Banque d'Algérie et qui sont : le risque de taux, le risque de liquidité et le risque de change.

#### 2.2.1 Le risque de change :<sup>1</sup>

Il est défini « comme une perte entraînée par la variation des cours de créance ou des dettes libellées en devises par rapport à la monnaie de référence de la banque », ce risque est lié à la fluctuation des cours de change de devise par rapport aux cours de monnaie nationale.

#### 2.2.2 Le risque de liquidité :<sup>2</sup>

« Le risque de liquidité est celui de ne pas pouvoir faire face à ses exigibilités immédiates avec ses liquidités disponibles ».

C'est le risque de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position en raison de la situation de marché.

#### 2.2.3 Le risque de taux :

« Le risque de taux d'intérêt est la probabilité que votre capital (et vos investissements) perdent de la valeur en raison de changements des taux d'intérêt »<sup>3</sup>

Le risque de taux d'intérêt apparaît quand la banque enregistre une évolution divergente du rendement de son actif avec les coûts de ses ressources comme la diminution des taux facturés à ses emprunteurs devant la stabilité des taux des obligations émises.

### 2.3 Le risque opérationnel :

Le comité de Bâle définit le risque opérationnel comme « le risque de perte résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs ».<sup>4</sup>

Les risques opérationnels concernent :

---

<sup>1</sup> NAULLEAU(Gérard) et ROUACH(Michel), le contrôle de gestion bancaire et gestion financière, 3ème édition, Revue banque éditeur, Paris, 1998, P.312.

<sup>2</sup> DARMON(Jacques), stratégie bancaire et gestion de bilan, Edition ECONOMICA, Paris, 1995, P.98.

<sup>3</sup> [www.ig.com/fr/strategies-de-trading](http://www.ig.com/fr/strategies-de-trading) (12/04/2023 à 3 :06)

<sup>4</sup> <https://www.bis.org/publ/bcbs128fre>

## Chapitre II : Les risques bancaires et les mesures de leur gestion

---

### 2.3.1 Les risques liés aux procédures :

Ce sont des risques relatifs au non-respect des procédures ou au non mise en œuvre de celles-ci.

### 2.3.2 Les risques humains :

Ce sont les risques qui correspondent à la non satisfaction des aptitudes exigées telles que la compétence, la disponibilité, Ils englobent : les erreurs, les fraudes, le non-respect des règles déontologiques etc...

### 2.3.3 Les risques juridiques et fiscaux :

Tel que la mauvaise rédaction des contrats avec les clients, le non-respect des dispositions juridiques.

### 2.3.4 Les risques informatiques :

Le traitement informatisé des transactions bancaires crée des risques inhérents à la sécurité informatique insuffisante qui se traduit par des pannes.

### 2.3.5 Le risque Pays :

Le risque Pays, il apparaît quand un état, en raison de sa situation économique et/ou de sa volonté politique :

- Soit, ne fournit pas les devises nécessaires aux débiteurs privés pour que ceux-ci puissent rembourser leurs dettes, c'est ce qu'on appelle risque de non transfert.
- Soit, ne rembourse pas les dettes qu'il a lui-même contractées ou garanties.
- Le débiteur est alors public et on parlera de risque souverain.

Ce risque naît lorsqu'on accorde des crédits à des débiteurs résidents dans des pays concernés par un rééchelonnement ou effacement de la dette.

Une compréhension approfondie sur les risques de crédit est essentielle pour une gestion financière prudente et pour minimiser les conséquences potentielles de remboursement ou d'incidents liés au crédit.

### SECTION 2 : L'évaluation et suivi des risques de crédit

Le suivi des risques de crédit est un processus essentiel dans le domaine financier.

L'évaluation des risques se fait généralement par le biais d'une analyse approfondie de divers facteurs.

#### 1 La gestion des risques de crédit au sein des banques :

La gestion des risques est un processus continu qui exige une surveillance et une révision constante pour assurer le succès de votre approche en matière de gestion des risques. Afin de saisir pleinement son évolution, est-il essentiel de définir la gestion des risques ? Quel est son objectif et ses étapes ?

##### 1.1 Définition de la gestion des risques : <sup>1</sup>

La gestion des risques est une discipline qui englobe des concepts, des méthodologies et des instruments visant à l'identification et au contrôle des risques pouvant affecter l'entreprise, dans le but de les atténuer et d'obtenir une protection optimale. Elle est intégrée à la politique globale de l'entreprise, notamment la politique de qualité, de sécurité et d'environnement, qui revêt désormais une importance stratégique pour toute organisation.

##### 1.2 Les objectifs de la gestion des risques :<sup>2</sup>

La gestion des risques vise à atteindre les objectifs suivants :

- Optimiser l'allocation des ressources et des fonds propres afin d'assurer la durabilité de l'établissement et de renforcer la protection contre les pertes futures.
- Élargir le contrôle interne en passant de la surveillance des performances à la surveillance des risques associés.
- Faciliter le processus décisionnel pour les opérations nouvelles et permettre leur facturation aux clients.
- Procéder à une réallocation stratégique du portefeuille de l'établissement en basant

Sur les résultats et le bénéfice de la diversification.

---

<sup>1</sup> <https://www.memoireonline.com> (17/05/2023 à 12 :43)

<sup>2</sup> BESSIS(Joël), P.48.

## Chapitre II : Les risques bancaires et les mesures de leur gestion

---

### 1.3 Le processus de gestion du risque de crédit :

Les filières de gestion des risques sont devenues des piliers de la nouvelle organisation bancaire, jouant un rôle essentiel dans le suivi des prêts depuis leur octroi jusqu'à leur échéance.

#### 1.3.1 Identification des risques :<sup>1</sup>

Lors de l'octroi d'un crédit, la banque fait face à une multitude de menaces auxquelles la gestion des risques doit détecter et résoudre. L'identification des risques revêt une importance primordiale car elle permet de classer l'ensemble des dangers inhérents à l'activité de prêt. Une fois l'identification réalisée de manière efficace, l'établissement de crédit peut améliorer sa gestion préventive en réduisant le temps de traitement de certains processus. En raison de nombreux facteurs internes et externes qui influent sur le secteur bancaire et qui peuvent donner lieu à l'émergence de nouveaux risques, il est essentiel de ne pas imposer de contraintes temporelles à cette étape.

Afin de procéder à une identification et à une évaluation performante, nous avons segmenté le processus de crédit en quatre étapes dans le but d'obtenir des résultats précis et objectifs :

- ✓ Élaboration du dossier par le conseiller.
- ✓ Mise en place du crédit par le service des engagements.
- ✓ Suivi du crédit par l'analyste.
- ✓ Gestion corrective par le service juridique.

#### 1.3.2 Evaluation et mesure des risques :

La phase d'évaluation des risques revêt une importance capitale, car elle permet de mettre en évidence les différentes menaces préalablement identifiées et les mesures prises par la banque. Elle consiste à établir une corrélation entre la probabilité d'occurrence du risque et l'ampleur de son impact. Cette relation met en évidence les domaines sur lesquels l'établissement de crédit doit concentrer ses efforts en priorité. Le résultat de ce travail aboutira à une vision globale, favorisant l'optimisation de la gestion du risque.

#### 1.3.3 Sélection des techniques de gestion des risques :<sup>2</sup>

Les techniques de gestion des risques visent, principalement, l'un des trois objectifs suivants

---

<sup>1</sup> [https://www.dynamique-mag.com/article/gestion-risques-etapes.5579/amp?fbclid=IwAR3cVbQmm\\_3e2IVGueEFMAG\\_9kG1sVDTwbYfS0siNFcWGzFNc1EhAkXpZL8](https://www.dynamique-mag.com/article/gestion-risques-etapes.5579/amp?fbclid=IwAR3cVbQmm_3e2IVGueEFMAG_9kG1sVDTwbYfS0siNFcWGzFNc1EhAkXpZL8)

<sup>2</sup> [www.bank-of-algeria.dz](http://www.bank-of-algeria.dz) (17/05/2023 à 14 :00).

## Chapitre II : Les risques bancaires et les mesures de leur gestion

---

- Éviter le risque ;
- Transférer le risque ;
- Encourir le risque.

### 1.3.4 La mise en œuvre des risques :<sup>1</sup>

La mise en œuvre de cette étape implique l'utilisation de la technique choisie, qui doit être exécutée par une entité clairement désignée, telle que, la direction des engagements pour les risques de crédit, Asset Liabilities Management (ALM) pour la gestion des risques de liquidité et de taux. Le principe fondamental de cette étape consiste à minimiser les coûts associés à la mise en œuvre de la solution.

### 1.3.5 Surveillance des risques :

En ce qui concerne la surveillance des risques, il est essentiel de procéder à un suivi constant pour s'assurer que les stratégies adoptées produisent des résultats optimaux. Au fil du temps et en fonction des circonstances, il est possible que les décisions initiales deviennent incompatibles avec le contexte, ce qui nécessite des modifications ou même leur remplacement complet.<sup>2</sup>

## 2 Méthodes classiques :

Pour effectuer un diagnostic correct de la situation et des perspectives d'un client, il est indispensable de se procurer les documents comptables appropriés et de recourir à des critères d'interprétation.

On peut d'une part, rechercher la façon dont l'équilibre financier se réalise, tandis que d'autre part, la méthode des ratios constitue une approche fructueuse de l'état financier du client.

### 2.1 Analyse financière :<sup>3</sup>

Il s'agit de la méthode la plus ancienne et souvent utilisée en analyse du risque. A partir d'un traitement des comptes annuels, on peut évaluer le risque de crédit présenté par une entreprise.

---

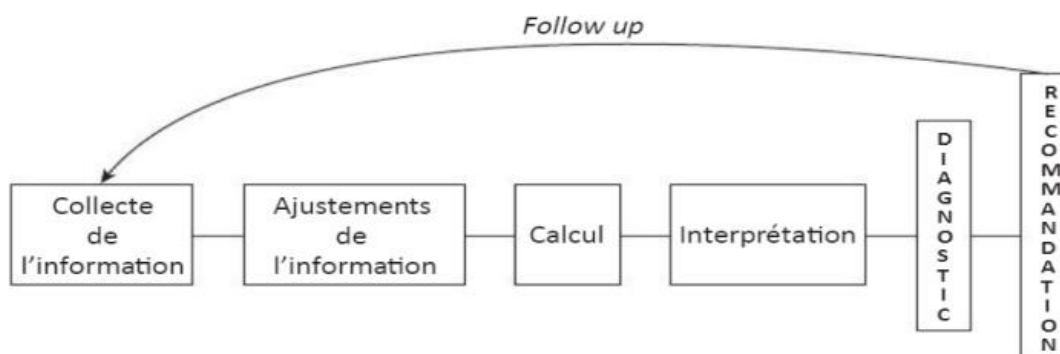
<sup>1</sup> MATHIEU (Michel) Op.Cit, P.80.

<sup>2</sup> <http://www.bank-of-algeria.dz> (17/05/2023 à 16 :55)

<sup>3</sup> KHAROUBI(Cécille), PHILIPPE(Thomas), Op.Cit, P.47.

## Chapitre II : Les risques bancaires et les mesures de leur gestion

**Schéma n°1:** processus de l'analyse financière.



**Source :** PHILIPPE Thomas : analyse financière : approche internationale CFA Ed2, RB édition, paris, 2018, P.18.

### 2.1.1 Définition :

On peut définir l'analyse financière comme étant « une démarche qui s'appuie sur l'examen critique de l'information comptable et financière fournie par une entreprise à destination des tiers, ayant pour but d'apprécier le plus objectivement possible sa performance financière et économique (rentabilité, pertinence des choix de gestion,...), solvabilité (risque potentiel qu'elle présente pour les tiers et capacité à faire face à ses engagements) et en fin son patrimoine ». <sup>1</sup>

L'analyse financière peut être définie comme une méthode d'évaluation de l'entreprise à travers ses états comptables, elle a pour objectif de porter un jugement global sur le niveau de performance de l'entreprise et sur sa position financière. <sup>2</sup>

L'analyse financière des contreparties (entreprise) se base sur trois axes essentiels qui sont :

- Le profil d'activité ;
- L'analyse de l'équilibre financier et des risques ;
- L'analyse de la rentabilité.

### 2.1.2 Objectif de l'analyse financière :

L'analyse financière est une méthode qui a pour objectifs :

- Elle permet au banquier de calculer les ratios financiers pertinents qui pourront permettre de prédire les défauts de paiement d'une entreprise.

<sup>1</sup>HUTIN(Hervé), Toute la finance, 3ème édition D'ORGANISATION, Paris, 2004, P.77.

<sup>2</sup> MARION (Alain), Analyse financière, concepts et méthodes, 2ème édition DUNOD, Paris, P.1.

## Chapitre II : Les risques bancaires et les mesures de leur gestion

---

- permet de faire un diagnostic global sur la situation financière actuelle et future de l'entreprise.
- Identifier Les points forts, les points faibles de l'entreprise.
- Comparer l'origine de fond et leur utilisation qui permet à déterminer les rapports entre le degré d'éligibilité des capitaux à la disposition de l'entreprise et le degré de liquidité de leurs utilisations.
- Estimer la capacité de l'entité à créer de la valeur et de la richesse.
- Permet de porter un jugement sur l'activité de l'entreprise et sur sa situation financière et sa rentabilité.

### **2.1.3 Les sources d'information de l'analyse financière :**

Pour effectuer un diagnostic financier de l'entité qui sollicite un financement, le banquier utilise un certain nombre de documents et de concepts, il fera un diagnostic général pour un diagnostic particulier et enfin il calculera et appréciera un certain nombre de ratios

#### **2.1.3.1 L'information comptable :**

L'analyse financière s'effectue à partir de l'information comptable et plus précisément à l'aide des comptes annuels comprenant :

##### **2.1.3.1.1 Le bilan :<sup>1</sup>**

Il représente le tableau qui récapitule à une date précise l'ensemble du patrimoine de l'entreprise (actifs, passifs) c'est-à-dire le bien mis en exploitation et les capitaux qui ont financé l'acquisition.

L'examen du bilan offre une appréhension de la composition du capital social de l'entreprise et une estimation de ses actifs et passifs, ce qui permet une évaluation de sa valeur.

##### **❖ La structure du bilan :**

Le bilan comptable fait partie des états financiers d'une entreprise, il se présente sous forme de tableau équilibré divisé en deux parts.

##### **A. L'actif :**

L'actif représente l'ensemble des emplois qui sont classés d'après leur fonction et par ordre de liquidité croissante. On distingue deux parties : actif circulant (stock, créances et avances, les disponibilités), actif non-circulant (les capitaux propres, les dettes financières, les dettes d'exploitation).

---

<sup>1</sup> SADOU(Ahmed), comptabilité générale, édition BERTI, Alger, 2003, P.11.



## Chapitre II : Les risques bancaires et les mesures de leur gestion

---

### B. Le passif : <sup>1</sup>

Pour acquérir ces moyens, l'entreprise doit avoir des ressources, elle doit trouver des financements pour se procurer les outils nécessaires à son activité. Ces ressources peuvent être de trois natures :

- Capitaux propres : c'est les fonds apportés par les associés ou les actionnaires, ils sont laissés de façon permanente dans l'entreprise.
- Résultat : c'est le montant dégagé par l'activité de l'entreprise
- Les dettes : c'est des montants prêtés de manière temporaire par les créanciers extérieurs, qu'il faudra rembourser à terme.

#### 2.1.3.1.2 Comptes de résultat :<sup>2</sup>

Selon Beatrice et Francis, GRANDGUILLOT : le compte de résultat fait partie des comptes annuels, il regroupe les produits et les charges de l'exercice indépendamment de leur date d'encaissement ou de paiement, il est établi à partir de deux classes qui sont :

Classe 6 : compte des charges

Classe 7 : compte des produits

Le compte de résultat définit le résultat de l'entreprise (bénéfice ou perte) par la différence entre les produits et les charges.

Le banquier utilise le TCR de l'entreprise pour déterminer les conditions de la formation de résultat.

#### ▪ Nature du résultat de l'exercice :

- Si total des produits > total des charges ==> Bénéfice
- Si total des charges > total des produits ==> Perte
- Si total des charges = total des produits ==> Résultat nul

Il se décompose par :

✓ **Le résultat d'exploitation** : Qui reflète l'activité courante de l'entreprise. C'est la différence entre les produits et les charges d'exploitation.

La valeur ajoutée (VA) = A – B

A : produits

B : charges.

---

<sup>1</sup> CABANE(Pierre), l'essentiel de la finance à l'usage des managers, 2ème édition D'ORGANISATION, Paris, 2008, P.42-43.

<sup>2</sup> GRANDGUILLOT(Francis) et GRANDGUILLOT (Beatrice), L'essentielle de l'analyse financière, 12ème édition LEXTENSO, Paris, 2014/2015, P.13.

## Chapitre II : Les risques bancaires et les mesures de leur gestion

---

### ✓ **L'excédent brut d'exploitation :**

L'excédent brut d'exploitation (EBE) = VA + subventions d'exploitation - impôts et taxes - charges de personnel

Il correspond au flux de trésorerie que capable générer l'exploitation courante de l'entreprise lorsque tous les produits correspondants auront été encaissés et lorsque toutes les charges

### ✓ **Le résultat financier :**

Le résultat financier correspond la variation entre les produits et les charges financières.

Dans le cas d'une entreprise ayant un niveau d'endettement important, les charges financières liées aux intérêts sont lourdes ce qui conduit à un résultat financier souvent négatif. Une entreprise qui a des excédents de trésorerie qui rapportent dégage des revenus qui apparaîtront dans ses produits financiers.

### ✓ **Le résultat exceptionnel :**

Concerne les opérations qui ne sont pas liées à l'exploitation, ni aux l'activité financière, telle que la cession d'une immobilisation corporelle (immeuble, machine...).

Le résultat net qui correspond au bénéfice ou à la perte du compte de résultat, est identique à celui présenté dans le Résultat de l'exercice au bilan.

Il reflète la totalité des produits de l'année à laquelle est soustraite la totalité des charges de l'année.

#### **2.1.3.1.3** Le tableau de flux de trésorerie :<sup>1</sup>

Le tableau de flux de trésorerie explique la variation de trésorerie, relative à une période donnée. Il informe l'entité sur les encaissements et les décaissements, réalisés pendant une période. Liés aux opérations propres de l'activité.

Il résulte des activités opérationnelles sont présentés par deux méthodes soit par une méthode directe soit par une méthode indirecte.

##### ▪ **La méthode directe :**

C'est une méthode de présentation des flux de trésorerie d'une entreprise sur une période donnée. Elle consiste à enregistrer les entrées et les sorties d'argent de l'entreprise. Il est nécessaire de recueillir des informations sur les flux de trésorerie en se basant sur les relevés bancaires, les factures et les autres documents comptables.

##### ▪ **La méthode indirecte :**

---

<sup>1</sup> Ibid, P.165.

## Chapitre II : Les risques bancaires et les mesures de leur gestion

La méthode indirecte est une méthode de présentation des flux de trésorerie d'une entreprise sur une période donnée. Elle consiste à partir du résultat net de l'entité et à y ajouter ou soustraire les éléments qui ont un impact sur la trésorerie de l'entreprise au cours de la période considérée. Elle est souvent utilisée car elle est plus facile à mettre en place que la méthode directe.

**Tableau n°1 : Exemple du tableau de flux de trésorerie**

Ressources	0	1	2	3	N
Capacité d'autofinancement					
Valeur résiduel					
Récupération du BFR					
<b>Total ressources (1)</b>					
Emplois					
Investissement					
Frais préliminaires					
Terrains					
Construction					
Equipement					
Autres					
Variation du BFR					
<b>Total emplois (2)</b>					
Flux nets de trésorerie (1-2) = ressources –emplois					

**Source :** LASARY, Evaluation et financement des projets, édition Dar El Othmania, Alger, 2007, P.77.

### 2.1.3.1.4 Analyse financière par les indicateurs d'équilibre financiers :

Dans l'analyse des paramètres financiers on trouve des indicateurs financiers comme :

- Besoin de fond de roulement
- Le fond de roulement
- La trésorerie nette

#### A. Le fond de roulement (FR) :<sup>1</sup>

« Le FR exprime la part des capitaux dans le degré d'exigibilité est faible qui sert à financer les éléments d'actif dont le degré de liquidité est assez élevé »

C'est la somme de l'encaisse et des autres actifs courants dont dispose une entreprise.

Il se calcule par deux méthodes équivalentes :

<sup>1</sup> Deisting(Florent) et Lahille(Jean-Pierre), analyse financier, 4ème édition DUNOD, 2013, p.79.

## Chapitre II : Les risques bancaires et les mesures de leur gestion

---

❖ Par le haut de bilan :

Le fond de roulement signifie dans ce cas l'excédent des capitaux permanents par rapports aux immobilisations.

$$\text{FR} = \text{Capitaux permanent} - \text{Actif immobilisé}$$

❖ Par le bas de bilan :

Le fond de roulement mesure l'exercice des capitaux circulant par rapport aux dettes à court terme.

$$\text{FR} = \text{Actif circulant} - \text{Passif circulant}$$

- **Si  $\text{FR} > 0$**  : Cela signifie que le capital permanent excède les immobilisations accumulées. En d'autres termes, l'entreprise est e mesure de couvrir ses besoins à long terme grâce à son capital permanent.

Cette situation de solvabilité assure un équilibre financier, ainsi que l'entreprise dispose de ressources excédentaires grâce à son fonds de roulement, lui permettant de financer d'autres besoins à court terme.

- **Si  $\text{FR} = 0$**  : cela indique que le passif circulant net est égale au actif circulant net

Ce qui implique que le capital permanent de l'entreprise correspond aux actifs à long terme créés. Ainsi, le capital permanent couvre les besoins à long terme de l'entreprise.

Cependant, cette situation de solvabilité n'offre pas de marge sécurité financière même si l'entreprise semble avoir atteint l'équilibre, l'équilibre financier devient précaire car elle ne dispose pas de ressources excédentaires à long terme pour financer son cycle d'exploitation.

- **Si  $\text{FR} < 0$**  : Cela signifie que le capital social de la société est inférieur aux immobilisations accumulées. Cette situation signifie que le capital social ne suffit pas à couvrir les besoins à long terme de l'entreprise. Par conséquent, l'équilibre budgétaire n'est pas respecté Conformément à la règle prudente de l'équilibre budgétaire. Ainsi, une partie de leur emploi à long terme doit être financée par un financement à court terme, ce qui les expose à un risque élevé de faillite.

### **B. Le besoin en fond de roulement(BFR) : <sup>1</sup>**

---

<sup>1</sup> THIBIERGE(Christophe), Analyse financière, 6 ème édition VUIBERT, Paris, décembre 2005, P.46.

## Chapitre II : Les risques bancaires et les mesures de leur gestion

---

Selon Christophe THIBIBIERGE :

« Le BFR représente la différence entre les actifs d'exploitation (stocks et créances clients) et les dettes d'exploitation. Il s'exprime alors par la différence entre les besoins nés du cycle d'exploitation (financement des stocks et des créances) et les ressources d'exploitations (dettes à court terme) ».

La détermination du BFR permet de porter un jugement sur la qualité de la gestion.

Son calcul se fait comme suit :

$$\text{BFR} = \text{Actif Circulant hors Trésorerie} - \text{Dettes à coûts terme, sauf Trésorerie}$$

$$\text{BFR} = \text{Stock} + \text{Réalissables} - \text{Dettes à court terme, sauf Avances Bancaires}$$

Après le calcul du BFR, on peut interpréter le BFR comme suit : <sup>1</sup>

**Si, BFR est positif :** Dans ce cas les emplois d'exploitation de l'entreprise sont supérieurs aux ressources d'exploitation, l'entreprise doit donc financer ses besoins à court terme soit à l'aide de son excédent de ressources à long terme (fonds de roulement) soit à l'aide des ressources financières complémentaires à court terme (concours bancaire).

**Si, BFR est nul :** Dans ce cas, les emplois d'exploitations de l'entreprise sont égaux aux ressources d'exploitation, l'entreprise n'a donc pas de besoin d'exploitation à financer puisque le passif circulant suffit à financer l'actif circulant.

**Si, BFR est négatif :** Dans ce cas les emplois d'exploitation de l'entreprise sont inférieurs aux ressources d'exploitation, l'entreprise n'a donc pas de besoin d'exploitation à financer puisque le passif circulant excède les besoins de financement de son actif d'exploitation. Ainsi, l'entreprise est en possession de ressources d'exploitation qui sont sans utilité pour l'entreprise, autrement dit l'exploitation de l'entreprise ne dégage pas un besoin équivalent aux ressources qu'elle détient.

---

<sup>1</sup> LASARY, Le bilan, Edition El dar el Othmania, Alger 2004, P.81.

## Chapitre II : Les risques bancaires et les mesures de leur gestion

---

### C. La trésorerie nette (TN) :<sup>1</sup>

« La trésorerie d'une entreprise représente la différence entre les actifs et les dettes dont la liquidité et l'exigibilité sont immédiates ». La relation essentielle de trésorerie est une relation comptable qui attache les notions

de fonds de roulement, besoin en fonds de roulement et trésorerie.

Elle se calcule par deux méthodes :

$$\text{TN} = \text{trésorerie de l'actif} - \text{trésorerie de passif}$$

$$\text{TN} = \text{FR} - \text{BFR}$$

Le résultat de le calcule peut interpréter comme suit :

**TN > 0** => la trésorerie nette est en situation de surplus, ce dernier est généré par l'importance du fonds de roulement ou par la rentabilité de l'exploitation à court terme, cela indique une situation d'équilibre financier immédiat pour l'entreprise.

**TN < 0** => cette situation indique un déséquilibre financier immédiat. L'entreprise dégage d'un faible de FR ou de BFR important.

**TN = 0** => équilibre financier immédiat. L'entreprise a utilisé toutes ses disponibilités.

On distingue deux situations :

**FR > BFR** : la trésorerie est positive ; elle constitue un excédent de ressources ;

**FR < BFR** : la trésorerie est négative ; elle constitue une insuffisance de ressources qui

Peut être comblée par un crédit bancaire.

### D. Capacité d'autofinancement (CAF) :

---

<sup>1</sup> BALLADA(Salvador) et COILLE(Jean-Claude), Outils et mécanismes de gestion financière, édition, MAXIMIA, Paris, 2000, P.124.

## Chapitre II : Les risques bancaires et les mesures de leur gestion

« La capacité d'autofinancement d'exploitation est égale aux recettes nettes D'exploitation après impôt. Elle est évaluée chaque année à partir de l'année 1 et pendant la durée de vie de L'investissement, selon deux méthodes possibles ».<sup>1</sup>

« La CAF représente l'ensemble des ressources de financement internes dégagé par l'activité de l'entreprise durant l'exercice et dont elle pourrait se servir pour assurer les besoins financiers inhérents à son développement.

La capacité d'autofinancement estime la capacité de développement de l'entreprise, son degré d'indépendance financière et donc son potentiel d'endettement ».<sup>2</sup>

**Tableau n°2 : Le Calcul de la CAF par deux méthodes**

	<b>Méthode additive (Ascendante) CAF</b>		<b>Méthode soustractive (Descendante) CAF</b>
=	Résultat net	=	EBE
+	Dotation aux amortissements, dépréciations et Provisions	+	Transfert de charges d'explo
-	Reprises sur amortissements, dépréciations et Provisions	+	Autres produit d'explo
-	Plus Value sur cession d'actifs	-	Autres charges d'explo
+	Moins Value sur cession d'actifs	+	Produits financier
-	Subvention d'investissement virée au compte de résultat	-	Chagres financières
		+	Produit extraordinaires
		-	Charges extraordinaires
		-	Participation des salariées
		-	IBS

**Source :** Mme SELLOU(Hassiba), cours le diagnostic financier, école supérieure d'économie numérique.

### 2.2 Méthode des ratios :

Après avoir analysé le bilan et le compte de résultat, le banquier procède à l'étape décisive du diagnostic financier, celle des ratios.

<sup>1</sup> PIGET(Patrick), gestion financière de l'entreprise, 2 ème Edition ECONOMICA, paris, 2005, P.104.

<sup>2</sup> GRANDGUILLOT(Francis) et GRANDGUILLOT (Beatrice) Op.Cit, P.61.

## Chapitre II : Les risques bancaires et les mesures de leur gestion

### 2.2.1 Définition :<sup>1</sup>

C'est un rapport entre deux grandeurs financières ou économiques de l'entreprise dans un domaine bien précis comme ; l'actif du bilan, le passif du bilan, la trésorerie, l'actif immobilisé, les capitaux propres, les dettes à long et moyen terme, le chiffre d'affaires... ; ces grandeurs sont aptes à rendre compte de la situation et de la gestion d'une entreprise. Evalué pour une certaine durée bien déterminée,

Le ratio est un indicateur financier qui combine des données historiques de l'entreprise avec des projections établies par ses dirigeants. Isolément, un ratio ne fournit aucune explication, mais lorsqu'il est utilisé en conjonction avec d'autres ratios, il peut servir de comparatif avec des entreprises similaires en termes de taille, d'activité et de structure financière. Ainsi, il permet d'établir des tendances et de fournir des indications de performance relative.

Les ratios peuvent être exprimés par un nombre, un pourcentage, ou encore par une durée (nombre d'années, de mois, ou de jours), ils doivent être simples, significatifs, compréhensibles.

### 2.2.2 Différents types des ratios :

Dans sa démarche d'analyse financière du dossier de crédit, le banquier doit sélectionner plusieurs types de ratios représentative et adaptée aux objectifs recherchés.

#### 2.2.2.1 Les ratios de liquidité :

Ces ratios ont pour objectif de mesurer la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements à court terme. C'est une mesure de la solvabilité immédiate.

Le critère de liquidité est très suivi par les banques, et surveiller, surtout en période d'encadrement du crédit. <sup>2</sup>Les ratios de liquidité évaluent la capacité d'une entreprise à convertir ses actifs circulants en liquidité pour faire face à ses dettes à court terme. Ils sont calculés dans le contexte d'une analyse de liquidité et d'exigibilité.

**Tableau n°3 : Ratios de liquidité**

<b>Ratio</b>	<b>Formule</b>	<b>Interprétation</b>
--------------	----------------	-----------------------

<sup>1</sup> CHOUAM BOUCHAMA, Evaluation et choix des investissements. Edition Dar EL GHARB, Oran, 2002, PP.157-158.

<sup>2</sup>CABANE(Pierre), Op.Cit, P.335.



## Chapitre II : Les risques bancaires et les mesures de leur gestion

Liquidité générale	$\frac{\text{Actif réel moins d'un an}}{\text{Passif réel moins d'un an}}$	Ce ratio permet d'apprécier dans quelle mesure l'actif à court terme finance les engagements à court terme. Malgré un ratio supérieur à 1, l'entreprise peut connaître des difficultés de trésorerie si l'exigibilité des dettes est plus rapide que la liquidité des actifs
Liquidité réduite	$\frac{\text{Créance à moins d'un an} + \text{Disponibilité} + \text{VMP}}{\text{Passif réel à moins d'un an}}$	Il mesure le degré de couverture des dettes à court terme par les créances à moins d'un an, les disponibilités et les valeurs mobilières de placement. Il faut veiller également à ce que la durée du crédit fournisseurs soit supérieure à celle du crédit clients.
Liquidité Immédiate	$\frac{\text{Disponibilité} + \text{VMP}}{\text{Passif réel à moins d'un an}}$	Ce ratio présente peu d'intérêt et doit être interprété avec prudence, car un ratio sensiblement inférieur à 1 peut traduire soit des difficultés de trésorerie, soit au contraire une gestion de trésorerie proche de zéro

**Source :** GRANDGUILLOT, (Béatrice) et (Francis) : memento LMD - analyse financière 2016-2017, édition Gualino, 13e édition, 2016, p.145.

### 2.2.2.2 Les ratios de structure financière : <sup>1</sup>

Ils sont établis à partir des bilans des entreprises qui sont éventuellement retraités pour dégager des notions plus économiques que comptables. Leur objectif est de permettre la compréhension de la politique financière de l'entreprise, notamment en mettant en évidence le poids du financement externe par rapport aux fonds propres.

<sup>1</sup> CABANE(Pierre), Op.Cit, P.330.

## Chapitre II : Les risques bancaires et les mesures de leur gestion

**Tableau n°4 : Ratios de structure**

Ratio	Formule	Interprétation
Financement des emplois stables	$\frac{\text{Ressources stables}}{\text{Emplois stable}}$	Il mesure la couverture des emplois stables par les ressources stables.
Capacité de remboursement	$\frac{\text{Dettes financière}}{\text{Capacité d'autofinancement}}$	L'endettement ne doit pas excéder 3 ou 4 fois la capacité d'autofinancement.
Autofinancement	$\frac{\text{Autofinancement}}{\text{Valeur ajoutée}}$	Il mesure la part de valeur ajoutée consacrée à l'autofinancement.
Évolution du FR	$\frac{\text{FR}}{\text{CA (HT)}} \times 360 \text{ jours}$	Il mesure l'importance du fond de roulement en nombre de jours de chiffre d'affaires.
Évolution du BFR	$\frac{\text{BFR}}{\text{CA (HT)}} \times 360 \text{ jour}$	Il mesure l'importance du besoin en fonds de roulement en nombre de jours de chiffre d'affaires.
Degré de couverture du BFR par le FR	$\frac{\text{FR}}{\text{BFR}}$	Il mesure la couverture de BFR par le FR et renseigne sur la trésorerie
	$\text{Dettes financière}$	Il mesure le niveau d'endettement par rapport aux fonds propre. Il doit se

## Chapitre II : Les risques bancaires et les mesures de leur gestion

Endettement	$\frac{\text{---}}{\text{Capitaux propres}}$	situer entre 50 % et 66 %.
Structure Financière	$\frac{\text{Capitaux propres} + \text{Dettes}}{\text{Capitaux propre}}$	Il mesure le niveau d'endettement de l'entreprise.

**Source** : GRANDGUILLOT, (Béatrice) et (Francis) : l'analyse financière 2016-2017, édition Gualino, 20e édition, 2016, p.152-153

### 2.2.2.3 Les ratios de rentabilité :<sup>1</sup>

Les ratios de rentabilité servent à évaluer la performance en comparant les résultats obtenus avec les ressources utilisées. La rentabilité est une notion essentielle dans la gestion et la finance d'entreprise, et elle peut être analysée à plusieurs niveaux distincts.

Le ratio de rentabilité est considéré comme le principal indicateur de la performance de l'entreprise. Il est essentiel de garantir la constance de la méthodologie de calcul utilisée. La rentabilité peut être calculée par pays, par produit ou par centre d'activité. Elle est souvent utilisée comme critère fondamental dans l'établissement des objectifs de l'entreprise.

**Tableau n°5 : Ratios de rentabilité**

Ratio	Formule	Interprétation
Taux de marge nette	$\frac{\text{Résultat de l'exercice}}{\text{CA (HT)}}$	Il mesure la capacité de l'entreprise à générer un bénéfice net à partir du chiffre d'affaires.
Taux de Rentabilité économique	$\frac{\text{EBE}}{\text{Actif économique}}$	Il mesure la performance économique de l'entreprise dans l'utilisation de son actif financé par des ressources stables.
Taux de	$\frac{\text{Résultat net}}{\text{---}}$	Il mesure l'aptitude de l'entreprise à rentabiliser les fonds apportés par les

<sup>1</sup> CABANE(Pierre), Op.Cit, P.341.

## Chapitre II : Les risques bancaires et les mesures de leur gestion

---

Rentabilité financière	<i>Capitaux propre</i>	associés
------------------------	------------------------	----------

**Source :** GRANDGUILLOT, (Béatrice) et (Francis) : l'analyse financière 2016-2017, édition Gualino, 20e édition, 2016, p.156.

### **3 La méthode statistique :**

L'analyse financière telle que mentionnée précédemment, est une approche classique pour évaluer le risque de crédit. Cependant Sa mise en œuvre est souvent longue ce qui constitue un inconvénient majeur. De fait, cet outil n'est pas adapté à l'analyse d'une vaste population de clients.

Afin de remédier à cela, on a cherché à mettre au point un système susceptible de qualifier avec la Plus grande sécurité le risque de défaut des clients.

Dans la suite, nous examinerons des méthodes considérées plus avancées : le crédit-scoring, le Ranking, les systèmes Experts, le rating.

#### **3.1 La méthode des scores :**

La méthode scoring est largement utilisée comme modèle de prévisions des risques dans le secteur de la micro finance notamment dans les pays en développement.

##### **3.1.1 Définition :**

«Le crédit scoring est une méthode de prévision statistique qui vise à associer à chaque demande de crédit une note proportionnelle à la probabilité de l'emprunteur ». <sup>1</sup>

« Les modèles de score aussi appelé le crédit scoring, sont des outils de mesure du risque qui utilisent des données Historiques et des techniques statistiques. Elle est utilisée par la banque comme outil aide à la prise de décision. Leur objet est de déterminer les effets de diverses Caractéristiques des emprunteurs sur leur chance de faire défaut. Ils produisent des scores qui Sont des notes mesurant le risque de défaut des emprunteurs potentiels ou réels. Les institutions financières peuvent utiliser ces notes pour ranger les emprunteurs en classes de risque » <sup>2</sup>

##### **3.1.2 Les objectifs de la méthode scoring :**

---

<sup>1</sup> PERCIE DU SERT (Anne-Marie), Risque et contrôle de crédit, édition ECONOMICA, Paris, 1999, P.36.

<sup>2</sup> DIETCH (Michel) et PETEY (Joël), Mesure et gestion du risque de crédit dans les institutions financières, édition Revue banque éditeur, Paris, 2003, P.48.

## Chapitre II : Les risques bancaires et les mesures de leur gestion

---

L'objectif du crédit-scoring consiste à élaborer un modèle de notation de crédit, dont le but est d'établir une cote numérique qui représente le niveau de risque associé à un emprunteur. Ce score est obtenu par la prise en compte de différents paramètres qui doivent être choisis avec soin pour garantir la capacité « prédictive » du système. Après la réalisation de cette évaluation chiffrée, il suffit d'intégrer le score obtenu dans une grille d'appréciation préalablement « étalonnée ». L'interprétation d'un score nécessite la détermination d'une grille de risque, laquelle permettra l'interprétation du chiffre obtenu qui aidera à la prise de décision finale du prêteur.<sup>1</sup>

### 3.1.3 La fonction score :

L'analyse linéaire discriminante repose sur une approche statistique sur laquelle se fonde La Plupart des méthodes de scoring.

Elle permet d'élaborer l'indicateur synthétique de classement que l'on appelle « Fonction score ».

Cette technique permet de définir, classifier un ensemble d'entreprises en Deux groupes (Les « saines » et les « défailtantes ») et représentées par un nombre « n » d'indicateurs financiers et consiste à déterminer la combinaison linéaire de ces indicateurs qui sépare au mieux les deux types d'entreprises.

De point de vue Mathématique, il s'agit de trouver un axe qui, dans un espace à « n » Dimensions, qui sépare de manière optimale les deux groupes d'entreprises.

Une fonction score se présente donc sous la forme d'une combinaison linéaire de Ratios quantitatifs dont le pouvoir discriminant est plus élevé que chacun des ratios pris Individuellement.

Elle s'écrit donc sous la forme suivante :

$$Z = a_1 R_1 + a_2 R_2 + \dots \dots \dots + a_n R_n$$

Où les « Ri » représentent les valeurs sélectionnés par les ratios choisis, et les « ai » les Coefficients numériques associés à ces ratios.

Pour construire cette fonction, Une procédure informatique est mise en œuvre. Elle Sélectionne progressivement dans un ensemble de ratios ceux qui sont les plus discriminants, Jusqu'à ce que le pourcentage de bon classement soit le plus élevé possible.

---

<sup>1</sup> VAN PRAAG(Nicolas), Le crédit management et le crédit scoring, Edition ECONOMICA, Paris, 1995, P.41.

## Chapitre II : Les risques bancaires et les mesures de leur gestion

---

On élabore ainsi la meilleure combinaison avec un ratio, puis la meilleure Combinaison avec 2 ratios, 3 ratios, ...n ratios.<sup>1</sup>

### 3.1.4 Les intérêts de scoring :<sup>2</sup>

Comme mentionné précédemment, le crédit-scoring permet d'obtenir un résultat numérique associé à un niveau de risque spécifique que le décideur acceptera ou refusera, en fonction de la probabilité de défaut. Il est donc important de rappeler avec modestie que le scoring ne fournit que des probabilités, jamais des certitudes. Ainsi, le crédit-scoring n'est qu'un outil d'aide à la décision et de délégation.

### 3.1.5 Les limites de scoring :

Aucun système de scoring n'est infallible. Prévoir un risque de défaillance n'est jamais sans risque d'erreur. Une entreprise en bonne santé à une date donnée peut être en situation d'insolvabilité quinze jours plus tard.

En outre, tout système de scoring semble être statique et il semble être un défi de concevoir un système dans lequel chaque paramètre serait pondéré de manière variable en temps réel en fonction des dernières statistiques sur les causes de défaillances des entreprises. Un tel système serait extrêmement difficile à gérer en raison du volume d'informations nécessaires et de leur grande diversité.

De plus, la conception d'un système de crédit-scoring qui intègre des éléments qualitatifs objectifs est complexe. Les premières fonctions de scoring ont omis de prendre en compte des critères tels que la qualité du climat social, la compétence des dirigeants, l'implication des actionnaires et la qualité de la stratégie de l'entreprise. Même si l'obtention d'informations sur ces éléments est effectivement difficile, le décideur doit s'efforcer de collecter un maximum d'informations pertinentes liées à ces critères.

## 3.2 La notation (Rating) :

Dans le prolongement des techniques, le rating est la méthode empirique la plus connue. Elle est utilisée pour les entreprises de grande taille agissant sur le marché financier du crédit.

### 3.2.1 Définition :<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> LABADI(Axelle) et ROUSSEAU(Olivier), Crédit management, gérer le risque client, Edition Economica, Paris, 1996, P.175.

<sup>2</sup>VAN PRAAG (Nicolas), Op.Cit, P.44.

<sup>3</sup> CHIBEL(Zineb) et BAMOUSSE(Zineb) et EL KABBOURI (Mounime), Etude de différentes méthodes d'analyse de risque crédit, Revue du Contrôle de la Comptabilité et de l'Audit, N°7, Décembre, 2018, PP.937.

## Chapitre II : Les risques bancaires et les mesures de leur gestion

---

La notation « Rating » c'est un mot d'origine américain qui veut dire évaluation.

El karyotis, définit la notation comme : « un processus d'évaluation de risque attaché à un titre de créance, synthétisé à une note, permettant un classement en fonction des caractéristiques particulières du titre proposé et des garanties offertes par l'émetteur. ».

La notation financière est l'expression de la solvabilité d'un emprunteur, elle mesure la capacité de ce dernier à rembourser toutes les dettes

La notation financière s'effectue à travers divers types de notation, qui peuvent être attribuée soit par des sociétés spécialisées de notation, on parle donc de notation externe, soit établie par les banques elles- mêmes, la notation est dites internes.

L'activité de notation est née du besoin de Condenser un ensemble de données dans une seule variable de synthèse, donnant une indication de la probabilité de difficultés en observant les taux de défaut (et de faillite) à différents horizons en fonction du rating attribué. La probabilité est dérivée d'une étude statistique.

### 3.3 Les systèmes experts :

On peut les définir comme suit :

#### 3.3.1 Définition :<sup>1</sup>

«Un système expert est un programme informatique qui utilise un raisonnement symbolique spécialisé pour résoudre des cas difficiles que seul un homme ayant une expérience et une connaissance pointue dans le domaine peut résoudre».

#### 3.3.2 L'objectif des systèmes des experts des banques :<sup>2</sup>

Les systèmes experts visent à atteindre les objectifs suivants :

- Elaborer un cadre analytique normatif basé sur règles d'experts afin d'identifier et d'évaluer le risque lié à l'emprunt.
- Intégrer ces règles dans les systèmes opérationnels de prise de décision.

Parmi les principaux systèmes experts, on peut mentionner :

- ✓ la méthode des ratios, qui repose principalement sur l'analyse financière,
- ✓ la méthode anglo-saxonne dite des 5C (Capital, Character, Collateral, Capacity, Conditions), qui analyse différents aspects financiers pour évaluer le risque.

---

<sup>1</sup> LABADI(Axelle) et ROUSSEAU(Olivier), Op.Cit, P.192.

<sup>2</sup> DIETCH(Michel) et PETEY(Joël), Op.Cit, P.44.

## Chapitre II : Les risques bancaires et les mesures de leur gestion

---

✓ les systèmes experts utilisés dans le domaine du crédit à la consommation, qui concentrent plus spécifiquement sur les informations qualitatives relative à la situation personnelle des emprunteurs potentiels.

### 3.3.3 La construction d'un système expert :<sup>1</sup>

Elle passe par les trois étapes suivantes :

#### a) L'explicitation de l'expertise :

- L'objectif est de transformer les informations implicites en un ensemble de règles explicites. Les entretiens et les études de cas sont utilisés dans cette étape. Cependant, Elle nécessite également la confrontation de règles au sein d'un groupe d'experts supervisé Par un tiers chargé d'établir une base de règles communes et d'éviter que les opinions des experts individuels ne pèsent trop lourd dans le processus d'élaboration des règles
- Cette étape ressort des normes d'évaluation et des standards quantitatifs qui peuvent être appliqués dans différentes situations.

#### b) La formalisation de l'expertise :

- L'objectif est de convertir les connaissances expertes en un ensemble de règles formelles, pouvant être automatisées et généralisées (formalisées, par exemple, dans une "grille" de notes Avec des pondérations pour les différentes règles).
- Sur le plan technique, cette expertise peut impliquer des systèmes issus de la recherche en intelligence artificielle, bien que cela soit rarement le cas.

#### c) La validation « suivi du système expert » :

- L'objectif principal de cette étape est d'évaluer les performances des systèmes experts et la stabilité à long terme.
- Cette étape repose sur la validation d'une population de test, le suivi en Temps réel des risques et l'examen par des pairs des propositions de notation résultant l'application Des règles par les analystes de crédit.

### 3.4 La méthode Ranking :

Le modèle de notation de crédit, également connu sous le nom de scoring, joue un rôle crucial dans le secteur bancaire en prévoyant les risques de crédit et les défauts des emprunteurs avant d'accorder un crédit. Il s'agit d'une méthode largement utilisée dans la microfinance, en particulier dans les pays en développement, et est de plus en plus adoptée par les institutions

---

<sup>1</sup> DIETSH (Michel) et PETEY (Joël). Op.Cit, P.45.



## Chapitre II : Les risques bancaires et les mesures de leur gestion

---

financières pour évaluer les risques liés aux prêts à la consommation et aux petites et moyennes entreprises.

### 3.4.1 Définition :<sup>1</sup>

Le Ranking est une approche qui vise à établir un classement, basé sur le risque, un client par rapport à l'ensemble des emprunteurs de l'entreprise, en les ordonnant du moins risqué au plus risqué.

Ce classement ne remplace pas à l'analyse individuelle du risque de défaut de chaque Client, mais y ajoute une dimension supplémentaire en le comparant à l'ensemble de la clientèle de l'entreprise.

### 3.4.2 Avantages et utilisation de Ranking :<sup>2</sup>

En effet, en période de conjoncture économique défavorable, le risque de défaillance tend à augmenter de manière significative pour toutes les entreprises, il est également possible qu'un secteur particulier connaisse des difficultés.

Pour un client donné, si l'approche du crédit managé se limite à l'analyse de son risque de défaut, il constatera que ce risque est élevé et sera incité à prendre des mesures pour le limiter. Cependant, en positionnant ce client par rapport à l'ensemble de sa clientèle, la banque peut se rendre compte qu'il ne fait pas partie des clients les plus risqués. Il est possible, voire probable, que son risque relatif a diminué.

Dans ce scénario, nous pouvons conclure que dans un marché en difficulté ou en période de conjoncture défavorable, le client en question voit son risque de défaut augmenter, mais à un moindre degré que celui des autres clients. Il présente une meilleure résistance à la crise grâce à une gestion plus efficace, une politique commerciale plus adaptée et des produits de meilleure qualité. Par conséquent, il est envisageable de ne pas réduire son plafond de crédit. A l'inverse, en cas de situation économique favorable un client dont le risque de défaillance diminue peut descendre dans le classement de l'ensemble des débiteurs. Cette situation indique que la diminution de son risque est moins rapide que celle observée pour l'ensemble des clients de l'entreprise, il est primordial de surveiller attentivement cette entreprise, Il est nécessaire d'analyser pourquoi elle est moins performante que les autres clients.

Il est donc nécessaire de surveiller la position d'un débiteur par rapport à l'ensemble de sa clientèle.

---

<sup>1</sup> LABADIE(Axelle), Olivier ROUSSEAU, Op.Cit, P.201.

<sup>2</sup> LABADI(Axelle) et ROUSSEAU(Olivier), Op.Cit, P.199.

## Chapitre II : Les risques bancaires et les mesures de leur gestion

---

Au même titre que le risque de défaillance la surveillance de cette position peut être précieuse pour prendre une décision de crédit concernant un client.

L'évaluation et le suivi des risques de crédit reposent sur des méthodes classiques et statistiques afin de mesurer la probabilité de défaut d'un emprunteur et de surveiller l'évolution de sa solvabilité. Ces approches permettent aux institutions financières d'analyser les données historiques, les ratios financiers et d'autres indicateurs pour prendre des décisions de prêt éclairées et réduire les risques de défaut de paiement.

### **SECTION 3 : La gestion des risques et garanties bancaires**

La gestion des risques et les garanties jouent un rôle essentiel dans le secteur bancaire pour assurer la stabilité financière et protéger les intérêts des prêteurs et des emprunteurs.

#### **1 Gestion et suivi du risque crédit<sup>1</sup>**

La gestion et suivi du risque son des éléments essentiels pour assurer la santé de l'entreprise, le banquier travaille en étroite collaboration avec les clients pour évaluer les risques associés aux crédits accordés et mettre en place des mesures et règles préventives appropriées.

##### **1.1 Règles générales :**

En réalité, on ne peut éliminer tous les risques liés au crédit, des impondérables peuvent toujours changer les chances de réussite aussi fiables soient elles. En effet, la pratique peut le confirmer, on ne peut éliminer un risque, on le gère. Ainsi, le chargé d'études peut à travers son analyse atténuer les risques liés au crédit en observant un suivi rigoureux qui se résume aux points essentiels suivants :

- S'assurer que les montants autorisés ne sont pas dépassés.
- Vérifier que les crédits octroyés s'adaptent aux besoins financiers de l'activité de l'entreprise.
- Effectuer des visites sur site.
- Vérifier les pièces justificatives (situation des travaux).
- Vérifier le remboursement des crédits consentis.
- Vérifier la concordance des données prévues et réalisées suivre la situation de l'entreprise et les incidents survenus.

---

<sup>1</sup> Document interne de CPA

## Chapitre II : Les risques bancaires et les mesures de leur gestion

---

- S'informer des ATD et saisie arrêt éventuelles émis contre les clients.
- Mettre en place les garanties exigées et procéder à leur évaluation.
- Précéder au classement des créances et s'assurer de leur provisionnement etc.

### 1.2 Règles prudentielles :

- Le règlement 92-01 de la Banque d'Algérie portant organisation et fonctionnement de la centrale de risques stipule que : "aucun crédit soumis à la déclaration ne peut être accordé à un nouveau client par un organisme de crédit sans consultation préalable de la centrale des risques de la banque d'Algérie".

- Un autre préalable est imposé à l'entrée en relation, le règlement relatif à la prévention et la lutte contre l'émission des chèques sans provisions, dont l'article stipule que :

"Préalablement à la délivrance du premier chéquier au client, les intermédiaires financiers doivent consulter le fichier de la centrale des impayés..." A cet effet, une autorisation de consultation de la centrale des risques est exigée pour tout crédit de plus d'un million de dinars sollicité.

### 1.3 Respect des ratios imposés :

L'instruction n°74/94 du 29 novembre 1994 à la fixation des règles prudentielles précise que les ratios de division de risques pour un seul client et le ratio de solvabilité doivent établir des rapports minimums comme suit :

- Risques pondérés pour un seul client / Total des fonds propres Nets de la banque  $\leq 25\%$
- Fonds propres nets / Total risques pondérés  $\geq 8\%$

### 1.4 Respect de certaines règles obligatoires :

- Le contrôle à posteriori pour vérifier si la distribution des crédits répond aux objectifs de financement des branches d'activités rentables.
- La construction des réserves obligatoires.
- Le règlement 90.01 de la Banque d'Algérie précisant le capital à détenir.
- La centralisation des risques

### 1.5 Respect des règles professionnelles :

- diversification du portefeuille des engagements.
- la mise en place préalable des garanties.
- le secret professionnel.

## Chapitre II : Les risques bancaires et les mesures de leur gestion

---

### 1.6 Classement des créances et du provisionnement :

Créances courantes, créances à problème potentiel, créances risquées et créances compromises. A ce titre, le règlement stipule que « la durée de séjour des créances douteux litigieux ne doit en aucun cas excéder trois mois et en cas exceptionnel six mois ». Une fois comptabilisé, l'agence doit déployer tous les moyens de recouvrement à l'amiable.

### 1.7 L'octroi limité des crédits à blancs :

L'article 8 du règlement 91-09 de la Banque d'Algérie précise :

« Sauf le découvert en compte qui doit être considéré comme un crédit limité et exceptionnel, les banques et les établissements financiers ne doivent accorder que les crédits étroitement causés ».

L'instruction 74-94 de la Banque d'Algérie précise également que : « Les découverts en compte doivent diminuer afin de ne pas dépasser 15 jours de chiffre d'affaires du client »

Cette même instruction rappelle aussi qu'à échéance, le découvert non apuré doit être reclassé dans l'une des catégories de créances classées, donnant lieu à la constitution de provision.

### 1.8 Le Recueil de garantie :

On va le détailler dans la partie suivante

## 2 La prise des garanties :

Afin d'assurer le bon fonctionnement du système bancaire, la banque d'émission et ses organes de décision et de surveillance, ont mis en place des règles prudentielles qui permettent au banquier de diminuer le risque à fin d'assurer la protection de son établissement et aussi de limiter la probabilité de sa défaillance, car la faillite bancaire est un événement fortement déstabilisant pour l'économie.

### 2.1 Définition d'une garantie :

« On entend par garantir un mécanisme permettant de protéger un créancier contre une perte Pécuniaire. ».<sup>1</sup>

La garantie peut être définie aussi comme étant un besoin de sécurité que la banque peut prendre car elle sert à anticiper un risque futur possible de non remboursement, elle sert a

---

<sup>1</sup> LOBEZ (Frédéric), Banque et marché de crédit, Edition PUF, paris 1997, P.05.

## Chapitre II : Les risques bancaires et les mesures de leur gestion

---

protégée la banque contre le risque de défaillance de son client et à atténuer des provisions a constitué.<sup>1</sup>

### 2.2 Les formes des garanties bancaires :

Pour être assurés que les remboursements des crédits accordés seront honorés, les prêteurs prennent des garanties, encore appelées sûretés.<sup>2</sup>

Les garanties offrent à la banque une meilleure connaissance de l'emprunteur car les emprunteurs de bonne qualité sont plus incités à accepter de fournir une garantie en échange d'un faible taux d'intérêt sur leurs emprunts.<sup>3</sup>

Il est classique de distinguer deux types de garanties :

- Les garanties personnelles
- Les garanties réelles
- Le gage
- Autres garanties

#### 2.2.1 Les garanties personnelles :<sup>4</sup>

Les garanties personnelles sont des engagements pris par une ou plusieurs personnes en faveur du créancier, afin de permettre à celui-ci de réclamer le paiement de sa dette auprès du débiteur ou de la personne ayant fourni la garantie. Cette forme de garantie repose sur l'intervention d'un tiers.

Il existe deux catégories de sûretés personnelles :

- Le cautionnement
- L'aval

##### 2.2.1.1 Le cautionnement :

Le cautionnement est « l'engagement pris par un tiers de s'exécuter en cas de défaillance du débiteur. ».<sup>5</sup>

En outre, dans l'article 644 du code civil Algérien définit le cautionnement ainsi :

«Le cautionnement est un contrat par lequel une personne garantit l'exécution d'une

---

<sup>1</sup> AMMOUR (benhalima), Pratique et Technique Bancaire, édition DAHLAB, Alger, 1997, P.208.

<sup>2</sup> BEGUINE (Jean-Marc) et BERNARD(Arnaud), Op.Cit, P.225.

<sup>3</sup> LOBEZ (Frédéric), Op.Cit, P.05.

<sup>4</sup> DOMONIQUE(Legeais), sûretés et garanties du crédit, édition LGDJ, 1999, P.21.

<sup>5</sup> BERENT-ROLLANDE (LUC), Principe de technique bancaire, 23ème Edition DUNOD, paris, avril 2004, P.128.

## Chapitre II : Les risques bancaires et les mesures de leur gestion

---

obligation, en s'engageant, envers le créancier, à satisfaire cette obligation, si le débiteur n'y satisfait pas lui-même ». <sup>1</sup>

Les cautionnements sont des engagements que le créancier obtient de personnes physiques ou de personnes morales en vue d'exécuter l'obligation du débiteur si celui-ci ne l'exécute pas lui-même à l'échéance. <sup>2</sup>

### 2.2.1.1.1 Types de cautionnement :

On peut distinguer deux types de cautionnement :

**A. Le cautionnement simple :** la caution est considérée comme un débiteur accessoire qui n'a aucun intérêt dans la dette. son engagement est secondaire et indépendant de l'obligation principale, ce qui lui permet de faire valoir certaines exceptions contre le créancier. Les deux les plus importants sont <sup>3</sup> :

➤ **Le bénéfice de discussion :** <sup>4</sup> Le bénéfice de discussion permet à la caution, d'arrêter les poursuites initiées par le créancier à son encontre et de les diriger vers le principal obligé. Le créancier est tenu de poursuivre en premier lieu les biens du débiteur principal, si

Celui-ci est insolvable, il pourra alors se tourner vers la caution.

➤ **Le bénéfice de division :** Dans le cas de pluralité des cautions simples, la caution poursuivie a le droit de demander au créancier de diviser la dette entre toutes les cautions, et de ne devoir payer que sa part de cautionnement. Cela est possible seulement si toutes les cautions ont été établies par le même acte.

**B. Le cautionnement solidaire** <sup>5</sup>: Le cautionnement solidaire est la forme la plus courante, car il permet de poursuivre à la fois la caution et le débiteur principal, qui sont au même niveau. les banques exigent souvent ce type de cautionnement en tant que garantie personnelle, car il restreint les droits de discussion et de division imposable aux créanciers. pour établir ce type de cautionnement, le garant doit apposer la mention « Bon pour cautionnement solidaire et indivisible » sur l'acte de cautionnement.

### 2.2.1.1.2 Les caractéristiques : <sup>6</sup>

- Le garant doit être domicilié en Algérie.

---

<sup>1</sup> Article 644 code civil Algérien

<sup>2</sup> Guide des Garanties – Banque Extérieure d'Algérie - Directions des Etudes Juridiques – Ed 2010.

<sup>3</sup> AHMED(Belhadj), Op.Cit, P.95

<sup>4</sup> <https://fr.linkedin.com/pulse/les-risques-et-garanties-bancaires> (16/04/2023 à 15 :15)

<sup>5</sup> CERLES(Alain), Le cautionnement et la banque, édition REVUE Banque, Paris, 2004, P.32.

<sup>6</sup> Cours crédits aux particuliers – Mme. Mahiou, école supérieure de banque.

## Chapitre II : Les risques bancaires et les mesures de leur gestion

---

- Un contrat écrit sous seing privé entre la banque et la caution.
- Un engagement unilatéral ; aucune charge n'est adossée la banque qui Demeure toutefois chirographaire.
- Dépendance totale au contrat de prêt initial.
- Subrogation au profit de la caution des droits du créancier sur le débiteur.

### 2.2.1.2 L'aval :<sup>1</sup>

L'aval est un engagement solidaire d'un signataire d'un effet de commerce (billet à ordre, lettre de change, chèque) par lequel le donneur d'aval (avaliste ou avaliseur) s'engage à payer l'effet de commerce à la place de ce signataire.

### 2.2.2 Les garanties réelles : <sup>2</sup>

Une garantie réelle est un actif mobilier ou immobilier donné en gage par un débiteur à son créancier. Elle consiste dans l'affectation d'un bien en garantie d'une dette. Cette garantie peut être constituée d'un assortiment de produits, de titres, de droits de créances, des fonds de commerce, des matériels, des immeubles et même des sommes d'argent.

On trouve différentes sortes des garanties réelles :

#### 2.2.2.1 Le nantissement :

Le nantissement est une méthode de garantie financière utilisée dans divers contextes, notamment les prêts commerciaux et les contrats de crédit.

##### 2.2.2.1.1 Définition :<sup>3</sup>

Selon l'article 948 de code civil « le nantissement est un contrat par lequel une personne d'oblige pour la garantie de sa dette ou celle d'un tiers à remettre à un créancier ou à une tierce personne choisi par les parties, un objet sur lequel, elle constitue au profit du créancier un droit réel en vertu duquel celui-ci peut retenir l'objet jusqu'au paiement de sa créance. Il peut se faire payer sur le prix de cet objet en quelque mains qu'il passe par préférence aux créanciers inférieurs au rang ».

---

<sup>1</sup> Guide des Garanties – Banque Extérieure d'Algérie - Directions des Etudes Juridiques – Edition, 2010.

<sup>2</sup> <https://fr.linkedin.com/pulse/les-risques-et-garanties-bancaires>  
(19/04/2023 à 15 :26)

<sup>3</sup> <http://lexalgeria.free.fr/> (19/04/2023 à 17 :30)

## Chapitre II : Les risques bancaires et les mesures de leur gestion

---

Le nantissement est le contrat de garantie par lequel le débiteur d'un crédit transfère la propriété d'un bien au créancier en tant que garantie.

### 2.2.2.1.2 Modalités : <sup>1</sup>

Le nantissement peut prendre différentes formes qui sont :

**A. Le nantissement de fonds de commerce :** le nantissement de fonds de commerce est une sureté réelle sans dépossession, par lequel un créancier acquiert un Droit Réel sur le Fonds de Commerce affecté en garantie.

Ce droit réel permet à la banque :

- De faire saisir et vendre le Fonds de Commerce par voie de justice.
- De se faire payer à concurrence de sa créance sur le prix de vente.

**B. Le nantissement de l'outillage et du matériel :** Le nantissement spécial du matériel et de l'outillage est un acte passé en la forme authentique, Cet acte doit mentionner à peine de nullité que les deniers versés par la banque ont pour objet d'assurer le paiement du prix des biens acquis. Les biens acquis doivent être énumérés dans le corps de l'acte et chacun d'eux doit être décrit d'une façon précise, afin de l'individualiser par rapport aux biens de même nature appartenant à l'entreprise.

### 2.2.2.2 L'hypothèque

L'hypothèque est un instrument financier couramment utilisé pour obtenir un prêt immobilier.

#### 2.2.2.2.1 Définition :

D'après l'article 882 du code civil « l'hypothèque est un contrat par lequel, le créancier acquiert sur l'immeuble affecté en paiement de sa créance, un droit réel qui lui permet de se faire rembourser en priorité le montant de sa créance en quel que soit le propriétaire du moment ». <sup>2</sup>

L'hypothèque est l'acte par lequel le débiteur accorde au créancier un droit sur un immeuble sans dessaisissement et avec publicité. <sup>3</sup>

#### 2.2.2.2.2 Modalités :

Elle peut être légale, conventionnelle ou judiciaire.

**A. Hypothèque légale :** « il est institué une hypothèque légale sur les biens

---

<sup>1</sup> Guide des Garanties – Banque Extérieure d'Algérie - Directions des Etudes Juridiques – Ed 2010.

<sup>2</sup> Article 882 du code civil

<sup>3</sup> BERENT-ROLLANDE (LUC), Op.Cit, P.188.



## Chapitre II : Les risques bancaires et les mesures de leur gestion

---

Immobiliers du débiteur au profit des banques et des établissements financiers en garantie du recouvrement de leurs créances et des engagements consentis envers eux. » (Ex. le Trésor public pour le recouvrement des impôts).<sup>1</sup>

**B. Hypothèque conventionnelle :**<sup>2</sup> au regard de code civil Algérien, l'Hypothèque conventionnelle est un contrat librement conclu entre la banque et le débiteur, constaté par acte notarié, dressé en la forme authentique. Le délai de validité est de dix (10) ans à compter de son inscription. Il est de trente (30) ans pour les banques, les caisses d'épargne et les organismes publics. (ex. contrat de prêt pour acquérir un immeuble).

**C. Hypothèque judiciaire :** Cette hypothèque découle d'un jugement de condamnation pour dettes, rendue en faveur d'un créancier contre son débiteur. Le jugement doit être exécutoire et avoir statué sur le Fond et condamnant le débiteur au paiement de sa dette.

### 2.2.2.3 Le gage<sup>3</sup>

Le gage est l'acte par lequel le débiteur transfère au créancier un bien meuble corporel en tant que garantie de sa créance.

#### 2.2.2.3.1 Modalités :

Le gage peut être pris sous les formes :

##### A. Le gage sur véhicule :<sup>4</sup>

C'est une forme de gage sans dépossession, est considérée en Algérie au nantissement spécial du matériel. Elle implique la mise en place d'un engagement d'incessibilité sur le véhicule, au profit du créancier gagiste (le bénéficiaire du gage), jusqu'à production d'une mainlevée (ou levée du gage) ordonnée par le créancier Gagiste.

Il est nécessaire de formaliser le droit de gage par le biais d'un acte sous seing privé enregistré, même si le contrat de vente est commercial pour les deux parties. Ensuite, Il doit être inscrit sur un registre à souche géré par le service d'immatriculation et des cartes grises de la Wilaya L'inscription fait obstacle à la cession du véhicule, et à la délivrance d'une nouvelle carte grise au profit d'un acheteur éventuel Elle est valable cinq années et renouvelable une seule fois.

##### B. Le nantissement des titres et les créances :<sup>5</sup>

---

<sup>1</sup> Règlement N°96 de la loi °02-11 du 24 décembre 2002 relatif au la loi de finance pour 2003.

<sup>2</sup> Guide des Garanties – Banque Extérieure d'Algérie - Directions des Etudes Juridiques – Ed 2010.

<sup>3</sup> BERENT-ROLLANDE (LUC), Op.Cit, P.242.

<sup>4</sup> HADJ SADOK (Tahar), Op.Cit, P.136.

<sup>5</sup> <https://www.memoireonline.com/Les-risques-et-les-garanties-bancaires>. (24/04/2023 à 20 :55)

## Chapitre II : Les risques bancaires et les mesures de leur gestion

---

Le code de commerce régit le nantissement des titres et créances. Qui consiste à mettre en gage des titres en garantie de remboursement consenti par la banque à son client. Le banquier a pour obligation de conserver les titres, de ne pas les utiliser et de les restituer après remboursement intégral des crédits. Pour que cet acte soit juridiquement valable, il est exigé la propriété des titres et créances du constituant et l'absence d'opposition des titres nantis.

### **C. Le nantissement d'espèces :<sup>1</sup>**

Ce cas très particulier, est celui d'un banquier qui demande une couverture en espèces pour une ou plusieurs opérations. Par exemple, un dépôt de fonds au titre d'une ouverture de crédit documentaire. Ces dépôts avec affectation spéciale selon le terme technique, peuvent être comparés à des dépôts de garantie et/ou à des paiements anticipés.

### **2.2.3 Les garanties morales :<sup>2</sup>**

Il s'agit des engagements émis sans formalisme ni publicité légaux et partant non assortis de moyens de contrainte. Leur validité est exclusivement liée à la moralité et à l'honnêteté en affaire de celui les a souscrits.

#### **2.2.3.1 Modalités :**

Il existe deux sortes de garanties morales :

##### **A. Subrogation :<sup>3</sup>**

La banque, qui effectue un paiement pour le compte d'un Client peut trouver dans une subrogation une garantie utile. Lorsque la créance jouit d'un droit de préférence, et notamment d'un Privilège. La subrogation peut être, alors conventionnelle ou légale.

##### **➤ Subrogation conventionnelle :**

La subrogation conventionnelle est un mécanisme juridique par lequel un tiers est substitué à un créancier dans ses droits. Cette subrogation peut être consentie soit par le créancier qui reçoit le paiement, mais elle peut aussi l'être par le débiteur qui sollicite l'intervention de tiers. Dans les deux cas, elle doit être expresse et explicite. Il est toujours nécessaire d'employer le mot subrogation en raison de sa précision technique. Lorsque la subrogation est donnée par le créancier, il doit être fait mention sur la quittance, qui portera alors le nom de quittance Subrogative. Il peut paraître curieux qu'un débiteur puisse consentir une subrogation dans un droit dirigé contre lui.

---

<sup>1</sup> HADJ SADOK(Tahar), Op.Cit, P.141.

<sup>2</sup> Cours de couverture des risques imprévisibles, Mr.Koujeti, chef département de crédit pour particuliers, ESB.

<sup>3</sup> HADJ SADOK (Tahar), Op.Cit, P.142.

## Chapitre II : Les risques bancaires et les mesures de leur gestion

---

La subrogation conventionnelle par le créancier ou par le débiteur présente un intérêt pratique, pour le banquier qui fournit des fonds destinés à désintéresser des créanciers privilégiés de son client.

### ➤ **La subrogation par endossement d'effets :**

Pour les créances matérialisées par un effet de commerce le privilège et la subrogation se transmettent par voix d'endos à l'ordre des porteurs successifs de l'effet de commerce, et particulièrement, en matière de transactions sur les actifs d'investissements (fonds la création des effets, sur les effets sous réserve qu'il soit fait mention dans l'inscription du privilège de de commerce, matériel et outillage neufs, Terrains et bâtiments). Qu'à concurrence du montant payé, et le créancier subrogé ne peut Eux-mêmes. Si le paiement est partiel, la subrogation ne s'applique que pour la partie payée. Mais cette dernière restriction peut être écartée par une convention exercée ses droits et privilèges par préférence au créancier primitif contraire.

### **B. L'effet de la novation : <sup>1</sup>**

L'effet de la novation peut affecter les privilèges attachés à une créance, en particulier lorsqu'à un banquier bénéficie d'une subrogation conventionnelle ou l'égale dans une créance privilège. Pour éviter de perdre ce privilège, la banque doit individualiser toute créance assortie d'un privilège dans un compte distinct du compte courant. Aussi, toute privilège, et que la banque est appelée à payer pour le compte de Son client, doit être individualisé dans un compte autre que le compte courant. Dans certains cas la banque demande au créancier de lui délivrer une lettre de subrogation, contre paiement Cependant, la subrogation du Trésor, ne donne pas au subrogé tous les droits dont dispose le Trésor, notamment en matière de poursuite du recouvrement. Exemple, le créancier subrogé ne peut pas lancer des avis à tiers détenteurs en vertu de la subrogation, ni procéder à une saisie administrative, tel que l'aurait fait le créancier primitif.

### **2.2.4 Autres garanties : <sup>2</sup>**

Les banques proposent également d'autres garanties pour protéger leurs créances, qui sont les assurances.

---

<sup>1</sup> HADJ SADOK (Tahar), Op.Cit, P.144.

<sup>2</sup> BERENT-ROLLANDE (LUC), Op.Cit, P.192.

## Chapitre II : Les risques bancaires et les mesures de leur gestion

---

### 2.2.4.1 Les assurances des crédits :

Lorsqu'une banque accorde un crédit, elle exige souvent que l'emprunteur souscrive une assurance pour couvrir les risques « décès, invalidité, incapacité » et « perte d'emploi ». On peut citer :

#### A. L'assurance « décès, invalidité, incapacité » :

Elle offre à la banque la garantie d'être payée si l'état de santé de l'emprunteur ne lui permet plus de travailler ou s'il décède.

Il s'agit d'une assurance choisie par la banque, mais ce n'est pas obligatoire. Elle permet d'éviter que les héritiers de l'emprunteur aient à rembourser le crédit en cas de décès de celui-ci. En cas d'invalidité de l'emprunteur celui-ci n'a à faire. Elle couvre aussi le plus souvent l'incapacité de travail.

#### B. L'assurance « perte d'emploi » :

- Il existe deux types :
- soit le prêteur se contente de reporter les sommes dues en fin de prêt ; le coût du report (les intérêts) étant pris en charge par l'assureur
  - soit l'assureur prend en charge tout ou partie des mensualités pendant une période donnée dans ce dernier cas, la garantie ne peut jouer qu'un certain nombre de fois, et pendant une période limitée.

La gestion des risques revêt une importance capitale pour assurer la stabilité et la pérennité des institutions financières, qui va permettre aux banques de prendre des décisions éclairées et minimiser les pertes potentielles et maintenir une santé financière solide.

## Chapitre II : Les risques bancaires et les mesures de leur gestion

---

### Conclusion

A l'issue de ce chapitre, il est clair que l'octroi de crédit est étroitement lié à la notion du risque, si en tenant compte les risques que le banquier mène sa réflexion et son analyse pour la prise de décision doit prêter une attention particulière aux différents risques qui sont multiples, auxquels est exposé tout au long de son activité

Il est observé que la banque est parfois incapable d'éviter tous les risques liés aux crédits, mais diminuer ces risques. La banque dispose de plusieurs moyens pour réduire les risques. Ces techniques de gestion permettant de maintenir le risque dans les limites acceptables, assurant ainsi la protection du patrimoine et la création de la valeur pour les parties, ainsi qu'à ses parties prenantes en fournissant un cadre méthodologique qui permet à toute activité future d'être mise en place de façon cohérente et maîtrisée.

Afin de mieux comprendre le processus de la gestion des risques de crédit, Nous allons procéder à l'étude de cas basé sur l'approche classique dont l'aspect théorique a été exposé précédemment suivi d'une application avec des données réelles.



**CHAPITRE III : LA GESTION DES  
RISQUES DES CREDITS ACCORDES AUX  
ENTREPRISES AU SEIN DU CREDIT  
POPULAIRE D'ALGERIE**

# Chapitre III : La gestion des risques des crédits accordés aux entreprises au sein du CPA

---

## Chapitre III : La gestion des risques des crédits accordés aux entreprises au sein du CPA

### Introduction

Pour concrétiser ce que nous avons développé dans les deux chapitres précédents, l'étude d'un cas empirique s'avère primordiale pour mettre en valeur les principaux éléments qui nous permettent d'analyser un crédit d'investissement. A cet effet, nous avons choisi un dossier de crédit d'investissement au sein du CPA-Banque, un organisme qui a mis à notre disposition les moyens nécessaires pour le traitement de ce dossier appliquant les techniques d'analyse financière.

Nous consacrerons ce troisième chapitre à l'étude de la gestion des risques d'un crédit d'investissement au sein du le CPA- banque.

Ce chapitre sera illustré en trois sections :

- Section 1 : Présentation de l'organisme d'accueil
- Section 2 : montage d'un dossier de crédit d'investissement
- Section 3 : Evaluation des outils de gestion des risques utilisés au sein du CPA

# Chapitre III : La gestion des risques des crédits accordés aux entreprises au sein du CPA

---

## SECTION 1 : Présentation de l'organisme d'accueil

Le crédit populaire d'Algérie est l'une des plus grandes banques algériennes, pour comprendre cette position, commençons par une présentation de la banque nous tenterons dans ce chapitre d'élucider les différentes méthodes d'étude et d'analyse des dossiers de crédits d'investissement par un cas pratique grâce au stage que nous avons pu effectuer au sein de l'agence CPA.

### 1 Définition et Historique :<sup>1</sup>

#### 1.1 Définition :

Le CPA est une banque commerciale publique. Aux termes de ses statuts originaux (du 29/12/1966), cette banque commerciale a la qualité de "banque de dépôt".

Elle a été créée au départ, sur la base de la spécialisation de ses activités. Elle a été Créée en 1966 avec un capital initial de 15 millions de dinars. Le CPA traite les opérations de crédits et de banque, il peut recevoir des dépôts, accorder des crédits sous toutes ses formes, prendre des participations dans le capital de toutes entreprises, mobiliser pour le compte d'autrui tous crédits consentis par d'autres institutions.

#### 1.2 Historique :

Le système bancaire algérien a été renforcé par la Mise en place d'un autre intermédiaire financier bancaire, après la création de la BNA, qui est le CPA. Ce dernier a été créé le 29 décembre 1966 par l'ordonnance n°66/366, ces statuts ont été arrêtés par l'ordonnance n°67/78 du 11 Mars 1967. Dans les dispositions générales de ses statuts, le CPA est conçu comme une banque générale et universelle, réputée commerçante dans ses relations avec les tiers, A sa création, le CPA a hérité des activités gérées auparavant par des banques populaires (la Banque Populaire Commerciale et Industrielle à : Alger, Oran, Annaba et Constantine et la banque populaire du crédit Algérie).

En 1972, les structures du CPA ont été par la suite boostées par la reprise d'autres banques étrangères, à savoir : la Société Marseillaise du Crédit, la Banque Mixte Algérie-Misr et la Compagnie Française de Crédit.

---

<sup>1</sup> Document interne du CPA



## Chapitre III : La gestion des risques des crédits accordés aux entreprises au sein du CPA

---

En 1985, le CPA a donné naissance à la Banque de Développement Local (BDL), après la cession de 40 agences, le transfert de 550 employés et cadres, et de 89000 comptes clientèles.

En 1997, le CPA a obtenu son agrément auprès de la Banque d'Algérie, après avoir satisfait aux conditions d'éligibilité fixées par la loi 90/10 sur la monnaie et le crédit. En tant qu'entreprise Publique Economique EPE par action placée sous la tutelle du ministère des Finances et dotée d'un capital de quarante-huit (48) milliards DA Traditionnellement orienté vers le secteur du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique (BTPH), de la santé et des services,

Le portefeuille du CPA s'est élargi à l'ensemble des secteurs d'activité, aux professions libérales, Aux particuliers et ménages, au financement de projets d'envergure initiés par l'Etat (centrales électriques, stations de dessalement d'eau de mer, cimenteries, pétrochimie, hôtels..., dans le cadre du plan de soutien à la croissance économique.

### **2 Missions et Activités du CPA**<sup>1</sup>

#### **2.1 Les principales Missions du CPA :**

Afin d'atteindre les objectifs qu'elle cherche à atteindre, elle accomplit un certain nombre de missions dont les plus importants sont :

- Traiter les opérations bancaires confiées par la clientèle, entretenir et développer des relations commerciales suivies avec celle-ci ;
- Réaliser le plan d'action commercial ;
- Recevoir, étudier, décider et mettre en place les crédits dans la limite des prérogatives qui lui sont conférées par voie réglementaire, conformément aux règles et procédures internes (satisfaction des conditions préalables exigées et le recueil des garanties ;
- Assurer la gestion et le suivi des crédits décidés et des garanties exigées ;
- Développer les activités de la banque en matière de transactions, surtout le commerce extérieur ;
- Se tenir au courant des nouveaux développements dont le monde est témoin en développant des produits bancaires et en s'appuyant sur la technologie pour produire de nouveaux produits et services bancaires ;
- Exécuter toutes opérations bancaires conformément aux lois en vigueur ;

---

<sup>1</sup> Document interne du CPA

## Chapitre III : La gestion des risques des crédits accordés aux entreprises au sein du CPA

---

- Fournir et développer de nouveaux réseaux et mettre en place des moyens et des systèmes d'information ;
- Etudier le marché bancaire et sa segmentation selon les comportements, les besoins et les besoins de ses clients ;
- Travailler pour augmenter et développer les ressources aux coûts les plus bas compte tenu des capacités financières et monétaires disponibles.

### 2.2 Les activités du CPA :<sup>1</sup>

#### 2.2.1 L'activité commerciale :

La stratégie commerciale du Crédit populaire d'Algérie est centrée sur une clientèle diversifiée, le CPA s'implique dans le financement de l'économie via l'octroi du crédit aux entreprises ainsi qu'aux particuliers et professionnels, comme il accomplit une fonction de bancarisation, de collecte des ressources et de diversification des produits et services,

#### 2.2.2 Activité internationale :

Cette activité est inscrite dans les priorités de la banque, elle traite les opérations de commerce extérieur et participe à la mise en place de crédits extérieurs et des garanties internationales en faveur de sa clientèle.

#### 2.2.3 Activité du marché :

le CPA gère un portefeuille dominé par les titres de l'État et les obligations des sociétés et des actions, il participe majoritairement dans le capital de trois filiales qui sont : la société de leasing Idjar, la société de transport de fonds et de gardiennage AMNAL et le CPA-Print qui est une filiale spécialisée dans tout ce qui est impression (papier, support, etc.)

## 3 L'organisation du CPA

### 3.1 Structure du CPA :

Le CPA est administré par un conseil d'administration composé de dix membres, le président du conseil d'administration désigné par ses pairs et également président directeur général de la banque. La direction générale est structurée comme suit :

- Direction générale adjointe chargée de l'exploitation.

---

<sup>1</sup> Document interne du CPA

## Chapitre III : La gestion des risques des crédits accordés aux entreprises au sein du CPA

---

- Direction générale adjointe chargée des engagements et des affaires juridiques.
- Direction générale adjointe de l'administration chargée de l'administration et du développement.
- Direction des affaires internationales.
- Inspection générale.

Ces constructions encadrent des directions centrales opérationnelles, composées à leur Tour :

- Du cabinet du président directeur central.
- Du directeur de l'audit.
- Du de la cellule organisation et réglementation.

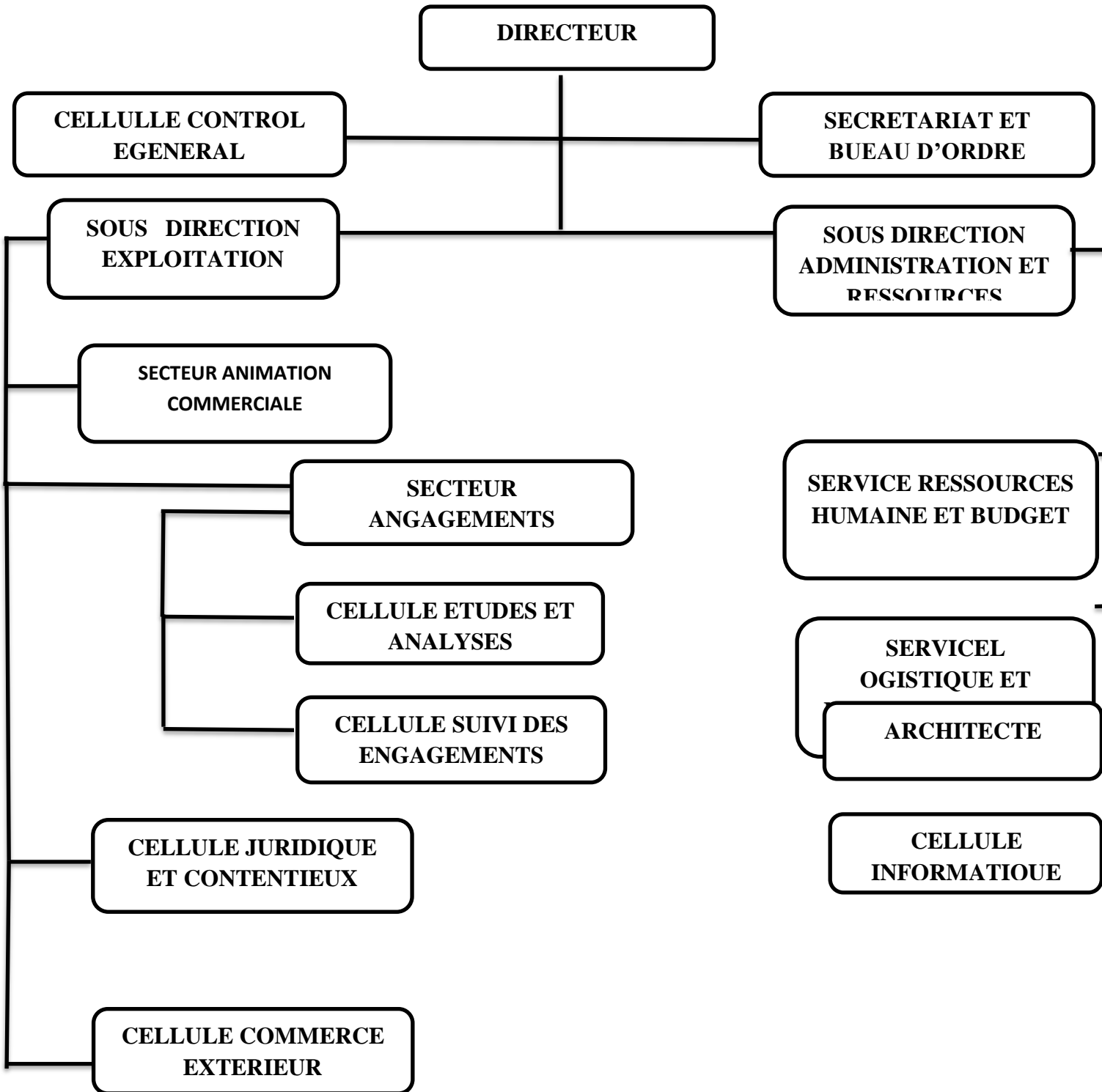
### **3.2 Organigramme du CPA :**

On représente l'organigramme de la direction et de l'agence d'accueil

# Chapitre III : La gestion des risques des crédits accordés aux entreprises au sein du CPA

## 3.2.1 Organigramme du groupe d'exploitation (GE) Bejaia

Figure n° 4 : Organigramme du groupe d'exploitation Bejaia



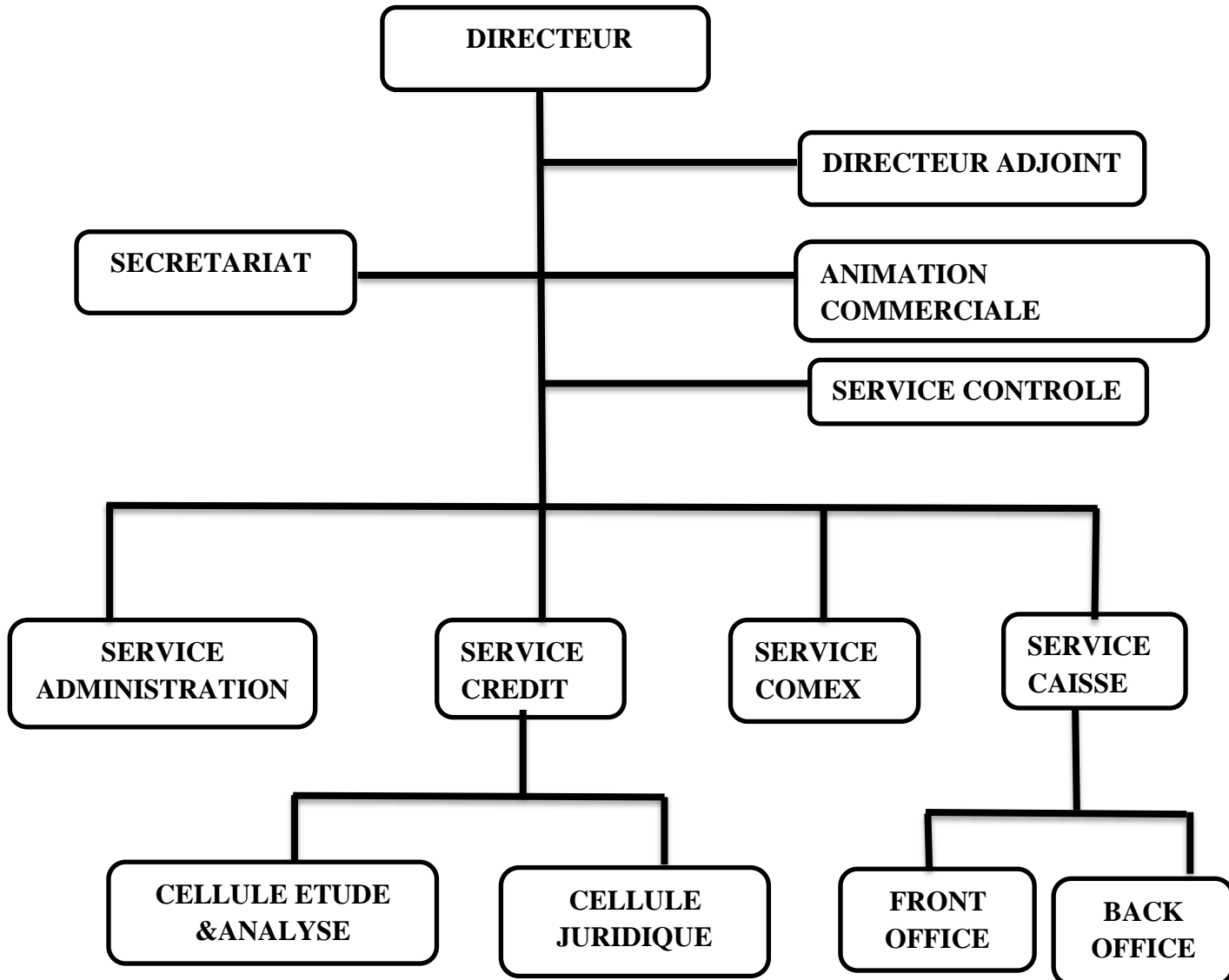
# Chapitre III : La gestion des risques des crédits accordés aux entreprises au sein du CPA

---

Source : document interne du CPA

## 3.2.2 Organigramme de CPA agence Annaba-215

Figure n°5 : Organigramme de CPA agence-Annaba-215



Source : document interne du CPA

## Chapitre III : La gestion des risques des crédits accordés aux entreprises au sein du CPA

---

### 3.3 Les fonctions des différents services du CPA :<sup>1</sup>

Le CPA offre divers services illustrés comme suit :

#### 3.3.1 Service de crédit :

Le service crédit s'occupe essentiellement de l'étude et appréciation des risques, ainsi que la mise en place et le suivi des crédits octroyés et le recouvrement des créances,

Pour exécuter les tâches qui lui sont attribuées, le service crédit est subdivisé en deux (02) cellules :

- la cellule Etude et Analyse et cellule
- Administration du crédit et des affaires juridiques.

##### 3.3.1.1 Cellule Etudes et Analyses :

La cellule s'occupe de :

- Recevoir, étudier et analyser les demandes de crédit ;
- Tenir et actualiser les dossiers de crédit ;
- Suivre régulièrement l'évolution de l'activité des entreprises clientes ;
- Assurer le recouvrement des créances.

##### 3.3.1.2 Cellule Administration du crédit et des affaires juridiques :

En matière du juridique et de contentieux la cellule s'occupe de :

- Assurer un suivi rigoureux des impayés et des dossiers litigieux et contentieux.
- Vérifier la conformité des garanties recueillies et les transmettre au groupe d'exploitation de rattachement pour validation et conservation.
- Faire signer par le client la convention de crédit et la chaîne de billets.
- Mettre en place les crédits autorisés et veiller à leur remboursement à échéances.
- Procéder au recueil des garanties exigées à la mise en place des crédits.
- Suivre la réalisation physique des projets d'investissements.
- Suivre l'utilisation des crédits et s'assurer de leur destination conformément à l'objet financé et veiller à leur remboursement à l'échéance.

---

<sup>1</sup> Document interne du CPA

## Chapitre III : La gestion des risques des crédits accordés aux entreprises au sein du CPA

---

- Elaborer et adresser, à bonne date, les statistiques destinées au groupe. d'exploitation et aux structures centrales d'études et d'analyses concernées.
- Engager toutes les démarches et procédures nécessaires pour le recouvrement des créances.

### **SECTION 02 : Montage d'un crédit d'investissement**

#### **1 Documents constitutifs d'un dossier de crédit d'investissement :<sup>1</sup>**

##### **Documents administratifs :**

- Demande écrite revêtue du cachet de l'entreprise, datée et signée par le Président Directeur Général pour une société par actions (SPA) ou le Gérant pour les sociétés à responsabilité limitée (SARL) et les sociétés aux noms collectifs (SNC) désigné par les statuts.

Cette demande doit préciser la nature des crédits sollicités, leurs montants, leurs durées, leurs objets ainsi que les garanties personnelles et réelles proposées.

- Une copie du Registre de Commerce et/ou copie de l'agrément présenté, le cas échéant.
- Une copie des statuts présentés.
- Copie du Numéro d'Identification Fiscale (NIF) et Numéro d'Identification Statistiques (NIS) présentés.
- Décision de désignation des personnes habilitées à faire fonctionner le compte et contracter des engagements financiers, sur lettre à entête de l'entité, signée par la personne dotée des pleins pouvoirs à la représenter.
- Une copie certifiée du titre de propriété, acte administratif, bail de location, du terrain et/ou du local d'exploitation.
- Délibération du conseil d'administration autorisant l'investissement pour les Entreprises Publiques Economique.

##### **Document comptables et fiscaux :**

- Trois derniers bilans fiscaux et Tableaux des Comptes de Résultats (TCR) des exercices clos y compris leurs annexes réglementaires.
- Bilans et TCR prévisionnels établis sur une durée de cinq (05) ans minimum signés par la personne habilitée.

---

<sup>1</sup> Document interne du CPA

## Chapitre III : La gestion des risques des crédits accordés aux entreprises au sein du CPA

---

- Pièces fiscales et parafiscales apurées et datant de moins de trois (03) mois pour les Entreprises en activité et la déclaration d'existence pour les Entreprises n'ayant pas encore exercé.

### **Documents économiques et financiers :**

- Une étude technico - économique du projet.
- Une facture pro forma et/ou contrat commercial récents pour les équipements à inter de l'étranger et/ou à acheter localement.
- État descriptif et estimatif des travaux de génie civil et bâtiment réalisés et restants à réaliser, établi par un bureau d'architecture agréé.
- Tout justificatif des dépenses déjà réalisées dans le cadre du projet.

### **Documents technique :**

- Permis de construire en cours de validité.
- Plan de masse et de situation du projet à réaliser.
- Plan d'architecture et de la charpente.
- Pour les projets de carrières, une étude géologique du site, autorisation d'exploitation et/ou de concession délivrée par une autorité compétente, titre minier.
- Étude d'analyses de la qualité du gisement pour les projets de production de matériaux de construction.
- Autorisations ou agréments de l'organisme compétant pour les activités les activités relevant du secteur du tourisme et de la santé.
- Convention CTC des infrastructures devant abriter les projets d'investissement.
- Autres documents.
- Fiche de groupe pour les sociétés apparentées.
- Expertise du bien proposé en hypothèque par un expert agréé par le CPA.

**Condition :** La consultation des états SCAR est obligatoire et préalable à toute étude de demande de crédit dont le montant est égal ou supérieur à deux (02) millions de dinars.

## **2 Conditions d'éligibilité :**

L'accès au crédit implique de la part des entreprises des conditions d'éligibilité obligatoires qui se résument aux points essentiels suivants :

- 1) Disposer de la qualité de commerçant.



## Chapitre III : La gestion des risques des crédits accordés aux entreprises au sein du CPA

---

- 2) Etre affilié aux plans fiscaux et parafiscaux,
- 3) Tenir les livres réglementaires et produire les documents comptables

Le banquier doit vérifier la situation fiscale et parafiscale des demandeurs de crédit.

**Tableau n°6 : Situation fiscale et parafiscale**

	Date délivrance	Date de validité	Situation
Extrait de rôle	12/02/2020	11/05/2020	apuré
Mise à jour CNAS	/	/	/
Mise à jour CASNOS	19/02/2020	31/12/2020	A jour

Source : document interne du CPA

**Tableau n° 7 : Engagements autres banque (Centrale des Risques Banque d'Algérie)**

Nature du crédit	Engagements confrères Au 30/06/2019	Observations (classement, Identification de confrère.)
Autorisations	« ne figure pas »	
Utilisation		

Source : Document interne du CPA

### **3 Etude de la viabilité du projet<sup>1</sup>**

« L'analyse de la viabilité ou l'analyse technico-économique d'un investissement doit porter sur différents aspects ayant trait au marché, aux considérations commerciales ainsi qu'aux données techniques »

#### **3.1 Présentation des éléments permettant l'identification des promoteurs ainsi que son projet**

##### **A. Présentation de l'entreprise :**

Le demandeur de crédit est une entreprise de service d'hôtellerie et restauration qu'on citera sous le nom « H ».

- Intitulé du projet : Réalisation d'un hôtel classe internationale

---

<sup>1</sup> Document interne du CPA

## Chapitre III : La gestion des risques des crédits accordés aux entreprises au sein du CPA

---

- La forme juridique : SARL
- Type d'investissement : création
- Siege social : Alger
- L'activité de l'entreprise : Hôtellerie et restauration
- N° du registre de commerce : .....
- N° d'immatriculation fiscal (NIF) : .....
- N° d'immatriculation statistique (NIS) : .....
- Capital social : 1200000, réparti comme suit :

**Tableau n°8: structure du capital social**

Associés /Actionnaires	montant	parts	Profession
X	400000	1/3	Gérant/Associé
Y	400000	1/3	Associé
Z	400000	1/3	Associé

Source : réalisé par l'étudiant à partir document présenté les clients du CPA

### B. Présentation du projet :<sup>1</sup>

La région d'implantation du projet offre de bonnes conditions pour le développement de l'hôtellerie pour trois raisons principales :

- Proximité du palais des congrès
- L'existence d'une importante école des techniques hôtelières et du tourisme située à quelques kilomètres de l'hôtel
- La proximité d'un port meublé de nombreux restaurants

Les faibles capacités d'hébergement dans la région par rapport au volume de la demande ainsi que la tendance évolutive du marché local, constituent de bonnes opportunités pour l'installation d'un complexe hôtelier et touristique dans cette localité.

La conception, la construction et l'entretien du bâtiment et de ses environs seront de nature à prévenir toutes les conditions de sécurité, de confort et de quiétude.

Le bâtiment et les installations seront équipés de façon :

- A faciliter et agrémenter le séjour des voyageurs et leur prise en charge sur tous les plans.
- Maître en œuvre des prestations diversifiées et variées, conformes au standard International.

---

<sup>1</sup> Document interne du CPA

## Chapitre III : La gestion des risques des crédits accordés aux entreprises au sein du CPA

---

Les bâtiments sont réalisés de sorte à ne présenter aucun danger physique pour les Personnes hébergées ; procédure vérifiée par la protection civile.

Ces réalisations offriront les conditions ambiantes voulues en vue de permettre un séjour agréable et mettre à la disposition du client, des prestations répondant à son programme professionnel ou touristique et un espace suffisant à l'exécution de toutes les opérations utiles notamment :

- Salle de réunion
- Restauration
- Cafétéria et salon
- Salle de fitness

La construction et l'aménagement obéiront au programme qui aura été approuvé par le Gestionnaire.

Le système de gestion qui sera mis en œuvre répondra au programme suivant :

- Mettre sur le marché des prestations à un prix attractif et à un niveau de qualité Internationale.
- Répondre à la demande des voyageurs sur tous les plans liés à l'activité hôtelière.
- Préserver la qualité du tourisme dans la région,
- Mettre en œuvre des systèmes de réservation internationale
- Assurer la pérennité du tourisme dans la région en améliorant la qualité des séjours.
- Assurer un revenu à la société.

### ❖ **Le mode de financement :**

Un crédit d'investissement à long terme sur une durée de remboursement de 10 ans avec 3 années de différé, le taux d'intérêt est de 5,25% la TVA est de 19%.

### ❖ **Analyse du marché :**<sup>1</sup>

- L'Algérie compte 1200 établissements hôteliers dont 851 ne sont pas classés. L'infrastructure disponible représente environ 87000 lits.
- La demande est importante au regard de l'infrastructure disponible notamment pour celle qui réponds aux normes exigées.

### ❖ **Structure de financement :**

---

<sup>1</sup> Document interne du CPA

## Chapitre III : La gestion des risques des crédits accordés aux entreprises au sein du CPA

---

**Tableau n°9 : structure de financement**

Libellé	Montant (MDA)	%
Financement sur fonds propres	1 700 234	59
Crédit bancaire (CLT)	1 162000**	41
<b>Total</b>	<b>2 862234</b>	<b>100</b>

Source : réalisé par étudiant à partir de documents interne du CPA

(\*\*) : **Crédit à long terme (41%) :**

De 40% du cout global du projet de l'hôtel « H » encours de construction

- CREDOC Equipements et divers matières et fournitures de EUROS 987 447.60 et de USD 601 822.11 CV/DA 204 150 MDA, à relayer à 100% par un CMT relais.
- CMT relais de 204 150 MDA, échelonné sur une durée de 08 ans dont 03 ans de différé, à Relayer CREDOC de EURO 987 447.60 et de USD 601 822.11, destinés à l'importation de Divers équipements et accessoires, matériels d'ameublements, et divers matières pour Revêtement sol.
- CLT interne de 927 263 MDA, sur une durée de 10 ans dont 03 ans de différé, destiné à Financier :

Les travaux de réalisations suivant contrat signé à hauteur de 769 786 MDA

Suivi technique (maitrise d'œuvre externe) de 157 477MDA.

### ❖ L'impact du projet<sup>1</sup>

#### A. Economique :

Le projet de l'hôtel « H » constitue sans nul doute une réalisation économique importante dont l'impact premier est de générer des ressources et d'induire la création d'autres activités en respect à la théorie de la réaction en chaîne.

Il constitue une source de prélèvement d'impôts tant pour la commune que pour le trésor public.

C'est aussi l'un des moyens de valorisation de la région par l'apport d'une nouvelle infrastructure hôtelière et touristique, ce que les pouvoirs publics encouragent fortement au regard du déficit que connaît le pays dans ce domaine.

---

<sup>1</sup> Document interne du CPA

## Chapitre III : La gestion des risques des crédits accordés aux entreprises au sein du CPA

---

Il constitue aussi un fait très important qui consiste à contribuer au développement du tourisme qui est une richesse durable devenue prioritaire pour les pays qui disposent de sites adéquats telle que l'Algérie.

Le gouvernement encourage présentement la création d'organismes de transport maritime urbain et de plaisance.

Il encourage vivement la création d'infrastructures hôtelières qui font grandement défaut au regard du nombre de lits disponibles à l'échelle national.

Ce projet est susceptible aussi de faire rentrer des recettes en devises même si cela s'opérerait entre autre d'une manière indirecte.

Sur le plan social, il représente un lieu de loisirs où chacun peut y passer quelques heures de détente.

Il contribue à l'absorption du chômage par la création de divers postes de travail tant directs qu'indirects.

### **B. Sur l'emploi :**

Sur le plan de l'emploi, le projet débutera avec environ 53 employés nécessaires au fonctionnement de l'hôtel et ses annexes. Il s'agit essentiellement de :

(Directeur opérationnel, cuisinier, aide cuisinier, des maitres d'hôtel, des chefs de rang, Des femmes de chambre, gouvernante, des responsables d'étage, des agents d'entretien, Secrétaire, comptables, réceptionnistes, des serveurs).

Une activité plus intense présidera au recrutement d'un effectif plus important.

En fait ce projet engendrera plusieurs autres emplois (Directeur, Standardiste, Administration, Entretien, Chef de salle, Service de nuit).

### **C. Sur la région d'implantation**

L'hôtel « H » aura sans nul doute un impact important sur l'environnement commercial.

La présence d'hommes d'affaires ou de touristes dans la région est synonyme de consommations en différents genres : (Produits de l'artisanat, Restauration, Plages, Transport, Et diverses autres prestations de services).

Il représentera de ce fait, un impact non négligeable sur le monde des affaires de la Région.

### **❖ Les avantages octroyés par l'ANDI :**

Comme tout autre projet d'investissement, ce projet a bénéficié des avantages accordés par l'état afin d'encourager l'investissement et facilité le démarrage de l'activité aux entrepreneurs :

## Chapitre III : La gestion des risques des crédits accordés aux entreprises au sein du CPA

---

- Exonération de l'impôt sur le bénéfice (IBS) pendant 10 ans, IBS de 26% ramené à 19% pour le secteur de tourisme.
- Exonération de la taxe sur l'activité professionnelle pour les opérations réalisées en devise par les établissements touristiques.
- Le taux de taxe sur la valeur ajoutée est porté de 19% à 9%, cette mesure est réservée exclusivement aux établissements touristiques à l'exclusion des agences de voyages.

### 3.2 L'analyse commerciale :<sup>1</sup>

**3.2.1 Le produit (c'est un service dans notre cas) :** tel que présenté précédemment, la SARL « H » est spécialisée dans les services d'hôtellerie et de la restauration.

**Tableau n°10 : les services offert par l'hôtel H**

Produit	capacités
Hébergement	124 chambres (dont 9 suites) qui constituent 250 lits
salles de réunions	- Une salle de réunions peut contenir 20 personnes - Une salle de conférence peut contenir jusqu'à 60 personnes
Salle de sport-sauna	-
Restaurant/ cafétéria	-

**Source :** réalisé par l'étudiant à partir des données de l'étude technico-économique du client

**3.2.2 Le prix :** Les prix ont été établis en s'alignant à la stratégie de marché.

Les tarifs débutent avec en moyenne 12500.00 HT la nuitée pour atteindre 10 ans après 20000.00 DA.

## 4 Application de l'analyse financière :

Une fois s'être assuré de la viabilité du projet, le banquier devra passer à une étape qui demeure capitale pour son évaluation du projet qui consiste en la rentabilité financière du projet.

---

<sup>1</sup> Document interne du CPA

## Chapitre III : La gestion des risques des crédits accordés aux entreprises au sein du CPA

### 4.1 Dépouillement de bilan :

Sur la base de ses documents nous allons faire notre étude de cas portant sur l'évaluation de projet et l'analyse financière nécessaire dans la gestion des risques de crédit afin de prendre la bonne décision concernant l'octroi de crédit ou son refus.

#### 4.1.1 Bilan :<sup>1</sup>

##### 4.1.1.1 Actif de bilan :

Tableau n°11 : l'actif du bilan prévisionnel

Unité : KDA

Postes Actif	Brut AmmPro	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026
Écart d'acquisition							
Immobilisations incorporelles		3 600	3 240	2 880	2 520	2 160	1 800
Immobilisations corporelles		2 710 568	2 558 902	2 407 236	2 255 570	2 103 904	1 952 238
Terrains							
Bâtiments							
Autres immobilisations corporelles							
Immobilisations en concession							
Immobilisations en cours							
Immobilisations financières			1 599	1 742	1 926	2 053	2 234
Titres mis en équivalence-entreprise associées							
Autres participations et créances rattachées							
Autres titres immobilisés							
Prêts et autres actifs financiers non courants							
Impôts différés actif							
<b>TOTAL ACTIF NON COURANT</b>		<b>2 714 168</b>	<b>2 563 741</b>	<b>2 411 858</b>	<b>2 260 016</b>	<b>2 108 117</b>	<b>1 956 272</b>
<b>STOCK ET ENCOURS</b>		<b>23 475</b>	<b>27 264</b>	<b>30 895</b>	<b>33 106</b>	<b>35 194</b>	<b>39 319</b>
Stock de marchandises							
Matières et fournitures							
Produits finis							
Autres (encours, à l'extérieur ...)							
<b>CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES</b>		<b>17 607</b>	<b>20 448</b>	<b>23 172</b>	<b>24 829</b>	<b>26 395</b>	<b>29 489</b>
Clients							
Autres débiteurs							
Impôts at assimilés							
Autres créances et emplois assimilés							
<b>DISPONIBILITE ET ASSIMILES</b>		<b>211 160</b>	<b>454 374</b>	<b>744 202</b>	<b>836 700</b>	<b>954 901</b>	<b>1 122 239</b>
Placements et autres actifs financiers courants							
Trésorerie Actif							
Banque							
Caisse							
Accréditifs							
<b>TOTAL ACTIF COURANT</b>		<b>252 242</b>	<b>502 086</b>	<b>798 269</b>	<b>894 635</b>	<b>1 016 490</b>	<b>1 191 047</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>2 966 410</b>	<b>3 065 827</b>	<b>3 210 127</b>	<b>3 154 651</b>	<b>3 124 607</b>	<b>3 147 319</b>

<sup>1</sup> Document interne du CPA

## Chapitre III : La gestion des risques des crédits accordés aux entreprises au sein du CPA

Source : Document interne du CPA

### 4.1.1.2 Le passif du bilan :

Tableau n°12 : le passif du bilan prévisionnel Unité : KDA

Postes Passif	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026
Capital émis (ou compte de l'exploitant)	1 700 000	1 700 000	1 700 000	1 700 000	1 700 000	1 700 000
Capital non appelé						
Primes et réserves (Réserves consolidées)						
Écart de réévaluation						
Écart d'équivalence						
Résultat net ( Résultat part du groupe )	48 007	53 125	96 143	109 034	134 893	187 159
Autres capitaux propres-Report à nouveau		48 007	101 132	197 275	306 309	441 202
<b>Part de la société consolidante</b>						
<b>Part des minoritaires</b>						
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>1 748 007</b>	<b>1 801 132</b>	<b>1 897 275</b>	<b>2 006 309</b>	<b>2 141 202</b>	<b>2 328 361</b>
<b>Emprunts et dettes financières</b>	<b>1 205 575</b>	<b>1 250 784</b>	<b>1 297 688</b>	<b>1 131 688</b>	<b>965 688</b>	<b>799 688</b>
Banque						
Autres						
<b>Autres dettes non courantes</b>						
<b>Impôts (différés et provisionnés)</b>						
<b>Provisions et produits comptabilisés d'avance</b>						
<b>AUTRES PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>1 205 575</b>	<b>1 250 784</b>	<b>1 297 688</b>	<b>1 131 688</b>	<b>965 688</b>	<b>799 688</b>
<b>TOTAL PASSIF NON COURANT</b>	<b>2 953 582</b>	<b>3 051 916</b>	<b>3 194 963</b>	<b>3 137 997</b>	<b>3 106 890</b>	<b>3 128 049</b>
<b>Fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>2 056</b>	<b>2 149</b>	<b>2 355</b>	<b>2 489</b>	<b>2 621</b>	<b>2 851</b>
<b>Impôts</b>	<b>1 007</b>	<b>1 100</b>	<b>1 198</b>	<b>1 325</b>	<b>1 412</b>	<b>1 536</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>9 765</b>	<b>10 662</b>	<b>11 611</b>	<b>12 840</b>	<b>13 684</b>	<b>14 883</b>
<b>Trésorerie Passif</b>						
Banque						
Caisse						
Accréditifs						
<b>TOTAL PASSIF COURANT</b>	<b>12 828</b>	<b>13 911</b>	<b>15 164</b>	<b>16 654</b>	<b>17 717</b>	<b>19 270</b>
<b>Dont:</b>						
<b>Dettes à long terme</b>	<b>1 205 575</b>	<b>1 250 784</b>	<b>1 297 688</b>	<b>1 131 688</b>	<b>965 688</b>	<b>799 688</b>
<b>Dettes à court terme</b>	<b>12 828</b>	<b>13 911</b>	<b>15 164</b>	<b>16 654</b>	<b>17 717</b>	<b>19 270</b>
<b>Dettes financières</b>	<b>1 205 575</b>	<b>1 250 784</b>	<b>1 297 688</b>	<b>1 131 688</b>	<b>965 688</b>	<b>799 688</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>2 966 410</b>	<b>3 065 827</b>	<b>3 210 127</b>	<b>3 154 651</b>	<b>3 124 607</b>	<b>3 147 319</b>

Source : Document interne du CPA



## Chapitre III : La gestion des risques des crédits accordés aux entreprises au sein du CPA

### 4.1.2 Les TCR prévisionnels :

La collecte des informations nous a permis également d'établir le tableau des comptes résultats suivants :

**Tableau n°13 : le TCR prévisionnel**

**Unité : KDA**

	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026
<b>Chiffres d'affaire</b>	<b>428 426</b>	<b>497 563</b>	<b>563 846</b>	<b>604 183</b>	<b>642 283</b>	<b>717 577</b>
Variation stocks produits finis et en cours	0	0	0	0	0	0
Production immobilisée	0	0	0	0	0	0
Subvention d'exploitation	0	0	0	0	0	0
<b>(1) Production de l'exercice</b>	<b>428 426</b>	<b>497 563</b>	<b>563 846</b>	<b>604 183</b>	<b>642 283</b>	<b>717 577</b>
Achats consommés	-37 518	-39 224	-42 982	-45 416	-47 831	-52 030
Services extérieurs et autres consommations	-69 777	-75 227	-80 799	-88 706	-94 019	-103 682
<b>(2) Consommation de l'exercice</b>	<b>-107 295</b>	<b>-114 451</b>	<b>-123 781</b>	<b>-134 122</b>	<b>-141 850</b>	<b>-155 712</b>
<b>Valeur ajoutée d'exploitation (1) + (2)</b>	<b>321 131</b>	<b>383 112</b>	<b>440 065</b>	<b>470 061</b>	<b>500 433</b>	<b>561 865</b>
Charges de personnel	-117 174	-127 938	-139 332	-154 080	-164 202	-178 591
Impôts, taxes et versements assimilés	-4 284	-4 976	-5 638	-6 042	-6 423	-7 176
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>199 673</b>	<b>250 198</b>	<b>295 095</b>	<b>309 939</b>	<b>329 808</b>	<b>376 098</b>
Autres produits opérationnels	0	0	0	0	0	0
Autres charges opérationnelles	0	0	0	0	0	0
Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur	-151 666	-151 864	-152 048	-152 242	-152 477	-152 726
Reprise sur pertes de valeurs et provisions	0	0	0	0	0	0
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>48 007</b>	<b>98 334</b>	<b>143 047</b>	<b>157 697</b>	<b>177 331</b>	<b>223 372</b>
Produits financiers	0	0	0	0	0	0
Charges financières	0	-45 209	-46 904	-48 663	-42 438	-36 213
<b>Résultat financier</b>	<b>0</b>	<b>-45 209</b>	<b>-46 904</b>	<b>-48 663</b>	<b>-42 438</b>	<b>-36 213</b>
Produits extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
<b>Résultat extraordinaire</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Résultat de l'exercice avant impôts</b>	<b>48 007</b>	<b>53 125</b>	<b>96 143</b>	<b>109 034</b>	<b>134 893</b>	<b>187 159</b>
Impôts exigibles sur résultats ordinaires	0	0	0	0	0	0
Impôts différés (Variations) sur résultats ordinaires	0	0	0	0	0	0
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>48 007</b>	<b>53 125</b>	<b>96 143</b>	<b>109 034</b>	<b>134 893</b>	<b>187 159</b>

Source : document interne du CPA

## Chapitre III : La gestion des risques des crédits accordés aux entreprises au sein du CPA

Dans notre cas on remarque que le résultat de l'exercice durant les cinq années du projet d'investissement est positif c'est-à-dire que notre entreprise dégage du bénéfice de plus en plus et sa signifie que l'entreprise couvre ses charges et réalise un gain.

### 4.1.3 Tableau de flux de trésorerie : (TFT)

Il se calcule par deux méthodes :

#### 4.1.3.1 TFT directe :

**Tableau n°14 : Tableau de flux de trésorerie directe Unité : KDA**

	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>						
Encaissement reçus des clients	428 426	497 563	563 846	604 183	642 283	717 577
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-224 469	-242 389	-263 113	-288 202	-306 052	-334 303
Intérêts et autres frais financiers payés	0	-45 209	-46 904	-48 663	-42 438	-36 213
Impôts sur les résultats payés	-4 284	-4 976	-5 638	-6 042	-6 423	-7 176
<b>Flux de trésorerie avant éléments extraordinaires</b>	199 673	204 989	248 191	261 276	287 370	339 885
éléments extraordinaires à préciser						
<b>Flux de trésorerie opérationnels nets (A)</b>	199 673	204 989	248 191	261 276	287 370	339 885
<b>Flux de trésorerie net des activités d'investissement</b>						
Décaissements sur acquisition d'immobilisations corp / incorp	152 026	152 026	152 026	152 026	152 026	1 954 038
Encaissements sur cessions d'immobilisations corp / incorp						
Décaissements sur acquisition d'immobilisations financières						
Encaissements sur cessions d'immobilisations financières						
Intérêts encaissés sur placements financiers						
Dividendes et quote-part de résultats reçus						
<b>Flux de trésorerie d'investissements nets (B)</b>	152 026	152 026	152 026	152 026	152 026	1 954 038
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>						
Augmentation de capital en numéraire						1 700 000
Dividendes versés aux actionnaires						
Émission d'emprunts						
Remboursements d'emprunts						
<b>Flux de trésorerie des opérations de financement (C)</b>	0	0	0	0	0	1 700 000
<b>Flux de trésorerie (A+B+C)</b>	351 699	357 015	400 217	413 302	439 396	3 993 923
Trésorerie d'ouverture	0	211 160	454 374	744 202	836 700	954 901
Trésorerie de fermeture	211 160	454 374	744 202	836 700	954 901	1 122 239
<b>Variation de trésorerie (CAF)</b>	211 160	243 214	289 828	92 498	118 201	167 338

Source : réalisé par l'étudiant à partir des données internes du CPA

## Chapitre III : La gestion des risques des crédits accordés aux entreprises au sein du CPA

### 4.1.3.2 TFT indirecte :

Tableau n°15 : tableau de flux de trésorerie indirecte

Unité : KDA

	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>						
Résultat net de l'exercice	48 007	53 125	96 143	109 034	134 893	187 159
Amortissements et provisions	-151 666	-151 864	-152 048	-152 242	-152 477	-152 726
Variation des impôts différés						
Variation des stocks	3 789	3 632	2 210	2 088	4 125	-39 319
Variation des clients et autres créances	-2 841	-2 724	-1 657	-1 566	-3 094	29 489
Variation des fournisseurs et autres dettes	93	206	134	132	230	-2 851
Plus ou moins values de cession, nettes d'impôts	302 291	302 614	303 409	303 830	303 693	318 133
<b>Flux de trésorerie générés par l'activité (A)</b>	<b>199 673</b>	<b>204 989</b>	<b>248 191</b>	<b>261 276</b>	<b>287 370</b>	<b>339 885</b>
<b>Flux de trésorerie net des activités d'investissement</b>						
Décaissements sur acquisition d'immobilisations corp / incorp	152 026	152 026	152 026	152 026	152 026	1 954 038
Encaissements sur cessions d'immobilisations corp / incorp						
Décaissements sur acquisition d'immobilisations financières						
Encaissements sur cessions d'immobilisations financières						
Intérêts encaissés sur placements financiers						
Dividendes et quote-part de résultats reçus						
<b>Flux de trésorerie des opérations d'investissement (B)</b>	<b>152 026</b>	<b>152 026</b>	<b>152 026</b>	<b>152 026</b>	<b>152 026</b>	<b>1 954 038</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>						
Dividendes versés aux actionnaires						
Augmentation de capital en numéraire						1 700 000
Émission d'emprunts						
Remboursements d'emprunts						
<b>Flux de trésorerie des opérations de financement (C)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 700 000</b>
<b>Flux de trésorerie (A+B+C)</b>	<b>351 699</b>	<b>357 015</b>	<b>400 217</b>	<b>413 302</b>	<b>439 396</b>	<b>3 993 923</b>
Trésorerie d'ouverture	0	211 160	454 374	744 202	836 700	954 901
Trésorerie de fermeture	211 160	454 374	744 202	836 700	954 901	1 122 239
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>211 160</b>	<b>243 214</b>	<b>289 828</b>	<b>92 498</b>	<b>118 201</b>	<b>167 338</b>

Source : réalisé par l'étudiant à partir des données internes du CPA

## Chapitre III : La gestion des risques des crédits accordés aux entreprises au sein du CPA

Le flux de trésorerie entre les encaissements et décaissement fait ressortir un excédent de trésorerie de plus de 351 millions dinars à la fin de la première année de production, ce qui est important pour ce genre d'activité.

### 4.2 L'analyse financière par les indicateurs d'équilibre financier : <sup>1</sup>

FR=Actif circulant - Passif circulant

**Tableau n °16 : le calcule du FR Unité :KDA**

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Actif circulant</b>	2 953 582	3 051 916	3 194 963	3 137 997	3 106 890	3 128 049
<b>Passif circulant</b>	2 714 168	2 563 741	2 411 858	2 260 016	2 108 117	1 956 272
<b>FR</b>	239414	488175	783105	877981	998773	1171779

**Source** : réalisé par l'étudiant à partir des données du CPA

BFR = Actif Circulant hors Trésorerie - Dettes à coûts terme, sauf Trésorerie

**Tableau n°17 :le calcule du BFR Unité : KDA**

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Actif Circulant hors Trésorerie</b>	41 082	47 712	54 067	57 935	61 589	68 808
<b>Dettes à coûts terme, sauf Trésorerie</b>	12 828	13 911	15 164	16 654	17 717	19 270
<b>BFR</b>	28 254	33 801	38 903	41 281	43 872	49 538

**Source** : réalisé par l'étudiant a partie des données du CPA

<sup>1</sup> Document interne du CPA

## Chapitre III : La gestion des risques des crédits accordés aux entreprises au sein du CPA

---

**Tableau n°18: Etude de la structure financière Unité : KDA**

	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
<b>FR</b>	239414	488175	783105	877981	998773	1171779
<b>BFR</b>	28254	33802	38904	41281	43872	49538
<b>TRESORERIE</b>	211160	454373	744201	836700	954901	1122241

**Source :** réalisé par l'étudiant a partie des données interne du CPA

- Le FR est positif durant toute la durée présenté, il passera de 239 millions DA en 2021 à 488 millions DA en 2022 pour atteindre à l'horizon de 2026 un surplus monétaire de 1171 millions DA.

Donc la situation financière est saine, il montre que la société est capable de faire face a ses dettes à court terme, et finance aussi ses propres immobilisations.

- Le BFR les données prévisionnelles exprimées montrent que la société compte dégager des emplois d'exploitations supérieurs aux ressources d'exploitations supérieurs aux ressources d'exploitations durant de période étudiée.

Ce BFR sera compensé totalement par le fond de roulement.

- La trésorerie est positive durant toute la durée étudiée

### **5 L'analyse par les ratios :**

Afin d'obtenir une analyse représentative de la situation financière de l'entreprise étudiée, nous allons procéder au calcul de quelques ratios significatifs on va essayer d'examiner chaque ratios individuellement tels que présentés dans les tableaux suivants :

## Chapitre III : La gestion des risques des crédits accordés aux entreprises au sein du CPA

### 5.1 Ratios de trésorerie :

Tableau n°19 : tableau des ratios de trésorerie

Ratio de trésorerie	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026
Valeur Ajoutée / CA	75%	77%	78%	78%	78%	78%
Fond de roulement en jour de CA (FR x 360)/CA	201	353	500	523	560	588
Besoin en fond de roulement en jour de CA (BFR x 360)/CA	24	24	25	25	25	25
Délai de règlement des clients (créances clients x 360)/CA	15	15	15	15	15	15
Délai de règlement des fournisseurs (dettes frs x 360)/CA	2	2	2	1	1	1

Source : réalisé par l'étudiant à partir des données internes du CPA

#### Interprétations :

**Ratio de valeur ajoutée sur le CA** montre une tendance à la hausse, passant de 75% en 2021 à 78% en 2026, cela suggère que l'entreprise parvient à augmenter sa valeur ajoutée par rapport à son chiffre d'affaires, ce qui peut indiquer une amélioration de la rentabilité.

**Ratio de fond de roulement en jour de CA**, on observe une augmentation progressive de ce ratio, ce qui indique que l'entreprise dispose d'une capacité croissante à couvrir ses dépenses courantes à partir de son fonds de roulement, cela peut signaler une plus grande stabilité financière.

**Ratio de besoin de fond de roulement en jour de CA**, qu'il reste relativement stable au fil des années, indiquant que l'entreprise maintient un niveau constant de besoin en fonds de roulement par rapport à son CA, cela peut refléter une gestion efficace des stocks, des créances clients et des dettes fournisseurs.

**Ratio de délai de règlement des clients** reste constant à 15 jours au cours de toutes les années. Cela peut indiquer que l'entreprise a mis en place des politiques de recouvrement des créances stables et efficaces.

**Ratio de délai de règlement des fournisseurs**, on observe une diminution progressive de ce ratio au fil des années, passant de 2 jours en 2021 à 1 jour en 2026. Cela suggère que l'entreprise parvient à négocier des délais de paiements plus favorables avec ses fournisseurs, ce qui peut améliorer sa trésorerie et sa capacité à gérer ses obligations financières.

Les ratios de trésorerie présentés dans le tableau indiquent une amélioration générale de la gestion de la trésorerie de l'entreprise au fil des années, cela peut être le résultat d'une meilleure rentabilité, d'une gestion prudente des flux de trésorerie et de relations financières plus

## Chapitre III : La gestion des risques des crédits accordés aux entreprises au sein du CPA

favorables avec les fournisseurs, cependant, il est important de prendre en compte d'autres aspects de la performance financière de l'entreprise pour obtenir une évaluation complète de sa santé financière.

### 5.2 Ratios de liquidité :

Tableau n°20 : tableau des ratios de liquidité

Ratio de liquidité	2021	2022	2023	2024	2025	2026
ACT-Stocks/DCT	1783%	3414%	5060%	5173%	5539%	5977%
Disponibilité (net)/ Actif	7%	15%	23%	27%	31%	36%
Disponibilité (net)/ DCT	1646%	3267%	4908%	5024%	5390%	5824%
Charges financières / EBE	0%	18%	16%	16%	13%	10%
DCT/Total dette	1%	1%	1%	1%	2%	2%
Rotation des stocks	4,57	4,20	4,01	4,05	4,03	3,96

Source : réalisé par l'étudiant à partir des données internes du CPA

#### Interprétations :

**Ratio ACT-Stocks/DCT**, montre une tendance à la hausse, passant de 1783% en 2021 à 5977% en 2026. Cela indique que l'entreprise dispose d'une capacité croissante à couvrir sa dette à court terme avec ses actifs disponibles, une augmentation de ce ratio peut être le résultat d'une gestion efficace des actifs et d'une réduction des stocks.

**Ratio Disponibilité (net) / DCT**, augmente progressivement au fil des années, passant de 1646% en 2021 à 5824% en 2026. Une augmentation de ce ratio indique que l'entreprise dispose d'un niveau croissant de liquidités nettes par rapport à sa dette à court terme, ce qui peut être favorable pour sa santé financière et sa capacité à faire face à ses obligations.

**Ratio Charges financières /EBE**, montre une tendance à la baisse, passant de 0% en 2021 à 10% en 2026. Cela indique une diminution des charges financières par rapport à l'EBE, ce qui peut signaler une amélioration de la rentabilité et de la capacité de l'entreprise à générer des bénéfices après avoir couvert ses charges financières.

**Ratio DCT/Total dette**, reste relativement faible et stable au fil des années, indiquant que la dette à court terme représente une faible part de la dette totale de l'entreprise. Cela peut être considéré comme positif, car cela suggère que l'entreprise a une structure de dette plus équilibrée et peut gérer ses obligations à court terme de manière adéquate.

## Chapitre III : La gestion des risques des crédits accordés aux entreprises au sein du CPA

**Ratio de Rotation des stocks,** On observe une légère diminution de ce ratio au fil des années. Cependant, il reste supérieur à 3, ce qui indique une rotation relativement rapide des stocks de l'entreprise. Une rotation plus élevée des stocks peut être souhaitable.

### 5.3 Ratios de rentabilité :

**Tableau n°21: tableau des ratios de rentabilité**

Ratios de rentabilité	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Résultat net après impôts / Total actif	1,6%	1,7%	3,0%	3,5%	4,3%	5,9%
Résultat net / Fonds propres	2,7%	2,9%	5,1%	5,4%	6,3%	8,0%
CAF/ CA	49,3%	48,9%	51,4%	15,3%	18,4%	23,3%
Valeur Ajoutée d'exploitation / CA	75,0%	77,0%	78,0%	77,8%	77,9%	78,3%
EBE/ CA	46,6%	50,3%	52,3%	51,3%	51,3%	52,4%
Résultat opérationnel / CA	11,2%	19,8%	25,4%	26,1%	27,6%	31,1%
Résultat Financier / CA	0,0%	-9,1%	-8,3%	-8,1%	-6,6%	-5,0%
Résultat net avant impôts / CA	11,2%	10,7%	17,1%	18,0%	21,0%	26,1%

**Source :** réalisé par l'étudiant à partir des données internes du CPA

#### Interprétations :

**Ratio Résultat net après impôts / Total actif,** montre une tendance à la hausse, passant de 1,6% en 2021 à 5,9% en 2026. Cela indique que l'entreprise parvient à générer un rendement croissant sur ses actifs. Une augmentation de ce ratio peut indiquer une amélioration de la gestion des coûts.

**Ratio Résultat net / Fonds propres,** On observe également une augmentation progressive de ce ratio au fil des années, indiquant que l'entreprise génère un rendement croissant sur ses capitaux propres. Cela peut être le résultat d'une gestion financière prudente et d'une utilisation efficace des ressources disponibles.

**Ratio CAF / CA,** on observe des fluctuations dans ce ratio, mais il montre généralement une tendance à la hausse après une année de 2021 où il est de 0,0%. Cela indique que l'entreprise parvient à générer un niveau croissant de fonds disponibles à partir de son chiffre d'affaires, ce qui peut être utilisé pour financer ses investissements ou réduire sa dépendance à l'égard de sources de financement externes.



## Chapitre III : La gestion des risques des crédits accordés aux entreprises au sein du CPA

**Ratio Valeur Ajoutée d'exploitation / CA**, reste relativement stable autour de 75-78% au cours des années. Cela indique que l'entreprise parvient à générer une valeur significative à partir de ses activités opérationnelles par rapport à son chiffre d'affaires.

**Ratio EBE / CA**, On observe une certaine stabilité de ce ratio au fil des années, indiquant que l'entreprise parvient à maintenir un niveau constant de rentabilité opérationnelle par rapport à son chiffre d'affaires.

**Ratio Résultat opérationnel / CA**, On observe une augmentation progressive de ce ratio au fil des années, indiquant que l'entreprise parvient à améliorer sa rentabilité opérationnelle.

**Ratio Résultat Financier / CA**, Les valeurs négatives dans ce ratio indiquent des pertes financières. Cependant, dans ce tableau, les ratios montrent une amélioration progressive.

### 5.4 Ratios de structure financière :

**Tableau n°22: tableau des ratios de structure financière**

Ratios de structure financière	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Total dettes / Total Actif	41%	41%	41%	36%	31%	26%
Dettes financières / Fonds propres	69%	69%	68%	56%	45%	34%
Fonds propres / Passif non courant	59%	59%	59%	64%	69%	74%
Fonds propres / Total actif	59%	59%	59%	64%	69%	74%
Dettes financières / Résultat net	25,1	23,5	13,5	10,4	7,2	4,3
Dettes à long terme / CAF	3,43	3,50	3,24	2,74	2,20	0,20

Source : réalisé par l'étudiant à partir des données internes du CPA

#### Interprétations:

**Ratio Total dettes / Total Actif**, On observe une diminution constante de ce ratio au fil des années, passant de 41% en 2021 à 26% en 2026. Cela indique que l'entreprise réduit sa dépendance à l'égard de la dette et parvient à financer une plus grande part de ses actifs avec des ressources propres.

## Chapitre III : La gestion des risques des crédits accordés aux entreprises au sein du CPA

---

**Ratio Dette financière / Fonds propres** , il diminue progressivement au fil des années, indiquant une diminution de l'endettement financier par rapport aux ressources propres de l'entreprise.

**Ratio Fonds propres / Passif non courant**, On observe une augmentation progressive de ce ratio, indiquant que l'entreprise parvient à financer une part croissante de son passif non courant avec des fonds propres.

**Ratio Fonds propres / Total actif**, il reste relativement stable, ce qui indique que l'entreprise parvient à maintenir une structure financière équilibrée en finançant une part importante de son actif avec des ressources propres.

**Ratio Dette financière / Résultat net**, On observe une diminution constante de ce ratio, indiquant une amélioration de la capacité de l'entreprise à rembourser sa dette à partir de ses bénéfices. Cela peut être considéré comme positif, car cela réduit le risque financier pour l'entreprise.

**Ratio Dette à long terme / CAF** : On observe une diminution significative au fil des années, indiquant que l'entreprise réduit sa dette à long terme par rapport à sa capacité d'autofinancement. Une diminution de ce ratio peut indiquer une meilleure gestion de la dette et une plus grande capacité de l'entreprise à générer des liquidités pour faire face à ses obligations.

les ratios de structure financière montrent une tendance positive avec une réduction de l'endettement, une augmentation des fonds propres et une amélioration de la capacité de remboursement de la dette. Cela suggère une meilleure solidité financière et une réduction du risque pour l'entreprise.

### **6 Décision finale et la mise en place du crédit :**

Après avoir exploré toutes les étapes nécessaires à l'étude d'un dossier de crédit, le banquier abouti à une conclusion finale qui l'orientera vers une décision rationnelle se traduit par l'accord d'octroi du crédit ou bien son refus ;

#### **6.1 La prise de décision finale :**

Après une longue et minutieuse étude, intervient la décision du sort de la demande de crédit. Elle est prise après une collusion entre plusieurs avis émanant de plusieurs niveaux.

L'organe habilité à prendre la décision finale est appelée « comité de crédit » ; il existe trois comités de crédit, hiérarchisés en fonction de leur pouvoir, à savoir :

## Chapitre III : La gestion des risques des crédits accordés aux entreprises au sein du CPA

---

- ♦ Le comité de crédit « agence ».
- ♦ Le comité régional de crédit.
- ♦ Le comité central de crédit.

Le premier avis qui sera formulé sur la demande de crédit est celui du comité de crédit « agence ». Ce dernier se réfère à la synthèse de l'étude présentée par le chargé du dossier pour se prononcer sur l'octroi du crédit.

L'avis formulé au niveau de l'agence est transmis pour une appréciation au niveau du groupe régional d'exploitation.

Dans les limites de ses pouvoirs décisionnels, le comité régional tranche sur le dossier et notifie sa décision à l'agence d'exploitation.

Dans le cas d'un avis défavorable, le rejet doit être motivé et notifié au client, ouvrant ainsi des voies de recours.

Le cas où le dossier est retenu, le groupe régional notifie une autorisation de crédit qui comporte toutes les conditions de la mise en place du financement (types, durée, taux d'intérêt...).

L'autorisation de crédit est notifiée au bénéficiaire afin qu'il se présente pour donner suite à son dossier.

### **6.2 La mise en place du crédit :**

Après notification de l'autorisation par le groupe régionale, il y a lieu à la mise en place du crédit qui se caractérise par trois étapes : le recueil des garanties, l'édition et signature de la convention de prêt et le déblocage des fonds.

#### **6.2.1 Les garanties recueillies :**

Les garanties se répartissent en deux catégories : Les garanties dont le recueil doit être préalable au déblocage des fonds, et qui constituent des réserves bloquantes, d'une part, et celles ne constituant pas des réserves bloquantes, d'autre part.

Les garanties exigées :

- Hypothèque premier rang sur terrain et construction
- Nantissement spécial matériel
- Caution solidaire des associés
- Délégation assurance multirisque professionnelle (MRP)

#### **6.2.2 Edition et signature de la convention de prêt :**

## Chapitre III : La gestion des risques des crédits accordés aux entreprises au sein du CPA

---

L'acceptation du client des conditions arrêtées pour la mise en place du crédit entraîne l'établissement d'une convention de prêt. Celle-ci est éditée en cinq exemplaires après la levée des réserves bloquantes.

### 6.2.3 Le débloqué des fonds :

Le débloqué des fonds au profit du client se fait, après la signature et l'enregistrement de la convention au niveau du fisc par le client. Cette opération est matérialisée par l'édition de la chaîne de billets à ordre, et le tableau d'amortissement de la créance qui matérialise les créances de la banque et de conforter les actions en justice en cas de contentieux, d'une part, et d'accéder au refinancement de la Banque d'Algérie, d'autre part.

- ♦ A chaque échéance, si le compte du client est suffisamment provisionné, il sera débité par le montant de l'échéance.
- ♦ Si le compte du client n'est pas provisionné ou la provision existante ne suffit pas : on loge la partie non réglée au « compte précontentieux »

Après avoir examiné les résultats qui mettent en évidence la viabilité économique et la rentabilité financière du projet, et après avoir recueilli les garanties nécessaires qui couvrent le montant du crédit et s'assurer que la relation n'a pas des engagements chez les confrères par le biais de la centrale des risques,

la banque a émis un avis favorable pour la mise en place d'un crédit à moyen terme d'un montant de 204 150 MDA pour une durée de 7 ans dont 2 ans différé et un crédit à long terme d'un montant de 927 263 MDA pour une durée de 10 ans dont 3 ans différé.

### 7 Le contrôle à postériori :

Pour les besoins de contrôle à postériori des dossiers de crédit, les responsables du suivies des engagements au niveau de la direction demande auprès de l'agence les documents suivants :

- Check liste (documentation et observation pour CMLT/CT)
- Autorisation de crédit
- PV agence (procès-verbal)
- Fiche synoptique (cautions)
- Structure de financement (dispositifs aidés)
- Fiche de scoring (crédits immobilier)

## Chapitre III : La gestion des risques des crédits accordés aux entreprises au sein du CPA

---

### **8 Suivi des engagements :**

Cette procédure a pour objet de définir les étapes nécessaires pour suivi des encours des encours, des impayés et des garanties.

#### **8.1 Suivi des encours :**

Par encours, il faut entendre l'ensemble des engagements de la banque vis-à-vis de la clientèle inscrits au bilan et en hors bilan. Le suivi des engagements consiste à s'assurer de :

- La régularité de ces engagements ;
- Du respect des limites réglementaires fixées par la réglementation prudentielle ;
- L'édition des différents Reporting afférents aux engagements de la banque principalement par forme de crédit, par secteur institutionnel et par activité.

#### **8.2 Suivi des impayés :**

Par dépassement, il est entendu l'ensemble des engagements irréguliers enregistrés sur la clientèle, tout engagement irrégulier est comme suit :

- Non couvert par une autorisation ;
- En dépassement par rapport au montant autorisé ;
- Echu non renouvelé à temps.

#### **8.3 Suivi des garanties :**

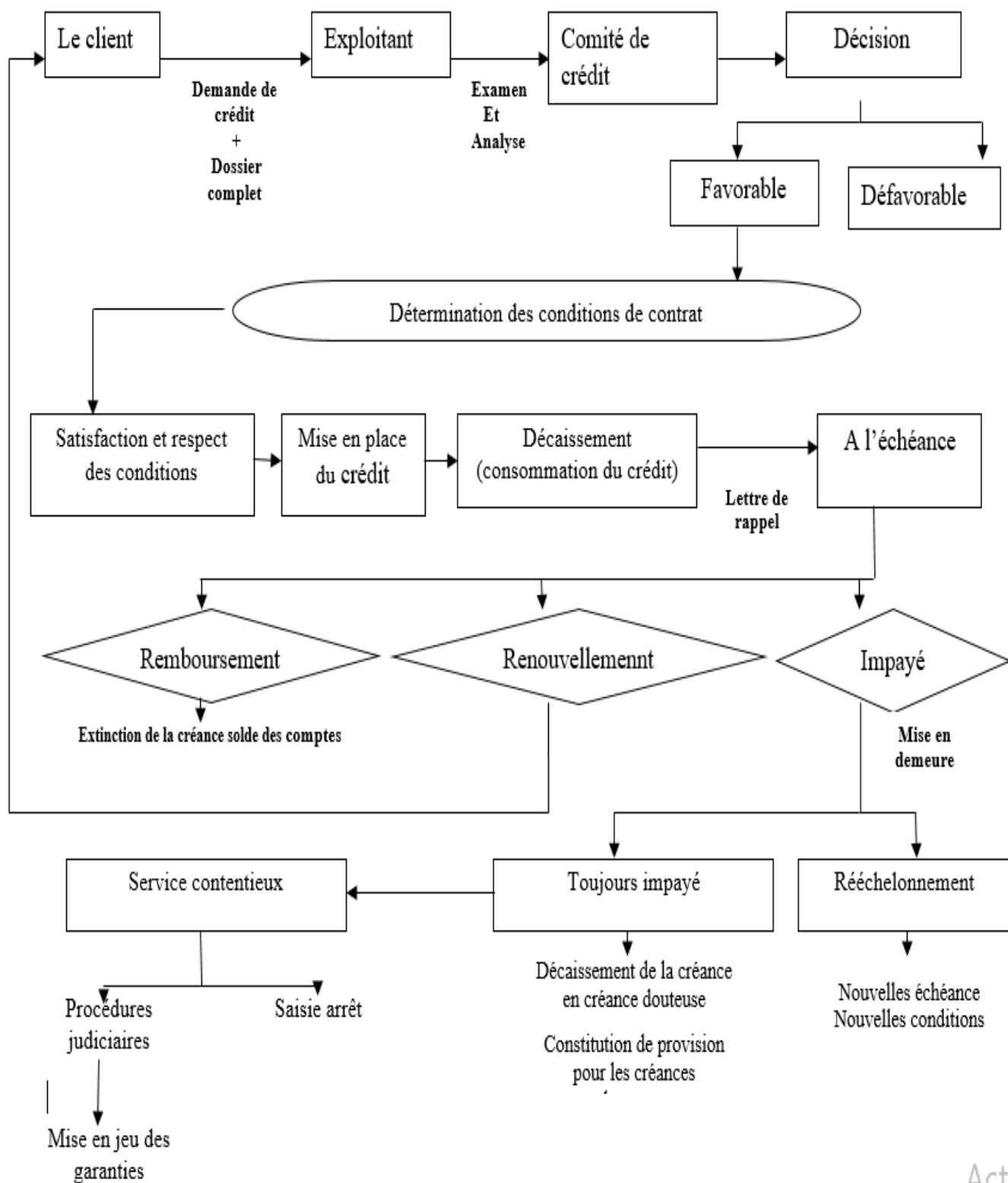
Par garantie, il est entendu l'ensemble des garanties exigées dans la lettre d'autorisation pour la couverture des financements octroyés par la banque.

Le suivi des garanties, réalisé sur la base des bordereaux de garanties établis par les agences et validés par la cellule juridique des groupes d'exploitation, consiste à s'assurer :

- Du constat et du respect par les sièges d'exploitation (agences et groupes) du recueil des garanties prévues dans la lettre d'autorisation de crédit ;
- De veille au renouvellement des garanties échues pour les crédits en cours de validité ou non remboursés ;
- D'apprécier, sur la base de ces données, le montant de la créance non couverte nécessitant une provision, en application de la réglementation prudentielle ;
- Que les hypothèques ont fait l'objet d'une évaluation indépendante par des experts agréés par la banque.

## Chapitre III : La gestion des risques des crédits accordés aux entreprises au sein du CPA

Schéma n°2 : Processus général schématisé de cheminement d'un dossier de crédit



Source: Document interne du CPA

# Chapitre III : La gestion des risques des crédits accordés aux entreprises au sein du CPA

---

## Section 3 : Evaluation des outils de gestion des risques utilisés au sein du CPA

### 1 Evaluation des outils de gestion des risques

D'après les données fournies par la cellule juridique et contentieux, nous avons essayé de faire une estimation des impayés de différents types de crédit accordés par le CPA (Les avances sur factures, les CMT investissement, les CMT immobilier, CMT EJ, CMT ANGEM, CMT CNAC, SAHEL NACHATI, CMT consommation, CLT immobilier).

Pour effectuer notre étude nous avons utilisé la situation des impayés concernant les montants principaux des créances et leurs intérêts normaux et retardataires de 4 trimestres de l'année 2022 pour l'Agence EL-KSEUR 370.

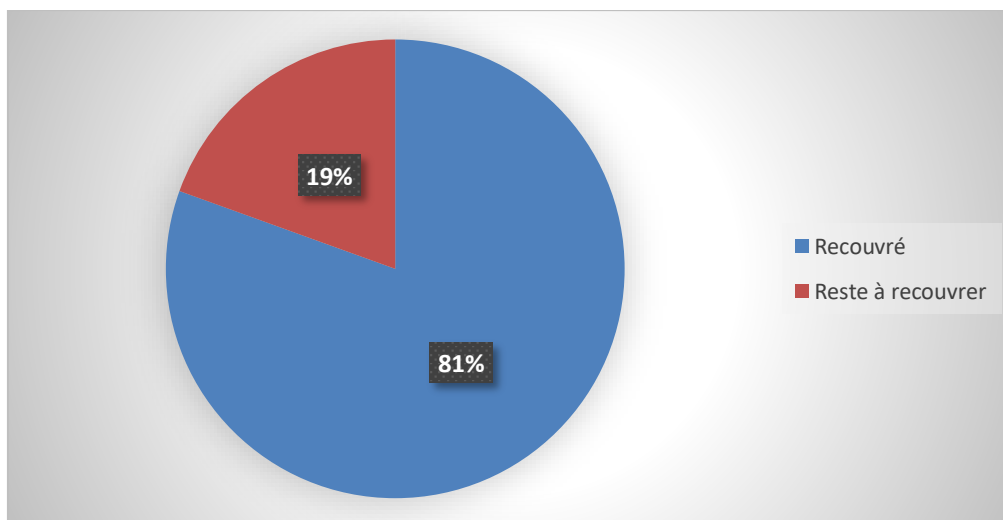
**Tableau n°23 : récapitulation des créances non recouvrées de l'année 2022 par trimestre de l'agence el-kseur 370**

	TRIMESTRE 1	TRIMESTRE 2	TRIMESTRE 3	TRIMESTRE 4	TOTAL
Montant principale des impayés	39 354 953,32	19 016 402,18	37 858 616,92	22 417 435,43	99 631 005,67
montant principale recouvré	33 073 924,67	11 675 535,83	35 197 669,45	11 940 660,95	80 212 255,07
reste à recouvrir	6 281 028,65	7 340 866,35	2 660 947,47	10 476 774,48	26 759 616,95

**Source :** réalisé par l'étudiant à partir des données internes du CPA

## Chapitre III : La gestion des risques des crédits accordés aux entreprises au sein du CPA

**Figure n°6 : La proportion restante des impayés principaux non recouvrés**



**Source : réalisé par l'étudiant à partir des données internes du CPA**

Le tableau ci-dessus, renseigne sur les proportions de créances non recouvré, nous avons essayé d'estimer le pourcentage du reste à recouvrir du montant principal des impayés qui sont à hauteur de 19,49%.

**Tableau n°24 : Récapitulation des intérêts non recouvrés de l'année 2022 par trimestre de l'agence el-kseur 370**

	TRIMESTRE 1	TRIMESTRE 2	TRIMESTRE 3	TRIMESTRE 4	TOTAL
montant des interets (normaux+retard)	847062,49	1083227,11	1502001,1	1618946,453	5051237,153
montant des interets recouvrés	725687,27	965426,04	1444581,78	1446572,02	4582267,11
reste à recouvrir	121375,22	117801,07	57419,32	172374,433	468970,043

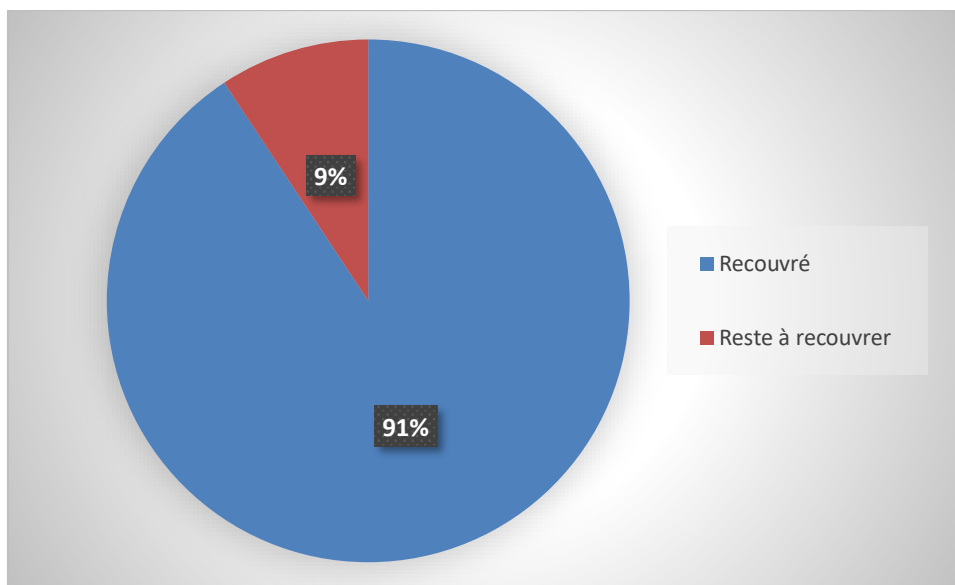
**Source : réalisé par l'étudiant à partir des données internes du CPA**



## Chapitre III : La gestion des risques des crédits accordés aux entreprises au sein du CPA

---

**Figure n°7 : la proportion restante des intérêts non recouverts**



**Source : réalisé par l'étudiant à partir des données internes du CPA**

Le tableau ci-dessus, renseigne sur les proportions d'intérêts non recouverts, nous avons essayé d'estimer le pourcentage du reste à recouvrer du montant des intérêts normaux et retardataires qui sont élevés à 9%.

On constate que 9% des intérêts ne sont pas recouverts, ce qui représente une perte significative pour l'agence.

### **2 Interprétation des causes de non recouvrement des créances :**

Malgré tous les dispositifs existants pour permettre à la banque de recouvrer sa créance, et malgré les outils d'évaluation et de gestion du risque utilisés, la banque ne peut pas empêcher totalement la survenance du risque de crédit de la part de ces clients

L'objectif de cette évaluation est d'essayer d'expliquer les difficultés de non recouvrement des créances rencontrées par les banques. Parmi ses causes on peut citer :

1. . Une gestion du risque crédit mal engagée

- Manque de suivi : l'institution doit suivre souvent ses débiteurs (des visites sur
- lorsque la banque recueille des garanties, bien souvent le montant des garanties recueillies ne permet pas de couvrir dans son intégralité le montant du prêt.
- La non collecte d'informations concernant la clientèle ; malgré l'existence de centrales des risques et des impayées de la Banque d'Algérie

## Chapitre III : La gestion des risques des crédits accordés aux entreprises au sein du CPA

---

- La lenteur dans la mise en jeu des garanties détenues
  - La non-exécution des décisions judiciaires et des ordonnances de saisies et vente des biens ;
2. Le retard dans le déblocage des fonds : les fonds sont mis à la disposition du client avec un retard sur le délai de réalisation de l'objet cela empêche le demandeur de crédit de réaliser son projet dans les délais fixés, ce qui conduit à une situation d'impayé.
3. Dysfonctionnements exogènes à la banque
- La mauvaise foi du client qui peut être :
    - ✓ La présentation de faux documents tels que les pièces d'identité, l'adresse, les fiches de salaires, les garanties ...
    - ✓ Il est assez fréquent que la clientèle organise son insolvabilité par le pseudo vente ou bien le transfert de propriété de ses biens gagés à ses proches, afin que la banque ne puisse les lui saisir pour les vendre et se faire rembourser. Cette situation complique d'avantage le contentieux et le fait perdurer, ce qui rend la créance irrécouvrable.
  - La mauvaise gestion du client : lorsque le client gère mal le crédit donc il ne pourra pas atteindre ses objectifs visés cela implique qu'il ne dégage pas les recettes prévues engendre une incapacité de rembourser ses dettes.
4. Les difficultés liées aux vides juridiques et à l'exécution des procédures judiciaires :
- Les décisions judiciaires même si elles ont atteint un degré d'équité et de justice, malheureusement elle ne reste que de simples vérités théoriques tant qu'elles n'ont pas été suivies par leur exécution.
  - difficultés de la saisies des biens mobiliers : dans la société algérienne et plus exactement dans les zones rurales, il est difficile d'identifier le patrimoine mobilier, ce dernier appartient à des familles, Lorsque l'huissier de justice tente de saisir les biens mobiliers appartenant au fils, il se voit confronté au père qui lui exhibe l'acte de propriété donc, il est compliqué d'identifier les biens appartenant au fils qui habite chez son père.

La banque est aussi responsable de ses impayés, bien que les causes les plus évidentes sont externes, mais c'est à elle-même de fixer ses principes, qui génère sa culture de remboursement, qu'elle doit graver dans la tête de son personnel et de ses emprunteurs, et elle doit prévoir les événements incontrôlables.

Ces impayés et ces créances non recouvrables sont une menace pour la pérennité des institutions financière,

## Chapitre III : La gestion des risques des crédits accordés aux entreprises au sein du CPA

---

### ▪ **Recommandation :**

- Le respect de la réglementation.
- La durée de Traitement d'un dossier de crédit doit être réduite et bien déterminée afin d'éviter la perte de temps.
- Renforcer le personnel du service d'étude et analyse pour faire face à la charge dans le service crédit.
- Diversifier le portefeuille de prêts : Éviter de se concentrer sur un seul type de prêt ou une seule industrie. Diversifier le portefeuille de prêts pour répartir les risques. Cela réduit l'exposition de la banque à un secteur spécifique et limite les pertes potentielles en cas de difficultés économiques dans un secteur donné.
- Maintenez des réserves adéquates : Constituez des réserves pour faire face aux pertes potentielles sur les prêts. Les réserves aident à absorber les pertes et à maintenir la solidité financière de votre banque en cas de défaut de paiement des emprunteurs.

## Chapitre III : La gestion des risques des crédits accordés aux entreprises au sein du CPA

---

### **Conclusion**

En conclusion, nous pouvons affirmer que l'analyse d'un crédit d'investissement requiert une grande attention. L'analyste du crédit doit examiner avec rigueur les demandes de crédit, car la décision de financement d'un projet d'investissement dépend de multiples critères.

Nous avons réalisé une étude sur les différentes étapes du processus d'octroi de crédit au sein de CPA, on a révélé que le dossier de la demande crédit d'investissement comprend de différents documents nécessaires pour fournir une description exhaustive du promoteur et de son projet afin de les analyser par des techniques d'analyse comptables et financières, qui sont des méthodes permettent de gérer et de minimiser les risques de crédit bancaire tout en aidant à la prise de décision. Ainsi, la couverture des risques est assurée par les garanties proposées par le client et exigées par le banquier.



**CONCLUSION GENERALE**

## Conclusion générale

Le secteur bancaire est confronté à une grande instabilité et vulnérabilité dans son environnement, de ce fait, les banques sont de plus en plus menacées par une diversité de risques nuisant à leurs activités et leurs positions sur le marché, par conséquent l'évaluation des risques est le facteur déterminant de toute prise de décision. De ce fait, la gestion des risques est devenue essentielle au sein des institutions financières, afin de maintenir la confiance et d'en assurer la pérennité de cette dernière.

Nous avons essayé dans le présent mémoire de répondre à la problématique suivante :  
« **Comment la banque fait face aux risques liés à (ces) opérations d'octroi de crédit ?** »

Afin de consolider notre travail de recherche théorique, nous avons effectué un stage pratique au sein de la banque du crédit populaire d'Algérie (CPA). Cette expérience nous a permis d'approfondir notre compréhension de l'analyse financière des demandes de crédit effectuée par les banquiers. Nous avons étudié en détail les documents qui permettent d'identifier le client, de comprendre ses besoins et sa demande, ainsi que d'évaluer les différents aspects liés à son activité. Ces informations sont essentielles pour prendre une décision concernant l'octroi du crédit, tout en prenant en compte les mesures de prévention des risques qui peuvent survenir.

Ce qui nous a permis d'arriver aux résultats que nous résumons ci-dessous est de : Faire une analyse approfondie du dossier de l'emprunteur: effectuer une étude de dossier de crédit d'investissement en appliquant l'analyse financière des différents états financiers, du bilan, du compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie, ainsi que l'étude des ratios afin d'évaluer la santé financière d'une entreprise et l'analyse de l'étude technico-économique ou ce qu'on appelle l'étude de la viabilité du projet afin d'apprécier la solvabilité et la capacité de remboursement de l'emprunteur.

Il est essentiel d'effectuer une étude approfondie et un suivi régulier de chaque demande de crédit afin de réduire au minimum les risques auxquels la banque pourrait être exposée.

Dans le même contexte nous avons essayé d'évaluer le dispositif de gestion des risques mis en place par le CPA, ce qui nous a permis de constater lors de notre visite au service juridique que le pourcentage d'impayé sur une année d'une agence est l'équivalent de vingt pourcent des

## Conclusion générale

---

créances, ce qui signifie que malgré toutes les préventions appliquées pour minimiser les risques, le non remboursement peut toujours survenir.

Au cours de ce stage, nous avons testé nos hypothèses de départ et les résultats se présentent comme suit :

**Hypothèse1** : Elle est partiellement confirmée car il n'a pas seulement le risque de non recouvrement, certe ce dernier est considéré comme un risque majeur pour la banque mais il existe d'autres risques pouvant survenir tel que : le risque opérationnel, le risque de marché.

**Hypothèse 2** : est confirmée puisque L'analyse financière est largement reconnue comme l'outil principal permettant d'évaluer la situation financière d'une entreprise avant d'accorder un crédit, tout en prenant également en compte l'évaluation du risque économique par la banque, en examinant l'environnement dans lequel l'entreprise exerce ses activités.

**Hypothèse 3** : est confirmée car malgré les méthodes et outils d'évaluation et de gestion du risque utilisés, la banque ne peut pas empêcher totalement la survenance du risque de crédit de la part de ces clients ou des emprunteurs.

Après avoir identifié plusieurs lacunes qui ont retenu notre attention, il serait opportun de formuler des recommandations visant à renforcer la maîtrise des risques par la banque et à atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés, qui se présentent comme suit :

- L'exécution de la décision judiciaire en faveur de la banque est nécessaire afin de procéder à la récupération des garanties des clients en défaut.
- Introduire des techniques modernes et des méthodes préventives pour éviter de tomber dans le risque crédit.
- La banque a l'obligation de procéder à un suivi actif de ses débiteurs en effectuant des visites sur site et en réalisant des appels téléphoniques afin de recueillir des informations sur les difficultés rencontrées par le client.
- Formez votre personnel : Offrez une formation continue à votre personnel sur l'évaluation des risques de crédit, les techniques d'analyse financière et les meilleures pratiques en matière de gestion des prêts, en outre veiller à les familiariser avec les dernières technologies avancées pour optimiser leurs performances. .

Avant de finir, nous estimons qu'il est également important de mettre en évidence quelque dysfonctionnement observé :

## Conclusion générale

---

- Les procédures des contentieux sont longues, coûteuses et aléatoires, en cas de défaillance d'un débiteur.
- Le manque d'études, sur l'analyse de gestion des risques de crédit.



## Bibliographie

### Ouvrage :

- AHMED (Belhadj), le crédit dans les banques algériennes, éditions universitaires européennes, Berlin.
- AMMOUR (benhalima), Pratique et Technique Bancaire, édition DAHLAB, Alger, 1997.
- BALLADA(Salvador) et COILLE(Jean-Claude), Outils et mécanismes de gestion financière, édition, MAXIMIA, Paris, 2000.
- BALLAN, Dix éco de l'économie, 5ème Edition DUNOD, Paris, 1991
- BEGUIN(Jean-Marc) et ARNAUD(Bernard), l'essentiel des techniques bancaires, Edition EYROLLES, Paris 2008.
- BEITONE(Alain) et autres, Dictionnaire de science économique,6 édition DUNOD, France, 2019.
- BEITONE(Alaine) et autres, Dictionnaire des sciences économiques, édition ARMAND COLIN, Paris, 2007
- BERENT-ROLLANDE (LUC), Principe de technique bancaire, 23ème Edition DUNOD, paris, avril 2004.
- BERNET-ROLLANDE (Luc), principes de technique bancaire, 25 ème édition DUNOD, Paris, 2008,
- BESSIS(Joel), Gestion des risques et gestion actif-passif des banques, Edition Dalloz, paris 1995.
- CABANE(Pierre), l'essentiel de la finance à l'usage des managers, 2ème édition D'ORGANISATION, Paris, 2008
- CERLES(Alain), Le cautionnement et la banque, édition REVUE Banque, Paris, 2004.
- CHOUAM BOUCHAMA, Evaluation et choix des investissements. Edition Dar EL GHARB, Oran, 2002.
- COUSSERGUES(Sylvie), gestion de la banque du diagnostic à la stratégie ,5 ème édition, Belgique, 2007.
- COUSSERGUES(Sylvie), la banque : structure, marché et gestion, 2 ème édition Dalloz, Paris, 1996.
- DARMON(Jacques), stratégie bancaire et gestion de bilan, Edition ECONOMICA, Paris, 1995.
- Deisting(Florent) et Lahille(Jean-Pierre), analyse financier, 4ème édition DUNOD, 2013.
- DIETCH(Michel) et PETEY(Joël), Mesure et gestion du risque de crédit dans les institutions financières, édition Revue banque éditeur, Paris, 2003.
- DOMONIQUE(Legeais), sûretés et garanties du crédit, édition LGDJ, 1999.
- GARSUAULT (Philippe) et PRIAMI. (Stéphane), la banque fonctionnement et stratégie, 2 ème édition ECONOMICA, Paris, 1997.
- GAUDIN(Michel), le crédit aux particuliers, édition SEFI, Québec, 1996
- GRANDGUILLOT(Francis) et GRANDGUILLOT (Beatrice), L'essentielle de l'analyse financière, 12ème édition LEXTENSO, Paris, 2014/2015.
- HADJ SADOUK(Tahar), les risques de l'entreprise et de la banque, édition DAHLAB, M'sila, 2007.
- HUTIN(Hervé), Toute la finance, 3ème édition D'ORGANISATION, Paris, 2004.

- JACOB(Hanri) et SARDI(Antoine), Management des risques bancaires, édition AFGES, 2001.
- KARYOTIS(Catherine), l'essentiel de la banque 2015-2016, édition GUALINO, 2015, P.26.
- KHAROUBI(Cécile) et THOMAS(Philippe), analyse du risque de crédit, 2ème édition, France, 2016
- LABADI(Axelle) et ROUSSEAU(Olivier), Crédit management, gérer le risque client, Edition Economica, Paris, 1996.
- LAMARQUE(Eric) et MAYMO(Vincent), économie et gestion de la banque, DUNOD, Paris, 2005.
- LASARY, Le bilan, Edition El dar el Othmania, Alger 2004.
- LOBEZ (Frédéric), Banque et marché de crédit, Edition PUF, paris 1997.
- MANCHON(Eric), analyse bancaire de l'entreprise, édition ECONOMICA, 1999
- MARION (Alain), Analyse financière, concepts et méthodes, 2ème édition DUNOD, Paris.
- MICHEL(Mathieu), L'exploitant bancaire et le risque crédit, Edition LA REVUE BANQUE, Paris, 1999
- MONNIER (Philippe) et mahier (Sandrine– Lefrancois), techniques bancaires, 5ème Édition DUNOD, France, 2014.
- NAULLEAU(Gérard) et ROUACH(Michel), Le contrôle de gestion bancaire et financier, Edition REVUE BANCAIRE, Paris, 1998.
- NAULLEAU(Gérard) et ROUACH(Michel), le contrôle de gestion bancaire et gestion financière, 3ème édition, Revue banque éditeur, Paris, 1998
- PERCIE DU SERT(Anne-Marie), Risque et contrôle de crédit, édition ECONOMICA, Paris, 1999.
- PIGET(Patrick), gestion financière de l'entreprise, 2 ème Edition ECONOMICA, paris, 2005.
- PRUCHAUD(Jean), Evolution des techniques bancaires, Edition SCIENTIFIQUE RIBER, paris, 1960
- SADOU(Ahmed), comptabilité générale, édition BERTI, Alger, 2003.
- THIBIERGE(Christophe), Analyse financière, 6 ème édition VUIBERT, Paris, décembre 2005.
- VAN PRAAG(Nicolas), Le crédit management et le crédit scoring, Edition ECONOMICA, Paris, 1995.
- VEYRENC(Albert), Banques-bourses assurance, DURASSIE. G & commerce, Paris, 1998.

**Site internet :**

<http://lexalgeria.free.fr/>

<http://www.bank-of-algeria.dz>

<https://banque.ooreka.fr>

<https://fr.linkedin.com>

<https://www.algerie-eco.com>

<https://www.bis.org/publ/bcbs128fre>

<https://www.dynamique-mag.com>

[www.memoireonline.com](http://www.memoireonline.com)

[www.Tradingsat.com](http://www.Tradingsat.com)

[www.ig.com/fr/strategies-de-trading](http://www.ig.com/fr/strategies-de-trading)

[www.lafinancepourtous.com](http://www.lafinancepourtous.com)

[www.lefrancaisdesaffaires.fr](http://www.lefrancaisdesaffaires.fr)

### **Rapports et documents administratifs :**

- Document interne du CPA
- Guide des Garanties – Banque Extérieure d’Algérie - Directions des Etudes Juridiques – Ed 2010.

### **Revue et périodiques,**

- ABOURA (A), CHAHIDI(M), Le système bancaire algérien : Evolution historique, libéralisation du secteur et défis de modernisation, N°2, mars, 2017
- CHIBEL(Zineb) et BAMOUSSE(Zineb) et EL KABBOURI (Mounime), Etude de différentes méthodes d’analyse de risque crédit, Revue du Contrôle de la Comptabilité et de l’Audit, N°7, Décembre, 2018
- SMAILI(Siham), le mode de fonctionnement des banques publiques algériennes dans le contexte de crise, revue d’économie et de statistique appliquée, juin et décembre, 2003.

### **Mémoire et thèses**

- MADOUCHE (Yacine), la problématique d’évaluation du risque de crédit des PME par la banque en Algérie, mémoire en vue de l’obtention du diplôme de magister en sciences économiques, Tizi Ouzou, 2008.

### **Textes réglementaires**

- Article 644 code civil Algérien
- Article 882 du code civil
- Article N°68, Ordonnance N°03-11 du 26 Aout 2003 modifiée, relative à la monnaie et au crédit en Algérie
- Article 1842 du Code civil du Québec
- Loi n°62-144 du 13 Décembre 1962 relatif à la création et fixation les statuts de la banque centrale. Loi n°63-165 du 7 mai 1963 relatif à la création et fixation des statuts de la caisse algérienne de développement.
- Loi n°64-227 du 10 aout 1964 relatif à la création de la Caisse Nationale d’épargne et de prévoyance.
- Ordonnance N° 66-178 du 13 juin 1966 du journal officiel N°51, date 14 juin 1966, p.01. Portant création de la banque nationale d’Algérie.
- Ordonnance N° 66-366 du 19 décembre 1966 du journal officiel n°75, relatif à la création du crédit populaire d’Algérie.
- Règlement N°96 de la loi °02-11 du 24 décembre 2002 relatif au la loi de finance pour 2003.

### **LES COURS**

Cours crédits aux particuliers – Mme. Mahiou, école supérieure de banque.

Cours de couverture des risques imprévisibles, Mr.Koujeti, école supérieur de banque.

Benkhedda I. cours de techniques bancaires, 2 éme année master, 2015, ESC Koléa.

ELANDALOUSI Z, « Cours Financement de commerce international », Master 3éme année, Ecole Des Hautes Etudes Commerciales, 2019.

# LES ANNEXES

## Annexe n°1 : check liste

Documentations	Statut	Observation
1. Demande de crédit, chiffrée et motivée, signée par la personne habilitée ;	<input type="checkbox"/>	
2. Note de présentation de l'entreprise (avec fiche de groupe d'affaire pour les entreprises apparentées), qualification des associés et des dirigeants ;	<input type="checkbox"/>	
3. Etude technico-économique détaillée (désignation des produits, analyse du marché détaillée et chiffrée, analyse commerciale, analyse technique et analyse des rubriques composant l'investissement projeté) ;	<input type="checkbox"/>	
4. Situation patrimoniale des associés ;	<input type="checkbox"/>	
5. Bilans, Tableaux des Comptes de Résultats (TCR) et annexes des trois (03) derniers exercices ainsi que le rapport du Commissaire aux Comptes (SARL dont le Chiffre d'Affaires est supérieur à dix (10) millions de DA et les SPA), pour les entreprises en activité;	<input type="checkbox"/>	
6. Bilan d'ouverture ;	<input type="checkbox"/>	
7. Bilans et Tableaux des Comptes de Résultats (TCR) prévisionnels sur la période du crédit ;	<input type="checkbox"/>	
8. Budget d'exploitation prévisionnel et plan de trésorerie pour l'exercice ;	<input type="checkbox"/>	
9. Certificat de déclaration d'existence délivré par les services fiscaux ;	<input type="checkbox"/>	
10. Attestation d'affiliation aux caisses de sécurité sociale ;	<input type="checkbox"/>	
11. Copie du NIF et du NIS ;	<input type="checkbox"/>	
12. Copie légalisée des titres de propriété appartenant à l'entreprise et bail de location ;	<input type="checkbox"/>	

13. Statuts de l'entreprise ;	<input type="checkbox"/>	
14. Registre de commerce ;	<input type="checkbox"/>	
15. Certificat de conformité pour les sociétés exerçant l'activité d'importation ;	<input type="checkbox"/>	
16. Toute autorisation d'exploitation spécifique à délivrer par les autorités compétentes.	<input type="checkbox"/>	
17. Plan de financement prévisionnel sur la période du crédit ;	<input type="checkbox"/>	
18. Devis estimatif et quantitatif des travaux réalisés et à réaliser ;	<input type="checkbox"/>	
19. Facture proforma ou contrat définitif des équipements à acquérir ;	<input type="checkbox"/>	
20. Décision d'octroi des avantages fiscaux et parafiscaux de l'Agence Nationale du Développement de l'Investissement (ANDI) ;	<input type="checkbox"/>	
21. Actes de propriété du terrain ou actes de concession en cours de validité ;	<input type="checkbox"/>	
22. Copie du permis de construire et certificat de conformité ;	<input type="checkbox"/>	
23. Expertise de l'unité et des biens pris ou proposés en hypothèque par un cabinet agréé ;	<input type="checkbox"/>	
24. Autorisation de consultation à la Centrale des Risques de la Banque d'Algérie (pour les crédits de deux (02) millions de DA et plus).	<input type="checkbox"/>	

## Annexe n°2 : demande de crédit

<b>Délégation de crédit</b>		<input type="checkbox"/> Agence <input type="checkbox"/> G. <input checked="" type="checkbox"/> DGA Eng <input type="checkbox"/> D.G.	
Agence :		Groupe d'Exploitation :	
Chargé d'études agence :			
Date de la demande :		Nouvelle demande <input type="checkbox"/>	Renouvellement de crédit <input type="checkbox"/>
Date de la demande précédente :		Date du prochain renouvellement	
<b>Information Client</b>			
Identifiant Client :			
Date d'ouverture de compte :			
Raison Sociale :			
Nom du groupe d'Affaires :			
Nom des actionnaires principaux :			
Description de l'activité/Projet			
Type d'entreprise	Grande Entreprise <input type="checkbox"/> PME <input type="checkbox"/> Professionnel <input type="checkbox"/>		
<b>Demande de crédit</b>			
Objet de la demande :			
Structure de financement :			
Garantie(s) proposées :			
<u>Motivations du client :</u>			
<u>Extrait du compte rendu de visite de l'affaire :</u>			

## Annexe n°3 : liste des engagements





Total					
<b>Garanties</b>					
<b>Recueillies</b>					
Type de garantie	Montant exigé	Montant Recueilli	Évaluation de la garantie / Date	Echéance	Proposées
<u>Descriptif de la garantie exigée/proposée (Hypothèque) : Préciser Localisation, superficie, ....etc.</u>					
<b>Réalisation des conditions de la dernière décision du Comité de Crédit</b>					
Nature			Sort		
<b>Engagements autres Banques (Centrale des Risques Banque d'Algérie) au / / .</b>					
Montant Autorisé (MDA) :					
Montant Utilisé (MDA):			Série1 Point "Recouvré" Valeur: 90,72% (91%)		
Montant Impayé (MDA) :					
Classement de la Créance :					

Activer Windows

Accédez aux paramètres pour activer W

## Annexe n°4 : fiche signalétique

<b>Agence :</b>		<b>Groupe d'Exploitation :</b>	
Chargé d'études Agence :			
<b>Information Client</b>			
Identifiant Client :			
N° du compte :			
Date d'ouverture de compte			
Nom du client :			
Nom du groupe d'affaire :			
Forme juridique :			
Capital social :			
Immatriculation au RC :	N°RC :	Échéance :	
Date de création :			
Objet social :			
Domicile (siège) :			
Adresse de l'unité de production :			
Propriété siège/unité de production :		Bail de location : <input type="checkbox"/> Concession : <input type="checkbox"/> Acte de propriété : <input type="checkbox"/>	
Type de client :		Grande Entreprise : <input type="checkbox"/> PME : <input type="checkbox"/> Professionnel : <input type="checkbox"/>	
Nom du Gérant/DG/PDG :		Date de naissance	...../...../.....
Actionnaires / Associés (noms, % participation) :			
<b>Historique client</b>			
comportement en matière de paiement :			
<b>Situation fiscale et parafiscale</b>			
Attestations	Date délivrance	Date de validité	Situation
Extrait de Rôle			
MAJ CNAS			

Introduction générale .....	1
Chapitre I : Notions de base sur les banques et les crédits bancaires .....	1
Introduction.....	1
Section 1 : Fonctionnement de la banque .....	2
1 Définition de la banque et son rôle.....	2
1.1 Définition :.....	2
1.1.1 Au sens juridique : .....	2
1.1.2 Au sens économique : .....	3
1.2 Le rôle économique de la banque : .....	3
1.2.1 La finance indirecte : (Intermédiaire financier).....	3
1.2.2 Marchés directs (désintermédiation) :.....	4
2 Evolution du système bancaire en Algérie .....	4
2.1 L'étape de souveraineté (1962-1966) :.....	4
2.1.1 La Banque Centrale d'Algérie : .....	5
2.1.2 La Caisse Algérienne de Développement (CAD) : .....	5
2.1.3 La Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance(CNEP) : .....	5
2.2 L'étape de la nationalisation (étatisation du système bancaire algérien (1966-1967) : .....	5
2.2.1 La banque nationale d'Algérie « BNA » : .....	5
2.2.2 Le crédit populaire d'Algérie « CPA » : .....	6
2.2.3 La banque extérieur d'Algérie « BEA » :.....	6
2.3 Réorganisation des structures financières (1970-1986) :.....	6
2.3.1 Banque de l'Agriculture et du Développement Rural(BADR) : .....	6
2.3.2 La Banque de Développement Local (BDL) :.....	6
2.4 L'économie de marché (1990 à nos jours) :.....	6
3 Les banques et les établissements financiers en Algérie aujourd'hui.....	7
3.1 La Banque Centrale : .....	8
3.2 Les grandes banques publiques :.....	8
3.3 Les banques à capitaux essentiellement privé d'origine internationale : .....	8
3.4 Les établissement financiers et institutions financières spécialisé : .....	9
Section 2 : Notions sur les crédits bancaires .....	10
1 Notion du crédit.....	10
1.1 Définition étymologique : .....	10
1.2 Définition juridique :.....	10

1.3	Définition économique :	10
2	Définition des crédits bancaires et leur rôle.....	11
2.1	Définition :	11
2.2	Le rôle de crédit :	11
2.2.1	Le crédit relance la production :	11
2.2.2	Le crédit permet les échanges :	12
2.2.3	Le crédit amplifie le développement :	12
2.2.4	Le crédit, instrument de création de monnaie :	12
3	Les caractéristiques du crédit bancaire.....	12
3.1	La confiance :	12
3.2	Le temps :	13
3.3	La rémunération :	13
3.4	Le risque :	13
Section 3 : Les types des crédits octroyés.....		14
1	Les types des crédits octroyés aux entreprises.....	14
1.1	Les crédits d'exploitation :	14
1.1.1	Les crédits par caisse :	15
1.1.2	Les crédits de financement des créances commerciales .....	17
1.1.3	Financement des stocks :	18
1.1.4	Crédits par signature :	18
1.2	Les crédits d'investissement :	20
1.2.1	Crédits bancaires classiques :	20
1.2.2	Crédit-bail (leasing) :	21
1.2.3	Prêts participatifs :	21
2	Types des crédits octroyés aux particuliers :	21
2.1	Le crédit à la consommation :	21
2.2	Le crédit immobilier :	23
Conclusion.....		25
Chapitre II : Les risques bancaires et les mesures de leur gestion .....		26
Introduction.....		26
SECTION 1 : Les notions de base sur les risques de crédit .....		27
1	Définition du risque de crédit :	27
2	Typologie des risques :	27
2.1	Le Risque de crédit :	28

2.2	Le Risque de marché :.....	29
2.2.1	Le risque de change : .....	29
2.2.2	Le risque de liquidité :.....	29
2.2.3	Le risque de taux :.....	29
2.3	Le risque opérationnel :.....	29
2.3.1	Les risques liés aux procédures : .....	30
2.3.2	Les risques humains : .....	30
2.3.3	Les risques juridiques et fiscaux : .....	30
2.3.4	Les risques informatiques :.....	30
2.3.5	Le risque Pays : .....	30
SECTION 2 : L'évaluation et suivi des risques de crédit .....		31
1	La gestion des risques de crédit au sein des banques :.....	31
1.1	Définition de la gestion des risques : .....	31
1.2	Les objectifs de la gestion des risques : .....	31
1.3	Le processus de gestion du risque de crédit : .....	32
1.3.1	Identification des risques : .....	32
1.3.2	Evaluation et mesure des risques : .....	32
1.3.3	Sélection des techniques de gestion des risques :.....	32
1.3.4	La mise en œuvre des risques :.....	33
1.3.5	Surveillance des risques : .....	33
2	Méthodes classiques : .....	33
2.1	Analyse financière : .....	33
2.1.1	Définition :.....	34
2.1.2	Objectif de l'analyse financière : .....	34
2.1.3	Les sources d'information de l'analyse financière :.....	35
2.2	Méthode des ratios :.....	42
2.2.1	Définition :.....	43
2.2.2	Différents types des ratios :.....	43
3	La méthode statistique :.....	47
3.1	La méthode des scores : .....	47
3.1.1	Définition :.....	47
3.1.2	Les objectifs de la méthode scoring :.....	47
3.1.3	La fonction score :.....	48
3.1.4	Les intérêts de scoring :.....	49

3.1.5	Les limites de scoring :	49
3.2	La notation (Rating) :	49
3.2.1	Définition :	49
3.3	Les systèmes experts :	50
3.3.1	Définition :	50
3.3.2	L'objectif des systèmes des experts des banques :	50
3.3.3	La construction d'un système expert :	51
3.4	La méthode Ranking :	51
3.4.1	Définition :	52
3.4.2	Avantages et utilisation de Ranking :	52
SECTION 3 : La gestion des risques et garanties bancaires		53
1	Gestion et suivi du risque crédit	53
1.1	Règles générales :	53
1.2	Règles prudentielles :	54
1.3	Respect des ratios imposés :	54
1.4	Respect de certaines règles obligatoires :	54
1.5	Respect des règles professionnelles :	54
1.6	Classement des créances et du provisionnement :	55
1.7	L'octroi limité des crédits à blancs :	55
1.8	Le Recueil de garantie :	55
2	La prise des garanties :	55
2.1	Définition d'une garantie :	55
2.2	Les formes des garanties bancaires :	56
2.2.1	Les garanties personnelles :	56
2.2.2	Les garanties réelles :	58
2.2.3	Les garanties morales :	61
2.2.4	Autres garanties :	62
Conclusion		64
Chapitre III : La gestion des risques des crédits accordés aux entreprises au sein du CPA		65
Introduction		65
SECTION 1 : Présentation de l'organisme d'accueil		66
1	Définition et Historique :	66
1.1	Définition :	66
1.2	Historique :	66

2	Missions et Activités du CPA .....	67
2.1	Les principales Missions du CPA : .....	67
2.2	Les activités du CPA : .....	68
2.2.1	L'activité commerciale : .....	68
2.2.2	Activité internationale : .....	68
2.2.3	Activité du marché : .....	68
3	L'organisation du CPA.....	68
3.1	Structure du CPA : .....	68
3.2	Organigramme du CPA : .....	69
3.3	Les fonctions des différents services du CPA : .....	72
3.3.1	Service de crédit : .....	72
SECTION 02 : Montage d'un crédit d'investissement .....		73
1	Documents constitutifs d'un dossier de crédit d'investissement : .....	73
2	Conditions d'éligibilité : .....	74
3	Etude de la viabilité du projet.....	75
3.1	Présentation des éléments permettant l'identification des promoteurs ainsi que son projet 75	
3.2	L'analyse commerciale : .....	80
4	Application de l'analyse financière : .....	80
4.1	Dépouillement de bilan : .....	81
4.1.1	Bilan : .....	81
4.1.2	Les TCR prévisionnels : .....	83
4.1.3	Tableau de flux de trésorerie : (TFT) .....	84
4.2	L'analyse financière par les indicateurs d'équilibre financier : .....	86
5	L'analyse par les ratios : .....	87
5.1	Ratios de trésorerie : .....	88
5.2	Ratios de liquidité : .....	89
5.3	Ratios de rentabilité : .....	90
5.4	Ratios de structure financière : .....	91
6	Décision finale et la mise en place du crédit : .....	92
6.1	La prise de décision finale : .....	92
6.2	La mise en place du crédit : .....	93
6.2.1	Les garanties recueillies : .....	93
6.2.2	Edition et signature de la convention de prêt : .....	93



6.2.3	Le débloca	94
7	Le contrôle à post	94
8	Suivi des engagements :	95
8.1	Suivi des encours :	95
8.2	Suivi des impayés :	95
8.3	Suivi des garanties :	95
Section 3 : Evaluation des outils de gestion des risques utilisés au sein du CPA		97
1	Evaluation des outils de gestion des risques	97
2	Interprétation des causes de non recouvrement des créances :	99
Conclusion		102
Conclusion générale		104
Bibliographie		107
LES ANNEXES		<b>Error! Bookmark not defined.</b>